Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D001-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **43**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D001

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget principal arrêtés entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	4 492 725,41	5 568 102,10	
Résultat de clôture			1 075 376,69
Resultat N-1 reporté			259 054,83
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 en 001			1 334 431,52
Restes à réaliser	4 347 751,68	2 789 729,36	-1 558 022,32
Besoin de financement (déficit cumulé)			223 590,80

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	18 730 523,45	20 088 654,48	
Résultat de gestion			1 358 131,03
Resultat N-1 reporté			2 205 890,12
Résultat N			3 564 021,15
Capitalisation minimum (besoin de financement)			223 590,80
Résultat N reporté en N+1 en 002			3 340 430,35

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de l'exercice 2022 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2022 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **223 590,80 €** au compte 1068, l'excédent de fonctionnement de **+ 3 340 430,35 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **de – 223 590,80 €** se décompose ainsi : un résultat de section de **+1 334 431,52 €** reporté au compte 001 + le solde des restes à réaliser de **– 1 558 022,32 €.**

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat du budget principal de la Communauté de Communes – Exercice 2022 ci avant proposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D001-DE

RESULTATS au 31/12/2022 du Budget de la CCPF

Reprise anticipée au BP 2023

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	4 492 725,41	5 568 102,10	
Résultat de clôture			1 075 376,69
Resultat N-1 reporté			259 054,83
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 en 001			1 334 431,52
Restes à réaliser	4 347 751,68	2 789 729,36	-1 558 022,32
Besoin de financement (déficit cumulé)			223 590,80

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	18 730 523,45	20 088 654,48	
Résultat de gestion			1 358 131,03
Resultat N-1 reporté			2 205 890,12
Résultat N			3 564 021,15
Affectation de résultat au compte 1068			223 590,80
Résultat N reporté en N+1 en 002			3 340 430,35

A SABLE SUR SARTHE
LE 04/04/2023
La comptable assignataire
Hélène de GEUSER

A LA FLECHE

La Présidente

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D002-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **43**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D002

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget annexe arrêtés entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	0,00	0,00	
Résultat de clôture			0,00
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	8 942,01	13 904,00	
Résultat de gestion			4 961,99
Resultat N-1 reporté **002**			8 874,16
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			13 836,15

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget annexe de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de l'exercice 2022 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M49, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2022 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **0,00 €** au compte 1068, l'excédent de fonctionnement de **+ 13 836,15 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **de 0,00 €** se décompose ainsi : un résultat de section de **0,00 €** reporté au compte 001 + le solde des restes à réaliser de **0,00 €**.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat ci avant exposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D002-DE

SPANC

RESULTATS au 31/12/2022 du Budget SPANC
pour reprise anticipée du résultat au bp 2023

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	0,00	0,00	
Résultat de clôture			0,00
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	8 942,01	13 904,00	
Résultat de gestion			4 961,99
Resultat N-1 reporté **002**			8 874,16
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			13 836,15

A SABLE SUR SARTHE
Le 04/04/2023
La comtpable assignataire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D003-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D003

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE : PARCS D'ACTIVITES

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.
La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget annexe arrêtés entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 969 028,29	1 978 060,09	
Résultat de clôture			9 031,80
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			9 031,80
Résultat d'investissement cumulé N			9 031,80

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 983 339,97	1 969 028,29	
Résultat de gestion			-14 311,68
Resultat N-1 reporté			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			-14 311,68

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget annexe de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de l'exercice 2022 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2022 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **0,00 €** au compte 1068, le déficit de fonctionnement de **– 14 311,68 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **de + 9 031,80 €** se décompose ainsi : un résultat de section de **+9 031,80 €** reporté au compte 001 + le solde des restes à réaliser de **0,00 €**.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat ci avant exposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

RESULTATS au 31/12/2022 du Budget PARCS D'ACTIVITES

Reprise anticipée au BP 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D003-DE

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 969 028,29	1 978 060,09	
Résultat de clôture			9 031,80
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			9 031,80
Résultat d'investissement cumulé N			9 031,80

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 983 339,97	1 969 028,29	
Résultat de gestion			-14 311,68
Resultat N-1 reporté			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			-14 311,68

A SABLE SUR SARTHE
Le 04/04/2023
La comptable assignataire

A LA FLECHE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D004-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D004

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2023 – VOTE DES TAUX

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à la suppression de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe n'était plus voté. Or à compter de 2023, les groupements de communes récupérèrent un pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De reconduire le taux 2020 pour l'année 2023, pour la taxe d'habitation soit 10,13 % ;
- De reconduire les taux 2022 pour l'année 2023, pour les impôts fonciers soit :
  - 3,90 % sur le foncier bâti
  - 2,00 % sur le foncier non bâti
  - 25,88 % sur la cotisation foncière des entreprises
- D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer l'état 1259.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 154 PAYS FLECHOIS

DEPARTEMENT : 72

TRÉSORERIE OU SGC : SGC SABLE SUR SARTHE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D004-DE

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 (1)	Taux de référence pour 2023 (2a)	Tx moyens pondérés des com. si fusion (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 (4)	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) (5)	Taux votés (6)	Produits attendus (col. 4 x col. 6) (7)
Taxe foncière bâtie additionnelle	24 866 771	3,90		26 688 000	1 040 832	3,90	1040 832
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 902 353	2,00		2 038 000	40 760	2,00	40 760
Taxe d'habitation additionnelle	1 623 648	10,13		1 738 926	176 153	10,13	176 153
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	5 600 236	25,88		5 926 000	1 533 649	25,88	1 533 649
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	1 257 745	Total	2791 394
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	1 533 649		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8) (9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) (10)
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 1 257 745 / 1 257 745 = 1,000000	3,90
Taxe foncière non bâtie additionnelle		2,00
Taxe d'habitation additionnelle		10,13
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 486 613	113 412	443 712	56 730	294 930	292 993	549 864	5 238 254

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
2791 394		5 238 254		8 029 648

À LE MANS CEDEX 1
Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS PUJOLAS

À La Flèche
Le 6 avril 2023
Pour le Groupement,
Communauté de Communes du Pays Fléchois

À
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

EPCI : 154 PAYS FLECHOIS
DEPARTEMENT : 72
TRÉSORERIE OU SGC : SGC SABLE SUR SARTHE

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	506
d. Locaux industriels	240
Taxe foncière non bâtie	15
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	12
b. Base minimum	48 619
c. Locaux industriels	245 288
d. Autres allocations	250
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	799 297
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	457 939
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	7 113
b. Par la loi	1 227 358

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	1 738 926
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	31 461
f. Stations radioélectriques	73 798
g. Installations gazières et autres	8 153

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0016214208 %
b. TVA prévisionnelle	3 486 613

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	27,87	>>>
b. Dérogatoire	27,87	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	27,87	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	1,081476	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,076890	>>>

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. National		>>>
b. De l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D005-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D005

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) 2023

Les articles 1636 B et sexies et 1609 quater du C.G.I. prévoient que depuis 2005, les collectivités votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et non plus un produit.

Ces dispositions prévoient simultanément que la collectivité compétente peut voter, sur son territoire, des taux de T.E.O.M. différents en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu à l'usager ceci correspondant à l'institution d'un zonage en fonction du service.

Compte tenu de ces éléments, du zonage déjà établi par la collectivité, du Débat des Orientations Budgétaires du 2 mars 2023.

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- De décider de fixer comme suit les taux 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à savoir :
  - Zone A (2 OM + 1 sélectif) : 14,19 %
  - Zone B (1 OM + 1 sélectif) : 13,22 % *
  - Zone C (1 OM) : 10,22 %

  * Conformément à la délibération n° DAG180111D006 du 11 janvier 2018, les communes de La Fontaine-Saint-Martin et Oizé sont classées en zone B

  Ces taux demeurent inchangés depuis l'année 2010.

- D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer l'état 1259 T.E.O.M. correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D005-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 PAYS FLECHOIS

Bases exonérées sur délibération : 1 896 621

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 22 633 194

Bases prévisionnelles d'imposition : 24 342 490

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 2 collectes OM et 1 select	2 723 766	14,19 %	386 502
02 2 collectes OM	12 365 673	13,22 %	1 634 742
03 1 collecte OM	9 253 051	10,22 %	945 662

A LE MANS CEDEX 1, le 14 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

FRANCOIS PUJOLAS

A , le

Le Préfet,

A La Flèche , le 6 avril 2023

Le Président,

Communauté de Communes du Pays Fléchois

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 PAYS FLECHOIS 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 2 collectes OM et 1 selectiv	154 LA FLECHE	P	2 723 766
02 2 collectes OM	135 LA FONTAINE SAINT MARTIN	P	394 610
	154 LA FLECHE	RA	11 157 342
	226 OIZE	P	813 721
03 1 collecte OM	009 ARTHEZE	P	202 762
	025 BAZOUGES CRE SUR LOIR	P	1 690 108
	044 BOUSSE	P	272 228
	061 LA CHAPELLE D'ALIGNE	P	1 230 342
	084 CLERMONT CREANS	P	996 099
	100 COURCELLES LA FORET	P	245 910
	110 CROSMIERES	P	723 688
	154 LA FLECHE	RB	1 745 494
	163 LIGRON	P	288 337
	185 MAREIL SUR LOIR	P	494 088
	357 THOREE LES PINS	P	623 712
	377 VILLAINES SOUS MALICORNE	P	740 283

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D006-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **43**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D006

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2023

Madame la Présidente rappelle la délibération en date du 11 janvier 2018 instituant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Conformément à l'article 1530bis du Code général des impôts, il incombe à l'organe délibérant de l'EPCI compétent d'arrêter chaque année le produit de la taxe instituée en vue de financer la compétence GEMAPI.

Vu l'avis favorable de la commission Eau-Assainissement-GEMAPI en date du 31 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 216 000 € pour l'année 2023 ;
- De charger Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D007-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D007

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2022, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif N à crédits ouverts N-1.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **23 894 000,00 €**, dont :

- **20 343 569,65 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **210 000,00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,
- **3 340 430,35 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	112 500,00	0,00	72 000,00	0,00	72 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 830 270,00	0,00	3 078 700,00	0,00	3 078 700,00
73	Impôts et taxes	12 031 020,96	0,00	12 578 892,46	0,00	12 578 892,46
74	Dotations et participations	3 806 230,96	0,00	4 080 825,00	0,00	4 080 825,00
75	Autres produits de gestion courante	744 410,00	0,00	605 152,19	0,00	605 152,19
	Total des recettes de gestion courante	**19 524 431,92**	**0,00**	**20 335 569,65**	**0,00**	**20 335 569,65**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 678,22	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	12 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**19 562 110,14**	**0,00**	**20 343 569,65**	**0,00**	**20 343 569,65**
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	207 200,00		210 000,00	0,00	210 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***207 200,00***		***210 000,00***	***0,00***	***210 000,00***
	TOTAL	19 769 310,14	0,00	20 553 569,65	0,00	20 553 569,65

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 340 430,35

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 894 000,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **23 894 000,00 €**, dont :

- **19 226 000,00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **4 668 000,00 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 201 838,56	0,00	6 785 752,73	0,00	6 785 752,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 947 446,56	0,00	8 438 100,00	0,00	8 438 100,00
014	Atténuations de produits	1 995 077,27	0,00	1 996 857,27	0,00	1 996 857,27
65	Autres charges de gestion courante	1 575 593,58	0,00	1 516 790,00	0,00	1 516 790,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**17 719 955,77**	**0,00**	**18 707 500,00**	**0,00**	**18 707 500,00**
66	Charges financières	293 900,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	49 180,00	0,00	71 500,00	0,00	71 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		7 000,00	0,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	175 480,19		200 000,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**18 245 515,96**	**0,00**	**19 226 000,00**	**0,00**	**19 226 000,00**
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 865 572,80		2 768 000,00	0,00	2 768 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 864 112,30		1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 729 684,30***		***4 668 000,00***	***0,00***	***4 668 000,00***
	TOTAL	21 975 200,26	0,00	23 894 000,00	0,00	23 894 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 894 000,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **12 881 000,00 €**, dont :

- **8 223 248,32 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **310 000,00 €** de dépenses d'ordre d'investissement,
- **4 347 751,68 €** de restes à réaliser 2022.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 679.17	266 751.16	194 700.00	0.00	461 451.16
204	Subventions d'équipement versées	119 636.00	77 636.00	35 000.00	0.00	112 636.00
21	Immobilisations corporelles	1 797 663.07	1 260 040.02	746 000.00	0.00	2 006 040.02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	7 139 695.17	2 743 322.50	6 134 846.35	0.00	8 878 168.85
	Total des opérations d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	**9 802 675.41**	**4 347 751.68**	**7 110 546.35**	**0.00**	**11 458 296.03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 101 000.00	0.00	960 000.00	0.00	960 000.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participat° et créances cattachées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	1 089.92	0.00	107 531.60	0.00	107 531.60
020	Dépenses imprévues	82 129.68		45 170.37	0.00	45 170.37
	Total des dépenses financières	**1 184 219.60**	**0.00**	**1 112 701.97**	**0.00**	**1 112 701.97**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**10 986 895.01**	**4 347 751.68**	**8 223 248.32**	**0.00**	**12 571 000.00**
040	*Opéra° ordre transfert entre sections (4)*	*207 200.00*		*210 000.00*	*0.00*	*210 000.00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*100 000.00*		*100 000.00*	*0.00*	*100 000.00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***307 200.00***		***310 000.00***	***0.00***	***310 000.00***
	TOTAL	11 294 095.01	4 347 751.68	8 533 248.32	0.00	12 881 000.00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0.00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 881 000.00

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **12 881 000,00 €**, dont :

- **2 154 761,12 €** de recettes réelles d'investissement,
- **4 768 000,00 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **1 334 431,52 €** de résultat d'investissement reporté.
- **2 789 729,36 €** de restes à réaliser 2022.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 877 233.19	1 847 407.36	1 584 078.00	0.00	3 431 485.36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors16S)	2 580 000.00	0.00	250 000.00	0.00	250 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	**5 457 233.19**	**1 847 407.36**	**1 834 078.00**	**0.00**	**3 681 485.36**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	711 000.00	0.00	1 610 170.32	0.00	1 610 170.32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0.00	0.00	223 560.80	0.00	223 560.80
138	Autres subvent° invest. non transf.	112 123.00	42 322.00	0.00	0.00	42 322.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	10 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	899 969.70	900 000.00	316 000.00	0.00	1 216 000.00
	Total des recettes financières	**1 748 122.70**	**942 322.00**	**2 154 761.12**	**0.00**	**3 097 083.12**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**7 205 355.89**	**2 789 729.36**	**3 988 839.12**	**0.00**	**6 778 568.48**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*1 865 572.00*		*2 768 000.00*	*0.00*	*2 768 000.00*
040	*Opéra° ordre transfert entre sections (4)*	*1 864 112.30*		*1 900 000.00*	*0.00*	*1 900 000.00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*100 000.00*		*100 000.00*	*0.00*	*100 000.00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***3 829 684.30***		***4 768 000.00***	***0,00***	***4 768 000.00***
	TOTAL	11 035 040.19	2 789 729.36	8 756 839.12	0.00	11 546 568.48
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					1 334 431.52
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 881 000.00

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24720034800115

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCPF - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 85
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 87
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 89
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 90
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 91
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) 93
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) 95
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 96

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 97
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 98
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 99
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 104
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 105
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 106

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BP principal 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	28203
Population DGF	28704

Potentiel fiscal et financier (1) -fiche dgf 2022		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier	potentiel fiscal	Fiscal	Financier
9 487 946		330,54		

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs (pop DGF)	Moyennes nationales de la strate (3) source perception analyse financière 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	669,80	358
2	Produit des impositions directes(c73111+7318)/population	100,97	174
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	708,74	397
4	Dépenses d'équipement brut/population	247,72	103
5	Encours de dette / population	461,10	200
6	DGF(c/741)/population	53,86	49
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,89%	37,15%
8	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,20%	95,21%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	34,95%	25,94%
10	Encours de la dette au 01/01 / recettes réelles de fonctionnement (2)	65,06%	50,38%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 894 000,00	20 553 569,65
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 340 430,35
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	23 894 000,00	23 894 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 533 248,32	8 756 839,12
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 347 751,68	2 789 729,36
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 334 431,52
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	12 881 000,00	12 881 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	36 775 000,00	36 775 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 201 838,50	0,00	6 785 752,73	6 785 752,73	6 785 752,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 947 446,50	0,00	8 438 100,00	8 438 100,00	8 438 100,00
014	Atténuations de produits	1 995 077,27	0,00	1 966 857,27	1 966 857,27	1 966 857,27
65	Autres charges de gestion courante	1 575 593,50	0,00	1 516 790,00	1 516 790,00	1 516 790,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**17 719 955,77**	**0,00**	**18 707 500,00**	**18 707 500,00**	**18 707 500,00**
66	Charges financières	293 900,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	49 180,00	0,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	175 480,19		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**18 245 515,96**	**0,00**	**19 226 000,00**	**19 226 000,00**	**19 226 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 865 572,00*		*2 768 000,00*	*2 768 000,00*	*2 768 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 864 112,30*		*1 900 000,00*	*1 900 000,00*	*1 900 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 729 684,30***		***4 668 000,00***	***4 668 000,00***	***4 668 000,00***
	TOTAL	**21 975 200,26**	**0,00**	**23 894 000,00**	**23 894 000,00**	**23 894 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 894 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	112 500,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 830 270,00	0,00	3 078 700,00	3 078 700,00	3 078 700,00
73	Impôts et taxes	12 031 020,96	0,00	12 578 892,46	12 578 892,46	12 578 892,46
74	Dotations et participations	3 806 230,96	0,00	4 000 825,00	4 000 825,00	4 000 825,00
75	Autres produits de gestion courante	744 410,00	0,00	605 152,19	605 152,19	605 152,19
	Total des recettes de gestion courante	**19 524 431,92**	**0,00**	**20 335 569,65**	**20 335 569,65**	**20 335 569,65**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 678,22	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	12 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**19 562 110,14**	**0,00**	**20 343 569,65**	**20 343 569,65**	**20 343 569,65**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*207 200,00*		*210 000,00*	*210 000,00*	*210 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***207 200,00***		***210 000,00***	***210 000,00***	***210 000,00***
	TOTAL	**19 769 310,14**	**0,00**	**20 553 569,65**	**20 553 569,65**	**20 553 569,65**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**3 340 430,35**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 894 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**4 458 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 679,17	266 751,16	194 700,00	194 700,00	461 451,16
204	Subventions d'équipement versées	119 638,00	77 638,00	35 000,00	35 000,00	112 638,00
21	Immobilisations corporelles	1 797 663,07	1 260 040,02	746 000,00	746 000,00	2 006 040,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 139 695,17	2 743 322,50	6 134 846,35	6 134 846,35	8 878 168,85
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**9 802 675,41**	**4 347 751,68**	**7 110 546,35**	**7 110 546,35**	**11 458 298,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 101 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 089,92	0,00	107 531,60	107 531,60	107 531,60
020	Dépenses imprévues	82 129,68		45 170,37	45 170,37	45 170,37
	Total des dépenses financières	**1 184 219,60**	**0,00**	**1 112 701,97**	**1 112 701,97**	**1 112 701,97**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**10 986 895,01**	**4 347 751,68**	**8 223 248,32**	**8 223 248,32**	**12 571 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*207 200,00*		*210 000,00*	*210 000,00*	*210 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***307 200,00***		***310 000,00***	***310 000,00***	***310 000,00***
	TOTAL	**11 294 095,01**	**4 347 751,68**	**8 533 248,32**	**8 533 248,32**	**12 881 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 881 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 877 233,18	1 847 407,36	1 584 078,00	1 584 078,00	3 431 485,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 580 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**5 457 233,18**	**1 847 407,36**	**1 834 078,00**	**1 834 078,00**	**3 681 485,36**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	711 000,00	0,00	1 610 170,32	1 610 170,32	1 610 170,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	223 590,80	223 590,80	223 590,80
138	Autres subvent° invest. non transf.	112 123,00	42 322,00	0,00	0,00	42 322,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	899 999,70	900 000,00	316 000,00	316 000,00	1 216 000,00
	Total des recettes financières	**1 748 122,70**	**942 322,00**	**2 154 761,12**	**2 154 761,12**	**3 097 083,12**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**7 205 355,88**	**2 789 729,36**	**3 988 839,12**	**3 988 839,12**	**6 778 568,48**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*1 865 572,00*		*2 768 000,00*	*2 768 000,00*	*2 768 000,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 864 112,30*		*1 900 000,00*	*1 900 000,00*	*1 900 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 829 684,30***		***4 768 000,00***	***4 768 000,00***	***4 768 000,00***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		11 035 040,18	2 789 729,36	8 756 839,12	8 756 839,12	11 546 568,48
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					1 334 431,52
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 881 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 458 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 785 752,73		6 785 752,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 438 100,00		8 438 100,00
014	Atténuations de produits	1 966 857,27		1 966 857,27
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 516 790,00		1 516 790,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	240 000,00	*0,00*	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	71 500,00	*0,00*	71 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	7 000,00	*1 900 000,00*	1 907 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 768 000,00*	2 768 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**19 226 000,00**	***4 668 000,00***	**23 894 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 894 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*170 000,00*	170 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	960 000,00	*0,00*	960 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	461 451,16	*0,00*	461 451,16
204	Subventions d'équipement versées	112 638,00	*0,00*	112 638,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 006 040,02	*0,00*	2 006 040,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	8 878 168,85	*140 000,00*	9 018 168,85
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	107 531,60	*0,00*	107 531,60
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	45 170,37		45 170,37
Dépenses d'investissement – Total		**12 571 000,00**	***310 000,00***	**12 881 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**12 881 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	72 000,00		72 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 078 700,00		3 078 700,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*40 000,00*	40 000,00
73	Impôts et taxes	12 578 892,46		12 578 892,46
74	Dotations et participations	4 000 825,00		4 000 825,00
75	Autres produits de gestion courante	605 152,19	*0,00*	605 152,19
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	*170 000,00*	178 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**20 343 569,65**	***210 000,00***	**20 553 569,65**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**3 340 430,35**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 894 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 610 170,32	*0,00*	1 610 170,32
13	Subventions d'investissement	3 473 807,36	*0,00*	3 473 807,36
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	255 000,00	*0,00*	255 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*100 000,00*	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 900 000,00*	1 900 000,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*2 768 000,00*	2 768 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 216 000,00		1 216 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**6 554 977,68**	***4 768 000,00***	**11 322 977,68**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 334 431,52**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**223 590,80**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**12 881 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**6 201 838,50**	**6 785 752,73**	**6 785 752,73**
60611	Eau et assainissement	59 696,00	63 950,00	63 950,00
60612	Energie - Electricité	330 346,00	368 759,30	368 759,30
60613	Chauffage urbain	310 982,00	444 000,00	444 000,00
60621	Combustibles	18 440,00	48 000,00	48 000,00
60622	Carburants	6 250,00	7 350,00	7 350,00
60623	Alimentation	274 220,00	291 300,00	291 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 396,00	7 550,00	7 550,00
60631	Fournitures d'entretien	25 828,00	23 150,00	23 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	207 647,20	226 650,00	226 650,00
60633	Fournitures de voirie	69 000,00	74 000,00	74 000,00
60636	Vêtements de travail	28 088,00	25 130,00	25 130,00
6064	Fournitures administratives	25 070,00	19 550,00	19 550,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	75 252,00	71 800,00	71 800,00
611	Contrats de prestations de services	1 776 000,00	1 912 100,00	1 912 100,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	65 900,00	65 900,00
6135	Locations mobilières	61 629,22	58 850,00	58 850,00
61521	Entretien terrains	158 773,00	316 463,00	316 463,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	96 120,00	83 300,00	83 300,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 944,00	17 000,00	17 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	338 998,50	225 200,00	225 200,00
615232	Entretien, réparations réseaux	100 500,00	136 800,00	136 800,00
61551	Entretien matériel roulant	91 650,00	112 750,00	112 750,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 482,00	32 800,00	32 800,00
6156	Maintenance	197 584,04	181 740,00	181 740,00
6161	Multirisques	27 000,00	20 500,00	20 500,00
6168	Autres primes d'assurance	59 100,00	65 350,00	65 350,00
617	Etudes et recherches	87 492,01	61 000,00	61 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 750,00	11 300,00	11 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	68 500,00	89 400,00	89 400,00
6188	Autres frais divers	2 700,00	100,00	100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	8 500,00	10 500,00	10 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 300,00	6 700,00	6 700,00
6233	Foires et expositions	1 300,00	3 500,00	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	42 150,00	61 600,00	61 600,00
6237	Publications	18 300,00	18 000,00	18 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	106 600,00	127 700,00	127 700,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	11 050,00	12 000,00	12 000,00
6257	Réceptions	18 360,00	36 200,00	36 200,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	40 268,00	39 100,00	39 100,00
627	Services bancaires et assimilés	4 503,35	4 300,00	4 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	59 200,00	60 600,00	60 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	129 098,00	131 200,00	131 200,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	387 718,18	390 995,55	390 995,55
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 500,00	19 700,00	19 700,00
6288	Autres services extérieurs	628 313,00	748 890,00	748 890,00
63512	Taxes foncières	75 970,00	29 384,88	29 384,88
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 100,00	2 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 420,00	1 750,00	1 750,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 840,00	9 190,00	9 190,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**7 947 446,50**	**8 438 100,00**	**8 438 100,00**
6217	Personnel affecté par la commune membre	452 414,00	467 900,00	467 900,00
6218	Autre personnel extérieur	176 690,00	59 700,00	59 700,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 910,00	22 100,00	22 100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	83 200,00	88 080,00	88 080,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 974 000,00	3 317 160,00	3 317 160,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	106 000,00	103 500,00	103 500,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	11 200,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	738 000,00	877 760,00	877 760,00
64131	Rémunérations non tit.	1 081 000,00	1 112 600,00	1 112 600,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	4 300,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64138	Autres indemnités non tit.	158 000,00	182 085,00	182 085,00
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 900,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	32 065,00	32 065,00
64171	Apprentis - rémunérations	29 700,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	826 350,00	862 000,00	862 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 031 950,00	1 084 800,00	1 084 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	48 600,00	50 450,00	50 450,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	110 100,00	92 000,00	92 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 500,00	11 500,00	11 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	42 800,00	42 800,00	42 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	26 000,00	27 100,00	27 100,00
6488	Autres charges	4 532,50	4 500,00	4 500,00
014	**Atténuations de produits**	**1 995 077,27**	**1 966 857,27**	**1 966 857,27**
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	400,00	400,00	400,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	30 000,00	0,00	0,00
73916	Prél / contrib redressem. fin. publiques	43 000,00	42 000,00	42 000,00
739211	Attributions de compensation	1 920 177,27	1 922 907,27	1 922 907,27
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	1 500,00	1 550,00	1 550,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 575 593,50**	**1 516 790,00**	**1 516 790,00**
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	6 600,00	32 800,00	32 800,00
6531	Indemnités	116 500,00	118 000,00	118 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	5 550,00	5 550,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	20 900,00	20 900,00	20 900,00
6535	Formation	0,00	5 000,00	5 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	300,00	300,00
6542	Créances éteintes	800,00	6 000,00	6 000,00
6553	Service d'incendie	519 291,00	521 190,00	521 190,00
65548	Autres contributions	610 755,50	485 300,00	485 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	35 420,00	42 500,00	42 500,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	184 524,00	203 900,00	203 900,00
65888	Autres	3,00	50,00	50,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**17 719 955,77**	**18 707 500,00**	**18 707 500,00**
66	**Charges financières (b)**	**293 900,00**	**240 000,00**	**240 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	303 800,00	235 000,00	235 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-13 800,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 900,00	4 000,00	4 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**49 180,00**	**71 500,00**	**71 500,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	29 500,00	5 000,00	5 000,00
6714	Bourses et prix	2 280,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 900,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	50 000,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 000,00	7 000,00	7 000,00
022	**Dépenses imprévues (e)**	**175 480,19**	**200 000,00**	**200 000,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**18 245 515,96**	**19 226 000,00**	**19 226 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 865 572,00***	***2 768 000,00***	***2 768 000,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***1 864 112,30***	***1 900 000,00***	***1 900 000,00***
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*18 112,30*	*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*1 846 000,00*	*1 900 000,00*	*1 900 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 729 684,30***	***4 668 000,00***	***4 668 000,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 729 684,30***	***4 668 000,00***	***4 668 000,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**21 975 200,26**	**23 894 000,00**	**23 894 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			23 894 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	159 400,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	158 400,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**112 500,00**	**72 000,00**	**72 000,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	117 500,00	56 000,00	56 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	-5 000,00	16 000,00	16 000,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**2 830 270,00**	**3 078 700,00**	**3 078 700,00**
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 350,00	10 500,00	10 500,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	165 390,00	220 000,00	220 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	517 700,00	561 700,00	561 700,00
7066	Redevances services à caractère social	180 000,00	188 000,00	188 000,00
70688	Autres prestations de services	287 000,00	304 000,00	304 000,00
7078	Autres marchandises	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7082	Commissions	200,00	800,00	800,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	2 400,00	2 500,00	2 500,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 297 200,00	1 471 500,00	1 471 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	103 550,00	132 600,00	132 600,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	90 200,00	85 000,00	85 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	174 780,00	100 600,00	100 600,00
73	**Impôts et taxes**	**12 031 020,96**	**12 578 892,46**	**12 578 892,46**
73111	Impôts directs locaux	2 664 535,00	2 848 124,00	2 848 124,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 148 327,00	1 150 000,00	1 150 000,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	409 550,00	443 712,00	443 712,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	99 921,00	113 412,00	113 412,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 000,00	50 000,00	50 000,00
73211	Attribution de compensation	324 236,46	329 746,46	329 746,46
73221	FNGIR	549 864,00	549 864,00	549 864,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	485 441,50	345 000,00	345 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 740 000,00	2 966 906,00	2 966 906,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	216 000,00	216 000,00	216 000,00
7362	Taxes de séjour	70 770,00	79 515,00	79 515,00
7382	Fraction de TVA	3 317 376,00	3 486 613,00	3 486 613,00
74	**Dotations et participations**	**3 806 230,96**	**4 000 825,00**	**4 000 825,00**
74124	Dotation d'intercommunalité	210 128,00	210 000,00	210 000,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 321 404,00	1 336 000,00	1 336 000,00
744	FCTVA	52 000,00	40 000,00	40 000,00
74712	Emplois d'avenir	9 900,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	10 500,00	35 580,00	35 580,00
7472	Participat° Régions	0,00	46 900,00	46 900,00
7473	Participat° Départements	28 176,00	8 200,00	8 200,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	3 232,00	3 232,00
7478	Participat° Autres organismes	1 615 011,96	1 732 990,00	1 732 990,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	292 993,00	292 993,00	292 993,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	265 871,00	294 169,00	294 169,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	247,00	761,00	761,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**744 410,00**	**605 152,19**	**605 152,19**
752	Revenus des immeubles	584 700,00	287 800,00	287 800,00
7551	Excédent des BA administratifs	0,00	102 251,72	102 251,72
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 710,00	2 100,47	2 100,47
7588	Autres produits div. de gestion courante	158 000,00	213 000,00	213 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**19 524 431,92**	**20 335 569,65**	**20 335 569,65**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**25 678,22**	**8 000,00**	**8 000,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 265,92	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 300,00	7 000,00	7 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	18 112,30	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	12 000,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**19 562 110,14**	**20 343 569,65**	**20 343 569,65**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***207 200,00***	***210 000,00***	***210 000,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*167 200,00*	*170 000,00*	*170 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***207 200,00***	***210 000,00***	***210 000,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**19 769 310,14**	**20 553 569,65**	**20 553 569,65**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			**0,00**
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			**3 340 430,35**
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**23 894 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**745 679,17**	**194 700,00**	**194 700,00**
202	Frais réalisat° documents urbanisme	85 602,78	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	420 235,14	122 630,00	122 630,00
2033	Frais d'insertion	720,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	174 196,25	52 070,00	52 070,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	64 925,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**119 638,00**	**35 000,00**	**35 000,00**
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	113 638,00	30 000,00	30 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 797 663,07**	**746 000,00**	**746 000,00**
2111	Terrains nus	34 400,00	20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	31 050,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	6 027,60	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	16 500,00	4 500,00	4 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	224 003,10	10 800,00	10 800,00
2182	Matériel de transport	1 143 584,86	339 200,00	339 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	58 899,19	61 500,00	61 500,00
2184	Mobilier	16 670,00	21 000,00	21 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	266 528,32	289 000,00	289 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**7 139 695,17**	**6 134 846,35**	**6 134 846,35**
2312	Agencements et aménagements de terrains	734 146,00	19 710,00	19 710,00
2313	Constructions	3 587 504,75	4 228 300,00	4 228 300,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	477 784,40	381 000,00	381 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 500,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 242 216,79	1 505 836,35	1 505 836,35
238	Avances versées commandes immo. incorp.	93 543,23	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**9 802 675,41**	**7 110 546,35**	**7 110 546,35**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 101 000,00**	**960 000,00**	**960 000,00**
1641	Emprunts en euros	1 086 000,00	955 000,00	955 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	5 000,00	5 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**1 089,92**	**107 531,60**	**107 531,60**
275	Dépôts et cautionnements versés	120,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	969,92	107 531,60	107 531,60
020	**Dépenses imprévues**	**82 129,68**	**45 170,37**	**45 170,37**
	Total des dépenses financières	**1 184 219,60**	**1 112 701,97**	**1 112 701,97**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**10 986 895,01**	**8 223 248,32**	**8 223 248,32**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7)***	***207 200,00***	***210 000,00***	***210 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***167 200,00***	***170 000,00***	***170 000,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*	*54 100,00*	*170 000,00*	*170 000,00*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*14 400,00*	*0,00*	*0,00*
139141	*Sub. transf cpte résult. Communes du GFP*	*10 300,00*	*0,00*	*0,00*
13917	*Sub. transf cpte résult.Budget communaut*	*16 300,00*	*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*5 800,00*	*0,00*	*0,00*
13931	*Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.*	*60 800,00*	*0,00*	*0,00*
13938	*Sub. transf cpte résult. Autres fonds*	*5 500,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	***40 000,00***	***40 000,00***	***40 000,00***
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2314	*Constructions sur sol d'autrui*	*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
2313	*Constructions*	*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***307 200,00***	***310 000,00***	***310 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**11 294 095,01**	**8 533 248,32**	**8 533 248,32**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			4 347 751,68
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			12 881 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**2 877 233,18**	**1 584 078,00**	**1 584 078,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	27 800,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	75 136,40	10 000,00	10 000,00
1313	Subv. transf. Départements	163 500,00	9 188,00	9 188,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	116 954,95	43 000,00	43 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	588 511,72	585 000,00	585 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	873 070,90	723 446,00	723 446,00
1323	Subv. non transf. Départements	233 242,41	173 944,00	173 944,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	11 000,00	11 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	50 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	109 016,80	28 500,00	28 500,00
1341	D.E.T.R. non transférable	640 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**2 580 000,00**	**250 000,00**	**250 000,00**
1641	Emprunts en euros	2 580 000,00	250 000,00	250 000,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**5 457 233,18**	**1 834 078,00**	**1 834 078,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**711 000,00**	**1 833 761,12**	**1 833 761,12**
10222	FCTVA	711 000,00	1 610 170,32	1 610 170,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	223 590,80	223 590,80
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	**112 123,00**	**0,00**	**0,00**
1382	Subv non transf Régions	46 322,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	50 801,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	15 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**15 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
27632	Créance Régions	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	10 000,00	0,00	0,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**899 999,70**	**316 000,00**	**316 000,00**
	Total des recettes financières	**1 748 122,70**	**2 154 761,12**	**2 154 761,12**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**7 205 355,88**	**3 988 839,12**	**3 988 839,12**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***1 865 572,00***	***2 768 000,00***	***2 768 000,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***1 864 112,30***	***1 900 000,00***	***1 900 000,00***
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*18 112,30*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*161 000,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*39 500,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*2 100,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*500,00*	*1 900 000,00*	*1 900 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*546 800,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*214 100,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*700,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*75 000,00*	*0,00*	*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*1 100,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*3 500,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*12 300,00*	*0,00*	*0,00*
28132	*Immeubles de rapport*	*348 500,00*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*16 400,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*13 800,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*2 500,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*30 700,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*8 100,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*20 600,00*	*0,00*	*0,00*
281732	*Immeubles de rapport (m. à dispo)*	*16 500,00*	*0,00*	*0,00*
281748	*Sol autrui - Autres construct° (m. à dis*	*800,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281782	*Matériel de transport (m. à dispo)*	*2 200,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*400,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*4 900,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*126 600,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*62 600,00*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*32 500,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*102 300,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***3 729 684,30***	***4 668 000,00***	***4 668 000,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***3 829 684,30***	***4 768 000,00***	***4 768 000,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**11 035 040,18**	**8 756 839,12**	**8 756 839,12**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			**2 789 729,36**
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			**1 334 431,52**
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**12 881 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	1 075 170	234 170	0	0	0	131 400	144 100	260 000	35 000	6 179 076	164 332	8 223 248
- Equipements municipaux (2)		234 170	0	0	0	131 400	144 100	260 000	0	6 179 076	56 800	7 075 546
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	35 000	0	0	35 000
- Opérations financières	1 075 170											1 075 170
Dépenses d'ordre	310 000											310 000
Total dépenses de l'exercice	**1 385 170**	**234 170**	**0**	**0**	**0**	**131 400**	**144 100**	**260 000**	**35 000**	**6 179 076**	**164 332**	**8 533 248**
RAR N-1 et reports	**47 638**	**87 553**	**0**	**0**	**0**	**1 296 908**	**0**	**37 875**	**30 000**	**2 757 175**	**90 602**	**4 347 752**
Total cumulé dépenses d'investissement	**1 432 808**	**321 723**	**0**	**0**	**0**	**1 428 308**	**144 100**	**297 875**	**65 000**	**8 936 252**	**254 933**	**12 881 000**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**6 856 761**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**43 000**	**50 000**	**316 000**	**1 491 078**	**0**	**8 756 839**
RAR N-1 et reports	**1 334 432**	**3 625**	**0**	**0**	**0**	**663 500**	**0**	**0**	**900 000**	**1 115 165**	**107 439**	**4 124 161**
Total cumulé recettes d'investissement	**8 191 193**	**3 625**	**0**	**0**	**0**	**663 500**	**43 000**	**50 000**	**1 216 000**	**2 606 243**	**107 439**	**12 881 000**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**7 142 457**	**8 954 746**	**549 690**	**0**	**2 000**	**1 633 314**	**413 020**	**218 680**	**201 300**	**3 714 854**	**1 063 938**	**23 894 000**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**7 142 457**	**8 954 746**	**549 690**	**0**	**2 000**	**1 633 314**	**413 020**	**218 680**	**201 300**	**3 714 854**	**1 063 938**	**23 894 000**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**11 790 706**	**1 910 000**	**10 000**	**0**	**0**	**570 700**	**219 400**	**877 000**	**117 000**	**4 492 896**	**565 867**	**20 553 570**
RAR N-1 et reports	**3 340 430**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 340 430**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**15 131 137**	**1 910 000**	**10 000**	**0**	**0**	**570 700**	**219 400**	**877 000**	**117 000**	**4 492 896**	**565 867**	**23 894 000**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						INVESTISSEMENT							
						DEPENSES							
Total dépenses investissement		**1 432 808**	**321 723**	**0**	**0**	**0**	**1 428 308**	**144 100**	**297 875**	**65 000**	**8 936 252**	**254 933**	**12 881 000**
Dépenses réelles		1 122 808	321 723	0	0	0	1 428 308	144 100	297 875	65 000	8 936 252	254 933	12 571 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	45 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 170
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	960 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	960 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	118 869	0	0	0	2 460	50 000	0	0	288 383	1 740	461 451
204	Subventions d'équipement versées	47 638	0	0	0	0	0	0	0	65 000	0	0	112 638
21	Immobilisations corporelles	20 000	90 191	0	0	0	86 998	0	3 246	0	1 742 679	62 926	2 006 040
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	50 000	112 664	0	0	0	1 338 850	94 100	294 629	0	6 905 191	82 735	8 878 169
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 532	107 532
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*310 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*310 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*210 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*210 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*100 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100 000*

						RECETTES							
Total recettes investissement		**6 856 761**	**3 625**	**0**	**0**	**0**	**663 500**	**43 000**	**50 000**	**1 216 000**	**2 606 243**	**107 439**	**11 546 568**
Recettes réelles		2 088 761	3 625	0	0	0	663 500	43 000	50 000	1 216 000	2 606 243	107 439	6 778 568
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	1 216 000	0	0	1 216 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 833 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 833 761
13	Subventions d'investissement	0	3 625	0	0	0	663 500	43 000	50 000	0	2 606 243	107 439	3 473 807

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	255 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*4 768 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 768 000*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 768 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 768 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 900 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 900 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*100 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100 000*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**7 142 457**	**8 954 746**	**549 690**	**0**	**2 000**	**1 633 314**	**413 020**	**218 680**	**201 300**	**3 714 854**	**1 063 938**	**23 894 000**
Dépenses réelles		2 474 457	8 954 746	549 690	0	2 000	1 633 314	413 020	218 680	201 300	3 714 854	1 063 938	19 226 000
011	Charges à caractère général	13 000	558 996	20 900	0	2 000	1 186 314	352 820	216 480	201 300	3 561 854	672 088	6 785 753
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 500	8 024 900	5 500	0	0	345 500	0	700	0	7 000	0	8 438 100
014	Atténuations de produits	1 964 907	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 950	1 966 857
022	Dépenses imprévues	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
65	Autres charges de gestion courante	50	352 850	523 290	0	0	97 500	60 200	1 000	0	143 000	338 900	1 516 790
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	236 000	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 000
67	Charges exceptionnelles	6 000	7 000	0	0	0	4 000	0	500	0	3 000	51 000	71 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
Dépenses d'ordre		*4 668 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 668 000*
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 768 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 768 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 900 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 900 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**11 790 706**	**1 910 000**	**10 000**	**0**	**0**	**570 700**	**219 400**	**877 000**	**117 000**	**4 492 896**	**565 867**	**20 553 570**
Recettes réelles		11 580 706	1 910 000	10 000	0	0	570 700	219 400	877 000	117 000	4 492 896	565 867	20 343 570
013	Atténuations de charges	0	72 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 401 000	0	0	0	562 500	53 600	188 000	0	549 000	324 600	3 078 700
73	Impôts et taxes	9 395 471	0	0	0	0	0	0	0	0	3 182 906	515	12 578 892
74	Dotations et participations	2 185 235	430 000	10 000	0	0	8 200	0	689 000	117 000	534 890	26 500	4 000 825
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	165 800	0	0	225 100	214 252	605 152
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	7 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	8 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*210 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*210 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*210 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*210 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		7 142 457,27	8 954 745,82	0,00	0,00	16 097 203,09
Dépenses de l'exercice		7 142 457,27	8 954 745,82	0,00	0,00	16 097 203,09
011	Charges à caractère général	13 000,00	558 995,82	0,00	0,00	571 995,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 500,00	8 024 900,00	0,00	0,00	8 079 400,00
014	Atténuations de produits	1 964 907,27	0,00	0,00	0,00	1 964 907,27
022	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 768 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 768 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 900 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 900 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	50,00	352 850,00	0,00	0,00	352 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	236 000,00	4 000,00	0,00	0,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	7 000,00	0,00	0,00	13 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		15 131 136,81	1 910 000,00	0,00	0,00	17 041 136,81
Recettes de l'exercice		11 790 706,46	1 910 000,00	0,00	0,00	13 700 706,46
013	Atténuations de charges	0,00	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*210 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*210 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 401 000,00	0,00	0,00	1 401 000,00
73	Impôts et taxes	9 395 471,46	0,00	0,00	0,00	9 395 471,46
74	Dotations et participations	2 185 235,00	430 000,00	0,00	0,00	2 615 235,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		3 340 430,35	0,00	0,00	0,00	3 340 430,35
SOLDE (2)		7 988 679,54	-7 044 745,82	0,00	0,00	943 933,72

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		8 739 195,82	152 450,00	0,00	63 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		8 739 195,82	152 450,00	0,00	63 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	492 895,82	3 000,00	0,00	63 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 024 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	203 400,00	149 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	1 401 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 829 195,82	-152 450,00	0,00	-63 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		549 690,00	0,00	549 690,00
Dépenses de l'exercice		549 690,00	0,00	549 690,00
011	Charges à caractère général	20 900,00	0,00	20 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 500,00	0,00	5 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	523 290,00	0,00	523 290,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		10 000,00	0,00	10 000,00
Recettes de l'exercice		10 000,00	0,00	10 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-539 690,00	0,00	-539 690,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		28 500,00	0,00	0,00	521 190,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
Dépenses de l'exercice		28 500,00	0,00	0,00	521 190,00	0,00
011	Charges à caractère général	20 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	2 100,00	0,00	0,00	521 190,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-18 500,00	0,00	0,00	-521 190,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	574 150,00	1 059 164,44	1 633 314,44
Dépenses de l'exercice		0,00	574 150,00	1 059 164,44	1 633 314,44
011	Charges à caractère général	0,00	574 150,00	612 164,44	1 186 314,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	345 500,00	345 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	97 500,00	97 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	372 700,00	198 000,00	570 700,00
Recettes de l'exercice		0,00	372 700,00	198 000,00	570 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	364 500,00	198 000,00	562 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-201 450,00	-861 164,44	-1 062 614,44

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	574 150,00	0,00	0,00	456 700,00	602 464,44	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	574 150,00	0,00	0,00	456 700,00	602 464,44	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	574 150,00	0,00	0,00	231 200,00	380 964,44	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 500,00	120 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	372 700,00	0,00	0,00	175 000,00	23 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	372 700,00	0,00	0,00	175 000,00	23 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	364 500,00	0,00	0,00	175 000,00	23 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-201 450,00	0,00	0,00	-281 700,00	-579 464,44	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		365 719,63	47 300,00	413 019,63
Dépenses de l'exercice		365 719,63	47 300,00	413 019,63
011	Charges à caractère général	350 719,63	2 100,00	352 819,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	45 200,00	60 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		219 400,00	0,00	219 400,00
Recettes de l'exercice		219 400,00	0,00	219 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	53 600,00	0,00	53 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	165 800,00	0,00	165 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-146 319,63	-47 300,00	-193 619,63

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		365 719,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 300,00
Dépenses de l'exercice		365 719,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 300,00
011	Charges à caractère général	350 719,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		219 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		219 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	53 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	165 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-146 319,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	2 850,00	215 830,00	218 680,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	2 850,00	215 830,00	218 680,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	2 850,00	213 630,00	216 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	877 000,00	877 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	877 000,00	877 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00	188 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	689 000,00	689 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-2 850,00	661 170,00	658 320,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	9 300,00	192 000,00	0,00	201 300,00
Dépenses de l'exercice		0,00	9 300,00	192 000,00	0,00	201 300,00
011	Charges à caractère général	0,00	9 300,00	192 000,00	0,00	201 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	117 000,00	0,00	117 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	117 000,00	0,00	117 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	117 000,00	0,00	117 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-9 300,00	-75 000,00	0,00	-84 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		2 859 300,10	651 759,02	203 795,33	3 714 854,45
Dépenses de l'exercice		2 859 300,10	651 759,02	203 795,33	3 714 854,45
011	Charges à caractère général	2 741 800,10	651 759,02	168 295,33	3 561 854,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	107 500,00	0,00	35 500,00	143 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 117 006,47	5 000,00	370 890,00	4 492 896,47
Recettes de l'exercice		4 117 006,47	5 000,00	370 890,00	4 492 896,47
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	544 000,00	5 000,00	0,00	549 000,00
73	Impôts et taxes	2 966 906,00	0,00	216 000,00	3 182 906,00
74	Dotations et participations	380 000,00	0,00	154 890,00	534 890,00
75	Autres produits de gestion courante	225 100,47	0,00	0,00	225 100,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		1 257 706,37	-646 759,02	167 094,67	778 042,02

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		108 700,00	0,00	2 408 100,10	342 500,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Dépenses de l'exercice		108 700,00	0,00	2 408 100,10	342 500,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	78 000,00	0,00	2 321 300,10	342 500,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	26 200,00	0,00	81 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		295 500,00	0,00	3 761 506,47	60 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		295 500,00	0,00	3 761 506,47	60 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	295 500,00	0,00	248 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	2 966 906,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	320 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	225 100,47	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		186 800,00	0,00	1 353 406,37	-282 500,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	651 759,02	0,00	0,00	0,00	71 290,00	0,00	129 605,33
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	651 759,02	0,00	0,00	0,00	71 290,00	0,00	129 605,33
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	651 759,02	0,00	0,00	0,00	35 790,00	0,00	129 605,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	238 990,00	0,00	96 900,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	238 990,00	0,00	96 900,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00	0,00	15 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 990,00	0,00	81 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-646 759,02	0,00	0,00	0,00	167 700,00	0,00	-32 705,33

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		658 538,39	0,00	0,00	54 100,00	0,00	351 300,00	0,00	1 063 938,39
Dépenses de l'exercice		658 538,39	0,00	0,00	54 100,00	0,00	351 300,00	0,00	1 063 938,39
011	Charges à caractère général	548 288,39	0,00	0,00	47 500,00	0,00	76 300,00	0,00	672 088,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	57 300,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	275 000,00	0,00	338 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		511 766,72	0,00	0,00	19 000,00	0,00	35 100,00	0,00	565 866,72
Recettes de l'exercice		511 766,72	0,00	0,00	19 000,00	0,00	35 100,00	0,00	565 866,72
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	314 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	8 600,00	0,00	324 600,00
73	Impôts et taxes	515,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	26 500,00
75	Autres produits de gestion courante	197 251,72	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	214 251,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-146 771,67	0,00	0,00	-35 100,00	0,00	-316 200,00	0,00	-498 071,67

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 432 808,37	321 723,26	0,00	0,00	1 754 531,63
Dépenses de l'exercice		1 385 170,37	234 170,00	0,00	0,00	1 619 340,37
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	45 170,37	0,00	0,00	0,00	45 170,37
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*210 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*210 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*100 000,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	960 000,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	52 070,00	0,00	0,00	52 070,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	74 100,00	0,00	0,00	94 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	108 000,00	0,00	0,00	158 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		47 638,00	87 553,26	0,00	0,00	135 191,26
RECETTES (2)		8 191 192,64	3 625,00	0,00	0,00	8 194 817,64
Recettes de l'exercice		6 856 761,12	0,00	0,00	0,00	6 856 761,12
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 768 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 768 000,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 900 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 900 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*100 000,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 833 761,12	0,00	0,00	0,00	1 833 761,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	255 000,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 334 431,52	3 625,00	0,00	0,00	1 338 056,52
SOLDE (2)		6 758 384,27	-318 098,26	0,00	0,00	6 440 286,01

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		321 723,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		234 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	52 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		87 553,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		3 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-318 098,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 354 450,14	73 858,33	1 428 308,47
Dépenses de l'exercice		0,00	74 000,00	57 400,00	131 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	21 000,00	52 000,00	73 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	53 000,00	5 400,00	58 400,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	1 280 450,14	16 458,33	1 296 908,47
RECETTES (2)		0,00	663 500,00	0,00	663 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	663 500,00	0,00	663 500,00
SOLDE (2)		0,00	-690 950,14	-73 858,33	-764 808,47

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 354 450,14	0,00	0,00	5 612,00	68 246,33	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	5 000,00	52 400,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	5 000,00	47 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	1 280 450,14	0,00	0,00	612,00	15 846,33	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	663 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	663 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-690 950,14	0,00	0,00	-5 612,00	-68 246,33	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		144 100,00	0,00	144 100,00
Dépenses de l'exercice		144 100,00	0,00	144 100,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	94 100,00	0,00	94 100,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		43 000,00	0,00	43 000,00
Recettes de l'exercice		43 000,00	0,00	43 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	43 000,00	0,00	43 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-101 100,00	0,00	-101 100,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		144 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		144 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	94 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-101 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	297 874,93	297 874,93
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	37 874,93	37 874,93
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-247 874,93	-247 874,93

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
RECETTES (2)		0,00	1 216 000,00	0,00	0,00	1 216 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	316 000,00	0,00	0,00	316 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	316 000,00	0,00	0,00	316 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
SOLDE (2)		0,00	1 216 000,00	-65 000,00	0,00	1 151 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		5 076 795,19	2 786 457,91	1 072 998,66	8 936 251,76
Dépenses de l'exercice		4 031 400,00	1 626 336,35	521 340,00	6 179 076,35
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	72 630,00	92 630,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	398 400,00	120 500,00	48 000,00	566 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 613 000,00	1 505 836,35	400 710,00	5 519 546,35
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 045 395,19	1 160 121,56	551 658,66	2 757 175,41
RECETTES (2)		1 737 870,00	402 287,00	466 085,95	2 606 242,95
Recettes de l'exercice		1 392 370,00	79 520,00	19 188,00	1 491 078,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 392 370,00	79 520,00	19 188,00	1 491 078,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		345 500,00	322 767,00	446 897,95	1 115 164,95
SOLDE (2)		-3 338 925,19	-2 384 170,91	-606 912,71	-6 330 008,81

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		48 621,50	0,00	5 023 884,89	4 288,80	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		35 000,00	0,00	3 996 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	383 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 613 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		13 621,50	0,00	1 027 484,89	4 288,80	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 737 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	1 392 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 392 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	345 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-48 621,50	0,00	-3 286 014,89	-4 288,80	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	2 786 457,91	0,00	0,00	48 928,11	773 452,06	0,00	121 442,08
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	1 626 336,35	0,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00	51 340,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	2 630,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	120 500,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	29 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 505 836,35	0,00	0,00	0,00	381 000,00	0,00	19 710,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	1 160 121,56	0,00	0,00	48 928,11	303 452,06	0,00	70 102,08
RECETTES (2)		0,00	0,00	402 287,00	0,00	0,00	44 754,95	257 421,00	0,00	52 322,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	79 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	79 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	322 767,00	0,00	0,00	44 754,95	257 421,00	0,00	52 322,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-2 384 170,91	0,00	0,00	-4 173,16	-516 031,06	0,00	-69 120,08

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		210 803,55	0,00	0,00	12 937,95	0,00	31 191,71	0,00	254 933,21
Dépenses de l'exercice		164 331,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 331,60
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	44 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 800,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	107 531,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 531,60
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		46 471,95	0,00	0,00	12 937,95	0,00	31 191,71	0,00	90 601,61
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 439,41	0,00	107 439,41
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 439,41	0,00	107 439,41
SOLDE (2)		-210 803,55	0,00	0,00	-12 937,95	0,00	76 247,70	0,00	-147 493,80

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2022900096C00001	04/03/2022	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**18 980 968,52**									
1641 Emprunts en euros (total)					18 980 968,52									
200501/MIN230113EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	08/04/2005	01/07/2005	01/01/2006	945 000,00	V	EURIBOR03M	3,310	3,066	EUR	T	C	N	A-1
200701/07178-1	CREDIT AGRICOLE	25/09/2004	15/02/2012	15/02/2013	2 608 698,00	F		3,950	4,008	EUR	A	C	N	A-1
201001/MON272819EUR/MON2689	CAIS FSE FINANC LOCAL	01/05/2010	01/05/2010	01/08/2010	175 000,00	F		3,630	3,678	EUR	T	P	N	A-1
201002/07178-2	CREDIT AGRICOLE	03/05/2010	15/02/2012	15/02/2013	1 090 910,00	F		3,940	3,998	EUR	A	C	N	A-1
201003/MON268899/0287234/00	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	300 000,00	F		3,280	3,320	EUR	T	P	N	A-1
201006/MON268901EUR/0287326	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	162 500,00	F		3,280	3,320	EUR	T	P	N	A-1
201007/MON268903EUR/0287238	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	487 700,00	F		4,100	4,163	EUR	T	P	N	A-1
201101/00071325258	CREDIT AGRICOLE	24/01/2011	06/04/2011	20/04/2014	1 500 000,00	F		4,080	3,513	EUR	A	X	N	A-1
201202/887120163	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2012	25/06/2012	25/12/2012	969 005,52	F		4,610	4,682	EUR	A	X	N	A-1
201301/0.027.343.H	CREDIT FONCIER	23/12/2013	06/01/2014	06/04/2014	574 980,00	F		3,420	3,516	EUR	T	C	N	A-1
201701/4928411	CAISSE D'EPARGNE	31/05/2017	15/06/2017	25/06/2018	1 040 000,00	F		1,400	1,416	EUR	A	P	N	A-1
201901/10001234728	CREDIT AGRICOLE	23/05/2019	28/06/2019	15/01/2020	1 977 975,00	F		0,880	0,893	EUR	S	P	N	A-1
202001/10001514831	CREDIT AGRICOLE	24/02/2020	17/03/2020	15/03/2021	240 000,00	F		0,400	0,428	EUR	A	P	N	A-1
202002/10001514997	CREDIT AGRICOLE	24/02/2020	17/03/2020	15/03/2021	1 750 200,00	F		0,880	0,889	EUR	A	P	N	A-1
202101/MON535835EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2020	01/01/2021	01/05/2021	1 309 000,00	F		0,500	0,512	EUR	A	P	N	A-1
202102/2867/101/001	SOCIETE GENERALE	20/07/2021	29/07/2021	30/10/2021	1 500 000,00	F		0,880	0,896	EUR	T	P	N	A-1
202103/MIN540463EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2021	10/05/2022	01/09/2022	1 015 000,00	F		0,760	0,768	EUR	T	P	N	A-1
202201/00054078801	CREDIT MUTUEL	23/05/2022	24/11/2022	28/02/2023	1 335 000,00	F		1,520	1,544	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**18 980 968,52**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**13 235 305,44**					**954 025,63**	**234 375,82**	**0,00**	**117 690,05**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 235 305,44					954 025,63	234 375,82	0,00	117 690,05
200501/MIN230113EUR	N	0,00	A-1	302 400,00	7,74	V	EURIBOR03M	0,600	37 800,00	1 729,36	0,00	392,49
200701/07178-1	N	0,00	A-1	1 304 358,00	9,12	F		3,950	130 434,00	52 237,73	0,00	41 137,28
201001/MON272819EUR/MON2689	N	0,00	A-1	36 125,80	2,33	F		3,630	14 059,91	1 121,41	0,00	131,28
201002/07178-2	N	0,00	A-1	545 460,00	9,12	F		3,940	54 545,00	21 789,61	0,00	17 159,35
201003/MON268899/0287234/00	N	0,00	A-1	183 112,19	12,49	F		3,280	11 769,17	5 862,31	0,00	1 389,40
201006/MON268901EUR/0287326	N	0,00	A-1	99 186,13	12,49	F		3,280	6 374,93	3 175,43	0,00	752,59
201007/MON268903EUR/0287238	N	0,00	A-1	309 353,66	12,49	F		4,100	18 880,52	12 395,68	0,00	2 944,27
201101/00071325258	N	0,00	A-1	956 147,11	10,29	F		4,080	72 081,68	35 186,21	0,00	22 592,78
201202/887120163	N	0,00	A-1	156 567,83	10,97	F		4,610	13 205,95	7 318,02	0,00	93,32
201301/0.027.343.H	N	0,00	A-1	239 575,10	6,01	F		3,420	38 331,99	7 808,37	0,00	1 641,61
201701/4928411	N	0,00	A-1	806 451,04	14,47	F		1,400	48 689,78	11 290,31	0,00	5 451,43
201901/10001234728	N	0,00	A-1	1 602 942,37	11,53	F		0,880	127 222,36	13 826,62	0,00	5 952,15
202001/10001514831	N	0,00	A-1	180 716,63	5,20	F		0,400	29 819,65	722,87	0,00	477,84
202002/10001514997	N	0,00	A-1	1 588 655,54	17,19	F		0,880	81 839,98	13 980,17	0,00	10 497,48
202101/MON535835EUR	N	0,00	A-1	1 183 897,25	17,32	F		0,500	63 020,90	5 919,48	0,00	3 720,43
202102/2867/101/001	N	0,00	A-1	1 413 898,53	18,56	F		0,880	69 597,36	12 382,44	0,00	2 015,45
202103/MIN540463EUR	N	0,00	A-1	991 458,26	19,40	F		0,760	47 352,45	7 400,34	0,00	577,98
202201/00054078801	N	0,00	A-1	1 335 000,00	14,90	F		1,520	89 000,00	20 229,46	0,00	762,92
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**13 235 305,44**					**954 025,63**	**234 375,82**	**0,00**	**117 690,05**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 235 305,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	15-11-2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Subventions d'équipement à un tiers public	15	13/12/2012
	Agencements et aménagements de terrains	15	13/12/2012
	Appareils de levage et ascenseurs	20	13/12/2012
	Bâtiments légers et abris	10	13/12/2012
	Camions et véhicules industriels	8	13/12/2012
	Cheptel	7	13/12/2012
	Coffre-fort	20	13/12/2012
	Equipements de garages et ateliers	10	13/12/2012
	Equipements des cuisines	10	13/12/2012
	Equipements sportifs	10	13/12/2012
	Etudes	5	13/12/2012
	Immeubles productifs de revenus	20	13/12/2012
	Installations de chauffage	15	13/12/2012
	Installations de voiries	20	13/12/2012
	Logiciels	2	13/12/2012
	Matériel de bureau	4	13/12/2012
	Matériel informatique	3	13/12/2012
	Matériels classiques	5	13/12/2012
	Matériels de plein air	3	13/12/2012
	Mobilier	10	13/12/2012
	Plantations	15	13/12/2012
	Subventions d'équipement à un tiers privé	5	13/12/2012
	Voiture	5	13/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 170 170,37**	I	**1 170 170,37**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		955 000,00		955 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	955 000,00		955 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**215 170,37**		**215 170,37**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*170 000,00*		*170 000,00*
020	Dépenses imprévues	45 170,37		45 170,37

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**1 170 170,37**	**4 347 751,68**	**0,00**	**5 517 922,05**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**6 594 170,32**	III	**6 594 170,32**
Ressources propres externes de l'année (a)		**1 610 170,32**		**1 610 170,32**
10222	FCTVA	1 610 170,32		1 610 170,32
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
27632	Créance Régions	0,00		0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**4 984 000,00**		**4 984 000,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*0,00*		*0,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*1 900 000,00*		*1 900 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*		*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*0,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*		*0,00*
28132	*Immeubles de rapport*	*0,00*		*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*0,00*		*0,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*		*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*		*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*0,00*		*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*		*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*0,00*		*0,00*
281732	*Immeubles de rapport (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281748	*Sol autrui - Autres construct° (m. à dis*	*0,00*		*0,00*
281782	*Matériel de transport (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*0,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	316 000,00		316 000,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 768 000,00*		*2 768 000,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 594 170,32	2 789 729,36	1 334 431,52	223 590,80	10 941 922,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 517 922,05
Ressources propres disponibles	IV	10 941 922,00
Solde	V = IV – II (6)	5 423 999,95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	**Charges à caractère général**	**2 321 300,10**
60611	Eau et assainissement	900,00
60612	Energie - Electricité	5 600,10
60631	Fournitures d'entretien	5 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	42 400,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00
6064	Fournitures administratives	800,00
6068	Autres matières et fournitures	55 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 912 100,00
6135	Locations mobilières	5 600,00
615221	Bâtiments publics	1 500,00
615231	Voiries	3 000,00
615232	Réseaux	6 800,00
61551	Matériel roulant	55 000,00
61558	Autres biens mobiliers	17 000,00
6156	Maintenance	6 800,00
6236	Catalogues et imprimés	35 000,00
6247	Transports collectifs	7 500,00
6257	Réceptions	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00
62875	aux communes membres du GFP	75 000,00
6288	Autres	78 700,00
63512	Taxes foncières	300,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 100,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**2 500,00**
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**81 300,00**
6541	Créances admises en non-valeur	300,00
6542	Créances éteintes	6 000,00
657358	Autres groupements	75 000,00
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**3 000,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**2 408 100,10**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**2 408 100,10**

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		**2 966 906,00**
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 966 906,00
Dotations et participations reçues		**320 000,00**
7478	Autres organismes	320 000,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**474 600,47**
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**248 500,00**

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	10 500,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	220 000,00
70688	Autres prestations de services	14 000,00
7078	Autres marchandises	1 500,00
70841	aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles	2 500,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**225 100,47**
752	Revenus des immeubles	10 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 100,47
7588	Autres produits divers de gestion courante	213 000,00
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**1 000,00**
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**3 761 506,47**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**3 761 506,47**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**5 023 884,89**
2031	Frais d'études	6 222,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	168 928,59
2182	Matériel de transport	909 789,08
2188	Autres immobilisations corporelles	248 692,80
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 500,00
2313	Constructions	3 682 332,42
2314	Constructions sur sol d'autrui	420,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		**5 023 884,89**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**5 023 884,89**

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**1 737 870,00**
1321	Etat et établissements nationaux	660 000,00
1322	Régions	908 946,00
1323	Départements	140 424,00
1328	Autres	28 500,00
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		**1 737 870,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la sect° de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**1 737 870,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2022-D001 CREATION DECHETTERIE LA FLECHE	3 570 000,00	0,00	3 570 000,00	266 269,27	3 303 731,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**49,00**	**2,01**	**51,01**	**42,45**	**5,00**	**47,45**
Adjoint adm principal 1ère classe	C	12,00	0,50	12,50	12,20	0,00	12,20
Adjoint adm principal 2ème cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint adm principal 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	4,68	0,00	4,68
Adjoint administratif	C	12,00	1,51	13,51	10,69	2,00	12,69
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,88	0,00	3,88
Rédacteur principal 1ère cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**52,00**	**2,69**	**54,69**	**47,79**	**3,90**	**51,69**
Adjoint technique	C	19,00	0,89	19,89	18,77	0,41	19,18
Adjoint technique princ 1è cl	C	8,00	0,00	8,00	7,68	0,00	7,68
Adjoint technique princ 2è cl	C	15,00	1,80	16,80	16,54	0,00	16,54
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,49	1,49
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE SOCIALE (d)		**8,00**	**1,70**	**9,70**	**9,50**	**0,00**	**9,50**
Agent social	C	4,00	1,70	5,70	5,50	0,00	5,50
Agent social principal 2ème cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur jnes enfts cl exc	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**12,00**	**0,00**	**12,00**	**11,33**	**0,00**	**11,33**
Conseiller des APS principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS prin. 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	4,33	0,00	4,33
Educateur APS prin.1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur territorial APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Opérateur des A P S	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**18,00**	**0,86**	**18,86**	**17,07**	**0,09**	**17,16**
Adjoint animation princ 1è cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint animation princ 2èm cl	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint d'animation	C	7,00	0,86	7,86	6,34	0,09	6,43
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,93	0,00	1,93
Animateur principal 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**139,00**	**7,26**	**146,26**	**128,14**	**8,99**	**137,13**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif	C	ADM	367.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Adjoint administratif	C	ADM	370.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	356.0	0,00	3-3-4° contrtat à temps non complet	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	432.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Attaché	A	ADM	693.0	0,00	3-4 contrat à durée indeterminée	CDI CDI
Attaché	A	ADM	444.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Attaché	A	ADM	525.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Ingénieur	A	TECH	697.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Technicien	B	TECH	431.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Technicien	B	TECH	513.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Technicien	B	TECH	389.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Technicien	B	TECH	389.0	0,00	3-2 vacance temporaire d'emploi	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-a° accroissement temporaire d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-a° accroissement temporaire d'activité	CDD CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-1 remplacement	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-b accroissement saisonnier d'activité	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-a° accroissement temporaire d'activité	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-a° accroissement temporaire d'activité	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-1 remplacement	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-1 remplacement	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0,00	3-1 remplacement	CDD CDD
Attaché	A	ADM	499.0	0,00	A Contrtat de Projet	CDD CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	389.0	0,00	3-a° accroissement temporaire d'activité	CDD CDD
Educateur territorial APS	B	SP	389.0	0,00	3-1 remplacement	CDD CDD
Technicien	B	TECH	401.0	0,00	A Contrtat de Projet	CDD CDD
Technicien	B	TECH	389.0	0,00	A Contrtat de Projet	CDD CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte Pays Vallée du Loir	01/01/2001		153 300,00
Sarthe Numérique	01/12/2013		11 800,00
Syndicat mixte gens du voyage	01/01/2019		45 200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie autonome	Service public d'Assainissement Non-Collectif	01/01/2006	-	24720034800081	SPIC	Non
Lotissement	Parcs d activités	08/04/2021	-	24720034800123	SPIC	Oui
Bâtiments économiques	Bâtiments économiques	01/01/2023	-	24720034800131	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location de salles	Maison de l Economie, de la Formation et de l Emploi	02/05/1993	-	SPA
Location de salles	Centre d Hébergement Educatif et Sportif	10/12/2009	124 - 10/12/2009	SPA
Location de bureaux	Maison de santé de La Flèche	10/12/2009	125 - 10/12/2009	SPA
Location de salles	COGITO Pépinière tertiaire et numérique	01/10/2015	3 - 01/10/2015	SPA

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme RACHET Françoise, LA FLECHE Pouvoir à Mme MENAGE	
Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE	
Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
M. MAGUE Nicolas, LA FLECHE Pouvoir à Mme DELHOMMEAU	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE	

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. LANGLOIS	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE	
Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE	
Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE 13 AVR. 2023
de LA FLÈCHE

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 43
VOTES :
Pour : 43
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 31 mars 2023

SOUS PREFECTURE
REÇU LE 13 AVR. 2023
de LA FLECHE

Présenté par la Présidente,
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
La Présidente,

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE	M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE
M. DE SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR Pouvoir à M. CHALIGNE	Mme MENAGE Carine, LA FLECHE
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE	M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	M. JAUNAY Claude, LA FLECHE
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON	M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE	Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET	M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE
M. Sylvain POIRRIER, Maire d'ARTHEZE	Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à Mme PREZELIN
M. Philippe GOUIN BAZOUGES-CRE SUR LOIR	M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à M. GOUIN
Mme GLOTIN Pascale, CLERMONT-CREANS	M. RICOT Thierry, CROSMIERES
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES Pouvoir à M. RICOT	M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE	M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE
M. DANGREMONT Régis, LA FLECHE Pouvoir à M GUICHON	Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE	M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D007-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D007

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2022, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif N à crédits ouverts N-1.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **23 894 000,00 €**, dont :

- **20 343 569,65 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **210 000,00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,
- **3 340 430,35 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	112 500,00	0,00	72 000,00	0,00	72 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	2 830 270,00	0,00	3 078 700,00	0,00	3 078 700,00
73	Impôts et taxes	12 031 029,96	0,00	12 578 892,46	0,00	12 578 892,46
74	Dotations et participations	3 806 339,96	0,00	4 000 625,00	0,00	4 000 625,00
75	Autres produits de gestion courante	744 410,00	0,00	605 152,19	0,00	605 152,19
	Total des recettes de gestion courante	**19 524 431,92**	**0,00**	**20 335 569,65**	**0,00**	**20 335 569,65**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 678,22	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	12 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**19 557 110,14**	**0,00**	**20 343 569,65**	**0,00**	**20 343 569,65**
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	207 200,00		210 000,00	0,00	210 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***207 200,00***		***210 000,00***	***0,00***	***210 000,00***
	TOTAL	19 764 310,14	0,00	20 553 569,65	0,00	20 553 569,65

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 340 430,35
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 894 000,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **23 894 000,00 €**, dont :

- **19 226 000,00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **4 668 000,00 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 894 908,00	0,00	6 785 752,73	0,00	6 785 752,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 947 446,26	0,00	8 438 100,00	0,00	8 438 100,00
014	Atténuations de produits	1 895 977,27	0,00	1 906 857,27	0,00	1 906 857,27
65	Autres charges de gestion courante	1 575 593,50	0,00	1 516 790,00	0,00	1 516 790,00
655	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**17 716 905,77**	**0,00**	**19 707 500,00**	**0,00**	**19 707 500,00**
66	Charges financières	200 905,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	49 180,00	0,00	71 500,00	0,00	71 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		7 000,00	0,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	125 480,18		200 000,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**18 249 515,95**	**0,00**	**19 226 000,00**	**0,00**	**19 226 000,00**
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 865 572,00		2 788 000,00	0,00	2 788 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 464 112,30		1 880 000,00	0,00	1 880 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 729 684,30***		***4 668 000,00***	***0,00***	***4 668 000,00***
	TOTAL	21 979 200,25	0,00	23 894 000,00	0,00	23 894 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 894 000,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **12 881 000,00 €**, dont :

- **8 223 248,32 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **310 000,00 €** de dépenses d'ordre d'investissement,
- **4 347 751,68 €** de restes à réaliser 2022.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 679,17	269 751,16	194 733,00	0,00	491 451,16
204	Subventions d'équipement versées	119 436,00	77 899,00	30 000,00	0,00	127 435,00
21	Immobilisations corporelles	1 797 463,07	1 260 043,00	746 000,00	0,00	2 329 043,07
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 139 695,17	2 747 972,52	6 134 845,32	0,00	8 978 148,84
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**9 802 573,41**	**4 347 751,68**	**7 110 578,32**	**0,00**	**11 459 298,23**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 921 000,00	0,00	960 000,00	0,00	960 000,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	192 523,00	0,00	193 523,00
4581	Dépenses imprévues	62 129,00		45 170,37	0,00	45 170,37
	Total des dépenses financières	**1 984 219,00**	**0,00**	**1 112 701,37**	**0,00**	**1 112 701,37**
45...	Total des ope. pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	**11 886 885,01**	**4 347 751,68**	**8 223 248,32**	**0,00**	**12 571 205,00**
040	Opérat° entre transfert entre sections (4)	307 200,00		210 000,00	0,00	210 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***307 200,00***		***310 000,00***	***0,00***	***310 000,00***
	TOTAL	**11 294 085,01**	**4 347 751,68**	**8 533 248,32**	**0,00**	**12 881 205,00**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 881 000,00

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **12 881 000,00 €**, dont :

- **2 154 761,12 €** de recettes réelles d'investissement,
- **4 768 000,00 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **1 334 431,52 €** de résultat d'investissement reporté.
- **2 789 729,36 €** de restes à réaliser 2022.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	2 677 223,19	1 647 427,36	1 784 978,00	0,00	3 432 405,36
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	2 540 000,00	0,00	960 000,00	0,00	960 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**5 217 223,19**	**1 647 427,36**	**2 744 978,00**	**0,00**	**4 392 405,36**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	711 000,00	0,00	1 810 170,32	0,00	1 810 170,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)	0,00	0,00	203 160,00	0,00	203 160,00
138	Autres subvent° invest° non transf.	112 127,00	42 302,00	0,00	0,00	42 302,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804	Produits des cessions d'immobilisations	999 000,71	999 000,00	316 000,00	0,00	1 315 000,00
	Total des recettes financières	**1 746 127,71**	**1 041 302,00**	**2 154 761,12**	**0,00**	**3 196 063,12**
45...	Total des ope. pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	**7 363 350,90**	**2 788 729,36**	**5 203 439,12**	**0,00**	**8 778 304,48**
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 000 000,00		2 768 000,00	0,00	2 768 000,00
040	Opérat° entre transfert entre sections (4)	1 884 732,32		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***3 384 732,32***		***4 768 000,00***	***0,00***	***4 768 000,00***
	TOTAL	**11 838 083,22**	**2 788 729,36**	**9 971 439,12**	**0,00**	**13 546 304,48**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 334 431,52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 881 000,00

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D008-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **43**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D008

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.),

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2022, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget annexe 2023 du SPANC de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif N à crédits ouverts N-1.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **28 000,00 €**, dont :

- **14 163,85 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **13 836,15 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 525,84	0,00	14 163,85	0,00	14 163,85
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	**17 525,84**	**0,00**	**14 163,85**	**0,00**	**14 163,85**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**17 525,84**	**0,00**	**14 163,85**	**0,00**	**14 163,85**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**17 525,84**	**0,00**	**14 163,85**	**0,00**	**14 163,85**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**13 836,15**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**28 000,00**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **28 000,00 €**, dont :

- **28 000,00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	18 775,84	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 724,16	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 500,00	0,00	22 400,00	0,00	22 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	0,00	3 100,00	0,00	3 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	800,00		1 000,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 500,00	0,00	1 500,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	26 400,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	26 400,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						=
				TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		28 000,00

Le budget du SPANC ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24720034800081	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCPF - SPANC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 000,00	14 163,85
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 836,15
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	28 000,00	28 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	28 000,00	28 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	18 775,84	0,00	19 100,00	19 100,00	19 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 724,16	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		**23 500,00**	**0,00**	**22 400,00**	**22 400,00**	**22 400,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	800,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**26 400,00**	**0,00**	**28 000,00**	**28 000,00**	**28 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**26 400,00**	**0,00**	**28 000,00**	**28 000,00**	**28 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 525,84	0,00	14 163,85	14 163,85	14 163,85
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**17 525,84**	**0,00**	**14 163,85**	**14 163,85**	**14 163,85**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**17 525,84**	**0,00**	**14 163,85**	**14 163,85**	**14 163,85**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**17 525,84**	**0,00**	**14 163,85**	**14 163,85**	**14 163,85**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 836,15

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 100,00		19 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 800,00		2 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	*0,00*	3 100,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000,00	*0,00*	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**28 000,00**	***0,00***	**28 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**28 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 163,85		14 163,85
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**14 163,85**	***0,00***	**14 163,85**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**13 836,15**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**28 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**18 775,84**	**19 100,00**	**19 100,00**
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 750,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 400,00	0,00	0,00
6228	Divers	8 625,84	19 100,00	19 100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**4 724,16**	**2 800,00**	**2 800,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 724,16	2 800,00	2 800,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**500,00**	**500,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**23 500,00**	**22 400,00**	**22 400,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 100,00**	**3 100,00**	**3 100,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 100,00	1 100,00	1 100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	2 000,00	2 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**800,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	800,00	1 000,00	1 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**26 400,00**	**28 000,00**	**28 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**26 400,00**	**28 000,00**	**28 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**28 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 525,84	14 163,85	14 163,85
7062	Redevances assainissement non collectif	17 525,84	14 163,85	14 163,85
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	17 525,84	14 163,85	14 163,85
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	17 525,84	14 163,85	14 163,85
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	17 525,84	14 163,85	14 163,85

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 836,15

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III**	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**		**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (6)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 43
VOTES :
Pour : 43
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 31 mars 2023

Présenté par la Présidente,
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
La Présidente,

SOUS PREFECTURE de LA FLECHE
REÇU LE 13 AVR. 2023

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE		M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE	
M. DE SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR Pouvoir à M. CHALIGNE		Mme MENAGE Carine, LA FLECHE	
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE		M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE	
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN		M. JAUNAY Claude, LA FLECHE	
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON		M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS	
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE		Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE	
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET		M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE	
M. Sylvain POIRRIER, Maire d'ARTHEZE		Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à Mme PREZELIN	
M. Philippe GOUIN BAZOUGES-CRE SUR LOIR		M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à M. GOUIN	
Mme GLOTIN Pascale, CLERMONT-CREANS		M. RICOT Thierry, CROSMIERES	
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES Pouvoir à M. RICOT		M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE		M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE	
M. DANGREMONT Régis, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON		Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE	
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE		M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme RACHET Françoise, LA FLECHE Pouvoir à Mme MENAGE	
Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE	
Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
M. MAGUE Nicolas, LA FLECHE Pouvoir à Mme DELHOMMEAU	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE	

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. LANGLOIS	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE	
Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE	
Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE 13 AVR. 2023
de LA FLECHE

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D008-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D008

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.),

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2022, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget annexe 2023 du SPANC de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif N à crédits ouverts N-1.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **28 000,00 €**, dont :

- **14 163,85 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **13 836,15 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 525.84	0.00	14 163.85	0.00	14 163.85
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes de gestion des services	17 525.84	0.00	14 163.85	0.00	14 163.85
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0.00		0.00	0.00	0.00
	Total des recettes réelles d'exploitation	17 525.84	0.00	14 163.85	0.00	14 163.85
042	Opérat° ordre à l'intérieur de la section (6)	0.00		0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0.00		0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	*0.00*		*0.00*	*0.00*	*0.00*
	TOTAL	17 525.84	0.00	14 163.85	0.00	14 163.85
						=
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					13 836.15
						=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES					28 000.00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **28 000,00 €**, dont :

- **28 000,00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	18 775,84	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 724,16	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 500,00	0,00	22 400,00	0,00	22 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	800,00		1 000,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 500,00	0,00	1 500,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	26 400,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	0,00		0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	0,00		0,00	0,00	0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 400,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	29 000,00

Le budget du SPANC ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D009-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **43**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D009

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE : PARCS D'ACTIVITES

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des Parcs d'activités,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2022, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget annexe 2023 des Parcs d'activités de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif N à crédits ouverts N-1.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **3 138 591,69 €**, dont :

- **1 056 000,00 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **2 082 591,69 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	700 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	**700 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**700 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 979 030,01*		*2 082 591,69*	*0,00*	*2 082 591,69*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***1 979 030,01***		***2 082 591,69***	***0,00***	***2 082 591,69***
	TOTAL	2 679 030,01	0,00	3 138 591,69	0,00	3 138 591,69
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 138 591,69

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **3 138 591,69 €**, dont :

- **1 158 251,72 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **1 966 028,29 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.
- **14 311,68 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	700 969,92	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	102 251,72	0,00	102 251,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**700 969,92**	**0,00**	**1 158 251,72**	**0,00**	**1 158 251,72**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**700 969,92**	**0,00**	**1 158 251,72**	**0,00**	**1 158 251,72**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	0,00		0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 978 060,09*		*1 966 028,29*	0,00	*1 966 028,29*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 978 060,09***		***1 966 028,29***	***0,00***	***1 966 028,29***
	TOTAL	2 679 030,01	0,00	3 124 280,01	0,00	3 124 280,01
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		14 311,68
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 138 591,69

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **2 082 591,69 €**, dont :

- **2 082 591,69 €** de dépenses d'ordre d'investissement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 979 030,01*		*2 082 591,69*	*0,00*	*2 082 591,69*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***1 979 030,01***		***2 082 591,69***	***0,00***	***2 082 591,69***
	TOTAL	**1 979 030,01**	**0,00**	**2 082 591,69**	**0,00**	**2 082 591,69**
						+
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		**0,00**
						=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		**2 082 591,69**

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **2 082 591,69 €**, dont :

- **107 531,60 €** de recettes réelles d'investissement,
- **1 966 028,29 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **9 031,80 €** de résultat d'investissement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	969,92	0,00	107 531,60	0,00	107 531,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**969,92**	**0,00**	**107 531,60**	**0,00**	**107 531,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**969,92**	**0,00**	**107 531,60**	**0,00**	**107 531,60**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	0,00		0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 978 060,09*		*1 966 028,29*	*0,00*	*1 966 028,29*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***1 978 060,09***		***1 966 028,29***	***0,00***	***1 966 028,29***
	TOTAL	**1 979 030,01**	**0,00**	**2 073 559,89**	**0,00**	**2 073 559,89**
						+
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		**9 031,80**
						=
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		**2 082 591,69**

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif des Parcs d'activité de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCPF - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24720034800123

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCPF - PARCS ACTIVITES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 43
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 73
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 74
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures 75

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 124 280,01	3 138 591,69
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 14 311,68	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 138 591,69	3 138 591,69

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 082 591,69	2 073 559,89
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 031,80
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 082 591,69	2 082 591,69

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 221 183,38	5 221 183,38

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	700 969,92	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	102 251,72	102 251,72	102 251,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**700 969,92**	**0,00**	**1 158 251,72**	**1 158 251,72**	**1 158 251,72**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**700 969,92**	**0,00**	**1 158 251,72**	**1 158 251,72**	**1 158 251,72**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 978 060,09*		*1 966 028,29*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 978 060,09***		***1 966 028,29***	***1 966 028,29***	***1 966 028,29***
	TOTAL	**2 679 030,01**	**0,00**	**3 124 280,01**	**3 124 280,01**	**3 124 280,01**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**14 311,68**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 138 591,69**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	700 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	**700 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**700 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 979 030,01*		*2 082 591,69*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***1 979 030,01***		***2 082 591,69***	***2 082 591,69***	***2 082 591,69***
	TOTAL	**2 679 030,01**	**0,00**	**3 138 591,69**	**3 138 591,69**	**3 138 591,69**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 138 591,69**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-116 563,40**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 979 030,01*		*2 082 591,69*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***1 979 030,01***		***2 082 591,69***	***2 082 591,69***	***2 082 591,69***
	TOTAL	**1 979 030,01**	**0,00**	**2 082 591,69**	**2 082 591,69**	**2 082 591,69**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 082 591,69**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	969,92	0,00	107 531,60	107 531,60	107 531,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**969,92**	**0,00**	**107 531,60**	**107 531,60**	**107 531,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**969,92**	**0,00**	**107 531,60**	**107 531,60**	**107 531,60**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 978 060,09*		*1 966 028,29*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 978 060,09***		***1 966 028,29***	***1 966 028,29***	***1 966 028,29***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		1 979 030,01	0,00	2 073 559,89	2 073 559,89	2 073 559,89
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					9 031,80
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 082 591,69

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-116 563,40

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 056 000,00		1 056 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	102 251,72		102 251,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*1 966 028,29*	1 966 028,29
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 158 251,72**	***1 966 028,29***	**3 124 280,01**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**14 311,68**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 138 591,69**

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*			*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*			*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*			*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*			*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*			*0,00*	0,00
3...	Stocks		0,00	*2 082 591,69*	2 082 591,69
020	Dépenses imprévues		0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total			**0,00**	***2 082 591,69***	**2 082 591,69**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 082 591,69**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 056 000,00		1 056 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*2 082 591,69*	2 082 591,69
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**1 056 000,00**	***2 082 591,69***	**3 138 591,69**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 138 591,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	107 531,60	*0,00*	107 531,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*1 966 028,29*	1 966 028,29
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**107 531,60**	***1 966 028,29***	**2 073 559,89**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	9 031,80

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 082 591,69

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	700 969,92	1 056 000,00	1 056 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	700 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	969,92	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	102 251,72	102 251,72
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	0,00	102 251,72	102 251,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	700 969,92	1 158 251,72	1 158 251,72
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	700 969,92	1 158 251,72	1 158 251,72
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 679 030,01	3 124 280,01	3 124 280,01

\+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	14 311,68

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 138 591,69

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	700 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	700 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	700 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	700 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 679 030,01	3 138 591,69	3 138 591,69

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 138 591,69

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
3351	*Terrains*	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*1 979 030,01*	*2 082 591,69*	*2 082 591,69*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 979 030,01	2 082 591,69	2 082 591,69

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 082 591,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	969,92	107 531,60	107 531,60
168751	Dettes - GFP de rattachement	969,92	107 531,60	107 531,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	969,92	107 531,60	107 531,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	969,92	107 531,60	107 531,60
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
3351	*Terrains*	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 978 060,09*	*1 966 028,29*	*1 966 028,29*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 979 030,01	2 073 559,89	2 073 559,89

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 031,80

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 082 591,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											2 082 592
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 082 592**	**2 082 592**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 082 592**	**2 082 592**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 073 560**	**2 073 560**
RAR N-1 et reports	**9 032**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 032**
Total cumulé recettes d'investissement	**9 032**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 073 560**	**2 082 592**

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**102 252**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 022 028**	**3 124 280**
RAR N-1 et reports	**14 312**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**14 312**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**116 563**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 022 028**	**3 138 592**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 138 592**	**3 138 592**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 138 592**	**3 138 592**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 082 592**	**2 082 592**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 082 592*	*2 082 592*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 082 592*	*2 082 592*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES													
Total recettes investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 073 560**	**2 073 560**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 532	107 532
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 532	107 532
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 966 028*	*1 966 028*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 966 028*	*1 966 028*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**102 252**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 022 028**	**3 124 280**
Dépenses réelles		102 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000	1 158 252
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000	1 056 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	102 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 252
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 966 028*	*1 966 028*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 966 028*	*1 966 028*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 138 592**	**3 138 592**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000	1 056 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000	1 056 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 082 592*	*2 082 592*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 082 592*	*2 082 592*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		116 563,40	0,00	0,00	0,00	116 563,40
Dépenses de l'exercice		102 251,72	0,00	0,00	0,00	102 251,72
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	102 251,72	0,00	0,00	0,00	102 251,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		14 311,68	0,00	0,00	0,00	14 311,68
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-116 563,40	0,00	0,00	0,00	-116 563,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		3 022 028,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 022 028,29
Dépenses de l'exercice		3 022 028,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 022 028,29
011	Charges à caractère général	1 056 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 966 028,29*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 966 028,29*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 138 591,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 138 591,69
Recettes de l'exercice		3 138 591,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 138 591,69
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 082 591,69*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 082 591,69*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	1 056 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		116 563,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 563,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		9 031,80	0,00	0,00	0,00	9 031,80
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		9 031,80	0,00	0,00	0,00	9 031,80
SOLDE (2)		9 031,80	0,00	0,00	0,00	9 031,80

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		2 082 591,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 082 591,69
Dépenses de l'exercice		2 082 591,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 082 591,69
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 082 591,69*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 082 591,69*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 073 559,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073 559,89
Recettes de l'exercice		2 073 559,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073 559,89
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 966 028,29*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 966 028,29*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	107 531,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 531,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-9 031,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 031,80

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III**	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**		**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**9 031,80**	**0,00**	**9 031,80**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**9 031,80**
Solde	V = IV – II (6)	**9 031,80**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 43
VOTES :
Pour : 43
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 31 mars 2023

Présenté par la Présidente,
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
La Présidente,

REÇU LE 13 AVR. 2023 de LA FLECHE

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session ordinaire.
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE	M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE
M. DE SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR Pouvoir à M. CHALIGNE	Mme MENAGE Carine, LA FLECHE
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE	M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	M. JAUNAY Claude, LA FLECHE
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON	M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE	Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET	M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE
M. Sylvain POIRRIER, Maire d'ARTHEZE	Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à Mme PREZELIN
M. Philippe GOUIN BAZOUGES-CRE SUR LOIR	M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à M. GOUIN
Mme GLOTIN Pascale, CLERMONT-CREANS	M. RICOT Thierry, CROSMIERES
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES Pouvoir à M. RICOT	M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE	M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE
M. DANGREMONT Régis, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON	Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE	M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme RACHET Françoise, LA FLECHE Pouvoir à Mme MENAGE	
Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE	
Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
M. MAGUE Nicolas, LA FLECHE Pouvoir à Mme DELHOMMEAU	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE	

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. LANGLOIS	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE	
Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE	
Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	

SOUS PRÉFECTURE
REÇU LE 13 AVR. 2023
DE LA FLECHE

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D009-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D009

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE : PARCS D'ACTIVITES

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des Parcs d'activités,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2022, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget annexe 2023 des Parcs d'activités de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif N à crédits ouverts N-1.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **3 138 591,69 €**, dont :

- **1 056 000,00 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **2 082 591,69 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	700 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	700 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	700 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 979 030,01		2 082 591,69	0,00	2 082 591,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 979 030,01		2 082 591,69	0,00	2 082 591,69
	TOTAL	2 679 030,01	0,00	3 138 591,69	0,00	3 138 591,69
					+	
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
					=	
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 138 591,69

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **3 138 591,69 €**, dont :

- **1 158 251,72 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **1 966 028,29 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.
- **14 311,68 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	700 269,32	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	102 251,72	0,00	102 251,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	700 269,32	0,00	1 158 251,72	0,00	1 158 251,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	700 269,32	0,00	1 158 251,72	0,00	1 158 251,72
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 978 060,09		1 966 028,29	0,00	1 966 028,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 978 060,09		1 966 028,29	0,00	1 966 028,29
	TOTAL	2 678 329,41	0,00	3 124 280,01	0,00	3 124 280,01
					+	
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		14 311,68
					=	
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 138 591,69

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **2 082 591,69 €**, dont :

- **2 082 591,69 €** de dépenses d'ordre d'investissement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 2041)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA rattac.) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 979 030,01		2 082 591,69	0,00	2 082 591,69
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 979 030,01		2 082 591,69	0,00	2 082 591,69
	TOTAL	1 979 030,01	0,00	2 082 591,69	0,00	2 082 591,69

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 082 591,69

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **2 082 591,69 €**, dont :

- **107 531,60 €** de recettes réelles d'investissement,
- **1 966 028,29 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **9 031,80 €** de résultat d'investissement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	968,92	0,00	107 531,60	0,00	107 531,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	968,92	0,00	107 531,60	0,00	107 531,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA rattac.) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		968,92	0,00	107 531,60	0,00	107 531,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 978 060,09		1 966 028,29	0,00	1 966 028,29
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 978 060,09		1 966 028,29	0,00	1 966 028,29
	TOTAL	1 979 030,01	0,00	2 073 559,89	0,00	2 073 559,89

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 031,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 082 591,69

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif des Parcs d'activité de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D010-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **43**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D010

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE : BATIMENTS ECONOMIQUES

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des Bâtiments économiques,

Vu la délibération DAG221117D001 du 17 novembre 2022 créant le budget annexe Bâtiments économiques au 1er janvier 2023,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **493 900,00 €**, dont :

- **415 500,00 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **78 400,00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	47 100,00	0,00	47 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	318 400,00	0,00	318 400,00
	Total des recettes de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**365 500,00**	**0,00**	**365 500,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**415 500,00**	**0,00**	**415 500,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	0,00		*78 400,00*	0,00	*78 400,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***78 400,00***	***0,00***	***78 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**493 900,00**	**0,00**	**493 900,00**
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		493 900,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **493 900,00 €**, dont :

- **155 500,00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **338 400,00 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	91 300,00	0,00	91 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**91 300,00**	**0,00**	**91 300,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	64 200,00	0,00	64 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**155 500,00**	**0,00**	**155 500,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	0,00		*133 300,00*	0,00	*133 300,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	0,00		*205 100,00*	0,00	*205 100,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***338 400,00***	***0,00***	***338 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**493 900,00**	**0,00**	**493 900,00**
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		493 900,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **1 868 400,00 €**, dont :

- **1 790 000 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **78 400 €** de dépense d'ordre d'investissement

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 520 000,00	0,00	1 520 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**1 520 000,00**	**0,00**	**1 520 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**270 000,00**	**0,00**	**270 000,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**1 790 000,00**	**0,00**	**1 790 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*78 400,00*	*0,00*	*78 400,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***78 400,00***	***0,00***	***78 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**1 868 400,00**	**0,00**	**1 868 400,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **1 868 400,00 €**, dont :

- **1 530 000 €** de recettes réelles d'investissement,
- **338 400,00 €** de recettes d'ordre d'investissement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**1 520 000,00**	**0,00**	**1 520 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**1 530 000,00**	**0,00**	**1 530 000,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*133 300,00*	*0,00*	*133 300,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*205 100,00*	*0,00*	*205 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***0,00***		***338 400,00***	***0,00***	***338 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**1 868 400,00**	**0,00**	**1 868 400,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif des Bâtiments économiques de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCPF - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24720034800131

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCPF - BATIMENTS ECONOMIQUES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 43
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 73
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 74
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 78
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 79
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 80
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 82
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 83
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 84
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 85
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 86
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures 87

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	493 900,00	493 900,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	493 900,00	493 900,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 868 400,00	1 868 400,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 868 400,00	1 868 400,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 362 300,00	2 362 300,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	91 300,00	91 300,00	91 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**91 300,00**	**91 300,00**	**91 300,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	64 200,00	64 200,00	64 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**155 500,00**	**155 500,00**	**155 500,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*133 300,00*	*133 300,00*	*133 300,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*205 100,00*	*205 100,00*	*205 100,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***338 400,00***	***338 400,00***	***338 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**493 900,00**	**493 900,00**	**493 900,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 900,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	47 100,00	47 100,00	47 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	318 400,00	318 400,00	318 400,00
	Total des recettes de gestion courante	**0,00**	**0,00**	**365 500,00**	**365 500,00**	**365 500,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**415 500,00**	**415 500,00**	**415 500,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*		*78 400,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***		***78 400,00***	***78 400,00***	***78 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**493 900,00**	**493 900,00**	**493 900,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 900,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	260 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 520 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**1 520 000,00**	**1 520 000,00**	**1 520 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**270 000,00**	**270 000,00**	**270 000,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**1 790 000,00**	**1 790 000,00**	**1 790 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*78 400,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***78 400,00***	***78 400,00***	***78 400,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**1 868 400,00**	**1 868 400,00**	**1 868 400,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**1 520 000,00**	**1 520 000,00**	**1 520 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**1 530 000,00**	**1 530 000,00**	**1 530 000,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*133 300,00*	*133 300,00*	*133 300,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*205 100,00*	*205 100,00*	*205 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***338 400,00***	***338 400,00***	***338 400,00***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		0,00	0,00	1 868 400,00	1 868 400,00	1 868 400,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 868 400,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**260 000,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	91 300,00		91 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	64 200,00	*0,00*	64 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*205 100,00*	205 100,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*133 300,00*	133 300,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**155 500,00**	***338 400,00***	**493 900,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 900,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*78 400,00*	78 400,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	270 000,00	*0,00*	270 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 520 000,00	*0,00*	1 520 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**1 790 000,00**	***78 400,00***	**1 868 400,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	47 100,00		47 100,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	318 400,00	*0,00*	318 400,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	*78 400,00*	128 400,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**415 500,00**	***78 400,00***	**493 900,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 900,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	400 000,00	*0,00*	400 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 130 000,00	*0,00*	1 130 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*205 100,00*	205 100,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*133 300,00*	133 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		**1 530 000,00**	***338 400,00***	**1 868 400,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	91 300,00	91 300,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	0,00	7 800,00	7 800,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	25 000,00	25 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	48 500,00	48 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	91 300,00	91 300,00
66	Charges financières (b)	0,00	64 200,00	64 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	64 200,00	64 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	155 500,00	155 500,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*133 300,00*	*133 300,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*0,00*	*205 100,00*	*205 100,00*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*0,00*	*205 100,00*	*205 100,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*0,00*	*338 400,00*	*338 400,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*0,00*	*338 400,00*	*338 400,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	493 900,00	493 900,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 900,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	47 100,00	47 100,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	47 100,00	47 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	318 400,00	318 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	318 400,00	318 400,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	0,00	365 500,00	365 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	50 000,00	50 000,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	0,00	415 500,00	415 500,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	493 900,00	493 900,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 900,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	1 520 000,00	1 520 000,00
2313	Constructions	0,00	1 520 000,00	1 520 000,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	1 520 000,00	1 520 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	270 000,00	270 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	260 000,00	260 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	270 000,00	270 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	1 790 000,00	1 790 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
13931	*Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.*	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*78 400,00*	*78 400,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	1 868 400,00	1 868 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	400 000,00	400 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	1 520 000,00	1 520 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	1 530 000,00	1 530 000,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*133 300,00*	*133 300,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*	*205 100,00*	*205 100,00*
28132	*Immeubles de rapport*	*0,00*	*205 100,00*	*205 100,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*0,00*	*338 400,00*	*338 400,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*338 400,00*	*338 400,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	1 868 400,00	1 868 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 790 000	1 790 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 520 000	1 520 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											78 400
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 868 400**	**1 868 400**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 868 400**	**1 868 400**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 868 400**	**1 868 400**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 868 400**	**1 868 400**

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**493 900**	**493 900**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**493 900**	**493 900**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**493 900**	**493 900**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**493 900**	**493 900**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 868 400**	**1 868 400**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 790 000	1 790 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000	270 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 520 000	1 520 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*78 400*	*78 400*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*78 400*	*78 400*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES													
Total recettes investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 868 400**	**1 868 400**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 530 000	1 530 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	400 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 130 000	1 130 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*338 400*	*338 400*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*133 300*	*133 300*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 100*	*205 100*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**493 900**	**493 900**
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 500	155 500
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 300	91 300
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 200	64 200
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*338 400*	*338 400*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*133 300*	*133 300*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 100*	*205 100*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BATIMENTS ECONOMIQUES - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**493 900**	**493 900**
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 500	415 500
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 100	47 100
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	318 400	318 400
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	50 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*78 400*	*78 400*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*78 400*	*78 400*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		412 600,00	0,00	0,00	81 300,00	0,00	0,00	0,00	493 900,00
Dépenses de l'exercice		412 600,00	0,00	0,00	81 300,00	0,00	0,00	0,00	493 900,00
011	Charges à caractère général	10 000,00	0,00	0,00	81 300,00	0,00	0,00	0,00	91 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*133 300,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*133 300,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*205 100,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*205 100,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	64 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		128 400,00	0,00	0,00	365 500,00	0,00	0,00	0,00	493 900,00
Recettes de l'exercice		128 400,00	0,00	0,00	365 500,00	0,00	0,00	0,00	493 900,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*78 400,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*78 400,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	47 100,00	0,00	0,00	0,00	47 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	318 400,00	0,00	0,00	0,00	318 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-284 200,00	0,00	0,00	284 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		348 400,00	0,00	0,00	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	1 868 400,00
Dépenses de l'exercice		348 400,00	0,00	0,00	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	1 868 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*78 400,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*78 400,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	1 520 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		348 400,00	0,00	0,00	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	1 868 400,00
Recettes de l'exercice		348 400,00	0,00	0,00	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	1 868 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*133 300,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*133 300,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*205 100,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*205 100,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - BATIMENTS ECONOMIQUES - BP - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	0,00	1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	1 130 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**4 126 045,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					4 126 045,00									
201004/MON268900EUR/0287235	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	56 250,00	F		2,520	2,544	EUR	T	P	N	A-1
201005/MON268902EUR/0287237	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	168 750,00	F		3,630	3,679	EUR	T	P	N	A-1
201201/8162997	CAISSE D'EPARGNE	09/05/2012	25/05/2012	25/08/2012	500 000,00	F		5,270	5,373	EUR	T	P	N	A-1
201203/1236107	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2012	20/04/2013	01/01/2014	1 000 000,00	F		3,950	3,950	EUR	A	P	N	A-1
201301/0.027.343.H	CREDIT FONCIER	23/12/2013	06/01/2014	06/04/2014	165 020,00	F		3,420	3,516	EUR	T	C	N	A-1
201302/00086261700-BR6017	CREDIT AGRICOLE	31/12/2012	15/02/2013	20/05/2013	500 000,00	F		4,030	4,093	EUR	T	P	N	A-1
201701/4928411	CAISSE D'EPARGNE	31/05/2017	15/06/2017	25/06/2018	893 000,00	F		1,400	1,416	EUR	A	P	N	A-1
201901/10001234728	CREDIT AGRICOLE	23/05/2019	28/06/2019	15/01/2020	22 025,00	F		0,880	0,893	EUR	S	P	N	A-1
202101/MON535835EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2020	01/01/2021	01/05/2021	591 000,00	F		0,500	0,512	EUR	A	P	N	A-1
202103/MIN540463EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2021	10/05/2022	01/09/2022	185 000,00	F		0,760	0,768	EUR	T	P	N	A-1
202201/00054078801	CREDIT MUTUEL	23/05/2022	24/11/2022	28/02/2023	45 000,00	F		1,520	1,544	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**4 126 045,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**2 462 916,47**					**258 734,58**	**54 163,22**	**0,00**	**24 634,20**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 462 916,47					258 734,58	54 163,22	0,00	24 634,20
201004/MON268900EUR/0287235	N	0,00	A-1	11 959,31	2,49	F		2,520	4 253,57	261,39	0,00	48,01
201005/MON268902EUR/0287237	N	0,00	A-1	38 149,33	2,49	F		3,630	13 435,82	1 203,30	0,00	221,79
201201/8162997	N	0,00	A-1	192 914,66	4,39	F		5,270	39 030,77	9 403,67	0,00	788,44
201203/1236107	N	0,00	A-1	470 602,41	5,00	F		3,950	71 038,13	18 588,80	0,00	15 738,95
201301/0.027.343.H	N	0,00	A-1	68 758,36	6,01	F		3,420	11 001,33	2 241,01	0,00	471,14
201302/00086261700-BR6017	N	0,00	A-1	209 994,60	5,13	F		4,030	36 666,62	7 913,30	0,00	776,12
201701/4928411	N	0,00	A-1	692 462,30	14,47	F		1,400	41 807,67	9 694,48	0,00	4 681,34
201901/10001234728	N	0,00	A-1	17 848,96	11,53	F		0,880	1 416,64	153,96	0,00	66,20
202101/MON535835EUR	N	0,00	A-1	534 517,40	17,32	F		0,500	28 453,29	2 672,59	0,00	1 680,11
202103/MIN540463EUR	N	0,00	A-1	180 709,14	19,40	F		0,760	8 630,74	1 348,83	0,00	105,37
202201/00054078801	N	0,00	A-1	45 000,00	14,90	F		1,520	3 000,00	681,89	0,00	56,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 462 916,47**					**258 734,58**	**54 163,22**	**0,00**	**24 634,20**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 462 916,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**338 400,00**	**I**	**338 400,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**260 000,00**		**260 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	260 000,00		260 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**78 400,00**		**78 400,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*78 400,00*		*78 400,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**338 400,00**	**0,00**	**0,00**	**338 400,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**338 400,00**	III	**338 400,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**338 400,00**		**338 400,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28132	*Immeubles de rapport*	*205 100,00*		*205 100,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*133 300,00*		*133 300,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**338 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**338 400,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**338 400,00**
Ressources propres disponibles	IV	**338 400,00**
Solde	V = IV – II (6)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2011	Immobilier : Bâtiment industriel n° 4 - La Bertraie Villaines sous Malicorne	26 244,00	FULLTECH	15	26 244,00	26 244,00	0,00	0,00	0,00	52 488,00
2013	Immobilier : Bâtiment industriel n° 5 - Les Quatre Journaux La Flèche	100 342,80	MPPL	23	100 342,80	100 342,80	100 432,80	81 382,80	528 257,80	910 759,00
2016	Immobilier : Bâtiment industriel n° 7 - Rue des Frères Chappe La Flèche	93 058,20	MILIMA	15	93 058,20	93 058,20	93 058,20	93 058,20	279 174,60	651 407,40
2020	Immobilier : Bâtiment industriel n° 9 - Villaines * LJ au 14/02/23	3 370,70	MTF	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	Immobilier : Bâtiment industriel n° 8 - Rue de la Gare Mareil sur Loir	10 928,16	IMMO&MOI72	12	10 928,16	10 928,16	10 928,16	10 928,16	55 522,16	99 234,80
2022	Immobilier : Bâtiment industriel n° 6 - La Bertraie Villaines sous Malicorne	45 966,72	NORAS	15	45 966,72	45 966,72	45 966,72	45 966,72	413 700,48	597 567,36
2022	Immobilier : Bâtiment industriel n° 10 - Rue des Frères Chappe La Flèche	31 800,00	ERC HABITAT	15	31 800,00	37 230,00	44 832,00	44 832,00	429 661,45	588 355,45

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 43
VOTES :
Pour : 43
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 31 mars 2023

Présenté par la Présidente,
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
La Présidente,

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Villaines-sous-Malicorne, le 6 avril 2023
Les membres du Conseil Communautaire,

SOUS PRÉFECTURE
REÇU LE 13 AVR. 2023
de LA FLECHE

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE	M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE
M. DE SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR Pouvoir à M. CHALIGNE	Mme MENAGE Carine, LA FLECHE
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE	M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	M. JAUNAY Claude, LA FLECHE
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON	M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE	Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET	M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE
M. Sylvain POIRRIER, Maire d'ARTHEZE	Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à Mme PREZELIN
M. Philippe GOUIN BAZOUGES-CRE SUR LOIR	M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR Pouvoir à M. GOUIN
Mme GLOTIN Pascale, CLERMONT-CREANS	M. RICOT Thierry, CROSMIERES
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES Pouvoir à M. RICOT	M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE	M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE
M. DANGREMONT Régis, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON	Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE	M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme RACHET Françoise, LA FLECHE Pouvoir à Mme MENAGE	
Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE	
Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
M. MAGUE Nicolas, LA FLECHE Pouvoir à Mme DELHOMMEAU	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE	

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. LANGLOIS	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE	
Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE	
Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	

SOUS PREFECTURE
REÇU LE 13 AVR. 2023
de LA FLECHE

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D010-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés :
Nbre de membres en exercice : **45**	- M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Nbre de membres présents : **34**	- Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN)
Nbre d'absents : **11**	- M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN)
Nbre de pouvoirs : **9**	- Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT)
Nbre de votants : **43**	- M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON)
	- M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)
	- Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE)
	- M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS)
	- M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU)
	- Mme LECOMTE DENIZET
	- M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D010

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE : BATIMENTS ECONOMIQUES

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des Bâtiments économiques,

Vu la délibération DAG221117D001 du 17 novembre 2022 créant le budget annexe Bâtiments économiques au 1er janvier 2023,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2023,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 30 mars 2023.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **493 900,00 €**, dont :

- **415 500,00 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **78 400,00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	0,00	0,00	47 100,00	0,00	47 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	318 400,00	0,00	318 400,00
	Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00	365 500,00	0,00	365 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	415 500,00	0,00	415 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		78 400,00	0,00	78 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		78 400,00	0,00	78 400,00
	TOTAL	0,00	0,00	493 900,00	0,00	493 900,00
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		493 900,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **493 900,00 €**, dont :

- **155 500,00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **338 400,00 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	91 300,00	0,00	91 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	91 300,00	0,00	91 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	64 200,00	0,00	64 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	155 500,00	0,00	155 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		133 300,00	0,00	133 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		205 100,00	0,00	205 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00		338 400,00	0,00	338 400,00
	TOTAL	0,00	0,00	493 900,00	0,00	493 900,00
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		493 900,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **1 868 400,00 €**, dont :

- **1 790 000 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **78 400 €** de dépense d'ordre d'investissement

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00
	Total des opérations d'équipement	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	0.00	0,00	1 020 000,00	0.00	1 020 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0,00	270 000,00	0.00	270 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00		0,00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	0.00	0,00	270 000,00	0.00	270 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0.00	0,00	1 790 000,00	0.00	1 790 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0.00		78 400,00	0,00	78 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0.00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		**78 400,00**	**0,00**	**78 400,00**
	TOTAL	0.00	0,00	1 868 400,00	0.00	1 868 400,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **1 868 400,00 €**, dont :

- **1 530 000 €** de recettes réelles d'investissement,
- **338 400,00 €** de recettes d'ordre d'investissement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0.00	0,00	400 000,00	0.00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	1 120 000,00	0.00	1 120 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0.00	0,00	1 520 000,00	0.00	1 520 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
138	Autres subvent° transf. non transf.	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0,00	10 000,00	0.00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes financières	0.00	0,00	10 000,00	0.00	10 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00	0,00	1 530 000,00	0.00	1 530 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0.00		133 300,00	0.00	133 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0.00		205 100,00	0.00	205 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0.00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		**338 400,00**	0,00	**338 400,00**
	TOTAL	0.00	0,00	1 868 400,00	0.00	1 868 400,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 868 400,00

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif des Bâtiments économiques de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D011-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - Mme GAUTIER (pouvoir à M. RICOT) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **34**	
Nbre d'absents : **11**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **43**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D011

OBJET : SUIVI DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE ET D'UN QUAI DE TRANSFERT

Madame la Présidente rappelle qu'une autorisation de programme a été créée par délibération DAG221117D002 lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022.

La mise en place des AP/CP fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP/BS/DM/CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Aussi vous trouverez ci-dessous pour information, l'état de suivi de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement pour les travaux de construction d'une Déchetterie et d'un quai de transfert selon un coût estimatif de 3 570 000 € comprenant 3 332 088,14 € de travaux constatés à l'issue de la procédure d'attribution des marchés publics plus 237 911,86 € estimés de révision de prix et d'imprévus (correspondant à environ 7 % du montant prévisionnel des travaux). Pour mémoire, cette autorisation de programme n'intègre pas la maîtrise d'œuvre, l'acquisition du chargeur, la vidéo protection, le process et les autres diverses dépenses hors marché de travaux.

	Montant de l'AP	Total réalisé au 31/12/2022	CP proposés au BP 2023
Construction d'une déchetterie et d'un quai de transfert	3 570 000,00 €	266 269,27 €	3 303 730,00 €

Le conseil communautaire prend acte

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D012-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D012

OBJET : ADOPTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Madame la Présidente rappelle les propositions inscrites au budget primitif 2023, notamment les subventions pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter les subventions de fonctionnement pour l'année 2023, qui seront versées sous réserve que les organismes fournissent les documents réglementaires, pour les montants proposés ci-après :

Nom de l'organisme	Objet	Montant
CIDFF	Promotion des Droits des Femmes	2 100,00 €
Radio Prévert	Aide au fonctionnement	5 000,00 €
Unis-Cité	Fonctionnement de l'antenne Uniscité	25 000,00 €
Association Familles Rurales Bazouges-Cré sur Loir	Fonctionnement ALSH Bazouges-Cré sur Loir	21 000,00 €

- D'adopter les subventions de fonctionnement pour l'année 2023, qui seront versées sous réserve que les organismes fournissent les documents réglementaires, pour les montants résultant de l'application des conventions signées :

Nom de l'organisme	Objet	Montant prévisionnel à ajuster selon convention
ADIE	Aide à la création d'entreprises	2 000 € maximum (500 € / projet créé)
BGE Anjou Maine	Aide à la création d'entreprises	2 000 € maximum (500 € / projet accompagné)
Anim'en Flech	Dynamisation du tissu commercial et artisanal du Pays Fléchois	13 500 €
CPIE La Sarthe au Fil de l'Eau	Actions en faveur de l'environnement	15 730 €
Mission locale Sarthe et Loir	Promotion et développement des activités de la Mission Locale Sarthe Sud	1,65 € par habitant (soit 44 751,30 €) + participation Parcours Emploi Compétences : 6 000 € + aide à la location de locaux : 9 804 €
Le Flore	Hébergement Temporaire chez l'Habitant	5 000 €

Dans l'hypothèse où des subventions n'auraient pu être versées avant la fin de la journée complémentaire 2023, ces dernières pourront être versées sur l'exercice budgétaire suivant.

Adopté à l'unanimité
M. Michel LANGLOIS, Président de la Mission Locale Sarthe et Loir n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D013-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D013

OBJET : ADOPTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A SOLIDARITE PAYSAN POUR L'ANNEE 2023

Solidarité Paysans 72 est une association départementale de défense et d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés.

Les statuts de l'association disposent qu'elle se fixe comme objectifs de :

- Créer un lieu d'échanges et de contacts
- Déculpabiliser et apporter un soutien moral afin de rompre l'isolement dans lequel s'enferment les agriculteurs en difficulté
- Accompagner l'agriculteur dans les négociations avec leurs (organismes bancaires, sociaux, coopératifs,…), et aider les gens à se prendre en charge pour qu'ils puissent se défendre
- Aider les agriculteurs à trouver des solutions à leurs problèmes dans le respect de leur choix
- Analyser la situation de l'exploitation et de son environnement socio-économique et essayer de relativiser les causes des difficultés
- Aider l'exploitant, s'il le désire, dans sa reconversion
- Travailler pour l'amélioration de la législation et la jurisprudence spécifique aux agriculteurs en difficulté dans le cadre du réseau Solidarité Paysans
- Travailler à la reconnaissance de l'action de l'association auprès des instances du milieu agricole
- Lutter pour maintenir un tissu rural vivant, pour éviter la désertification des campagnes
- Collecter et divulguer toute information juridique, économique et autre servant à la défense des agriculteurs

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à Solidarité Paysan, qui sera versée sous réserve que l'organisme fournisse les documents réglementaires, pour le montant proposé ci-après :

Nom de l'organisme	Objet	Montant
Solidarité Paysans	Maintien d'un réseau de Solidarité en milieu rural	2 000,00 €

Dans l'hypothèse où la subvention n'aurait pu être versée avant la fin de la journée complémentaire 2023, cette dernière pourra être versée sur l'exercice budgétaire suivant.

Adopté à la majorité

- **35 voix pour**
- **6 abstentions (Mme Farcy, M. Jariès (pouvoir à M. Deslandes), M. Deslandes, Mme Delhommeau, M. Magué (pouvoir à Mme Delhommeau), M. Munsch)**

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D014-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D014

OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA SPL VALLEE DU LOIR TOURISME

Madame La Présidente rappelle aux membres du Conseil que depuis le 1er janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a concédé à la société publique locale (SPL) « Vallée du Loir Tourisme » les missions de service public de gestion de l'office de tourisme intercommunautaire et de mise en œuvre des actions de promotion touristique au profit du territoire Vallée du Loir.

A ce titre, la Communauté de Communes verse à la SPL une contribution financière qui est réévaluée chaque année. Cette réévaluation fait l'objet d'un avenant au dit contrat.

Pour l'année 2023, la contribution nette de taxes est fixée à la somme de 310 870,90 € dont 36 854 € de produit exceptionnel sur exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de concession conclu le 1er janvier 2021 avec la SPL Vallée du Loir Tourisme.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D014-DE

AVENANT N°2 DU

CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FLECHOIS

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL VALLÉE DU LOIR TOURISME

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Communauté de Communes du Pays Fléchois, établissement public de coopération intercommunale, ayant son siège Centre administratif Jean Virlogeux, 5 rue Fernand Guillot – 72200 La Flèche, représentée par Madame Nadine Grelet-Certenais, sa Présidente en exercice, agissant es-qualité en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2023,

Ci-après dénommée « le Concédant » ou « la Collectivité »,

D'une part,

ET

La SPL Vallée du Loir Tourisme, société anonyme à capitaux publics ayant son siège social sis rue Anatole Carré – 72500 Vaas, représentée par Monsieur Philippe Biaud, son Président Directeur Général, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil d'administration en date du 5 octobre 2020,

Ci-après dénommée « le Concessionnaire »,

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Les Communautés de communes Loir-Lucé-Bercé, du Pays Fléchois, Sud Sarthe, Baugeois-Vallée et Gâtine-Choisilles - Pays de Racan exercent la compétence légale « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ».

A ce titre, elles déterminent le statut juridique et les modalités d'organisation de leur office de tourisme, lequel peut-être organisé à un niveau intercommunautaire.

Par délibérations concordantes, les Communautés de communes Loir-Lucé-Bercé, du Pays Fléchois, Sud Sarthe, Baugeois-Vallée et Gâtine-Choisilles - Pays de Racan ont procédé à la création de la SPL Vallée du Loir Tourisme ayant pour objet, exclusivement pour le compte des établissements publics de coopération intercommunale qui en sont membres, sous le contrôle conjoint et analogue de ces derniers et sur leur territoire :

- La gestion d'un office de tourisme intercommunautaire au sens de l'article L. 133-3 du Code de tourisme et des bureaux d'information touristique qui y sont liés, en assurant l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme ;
- La réalisation, pour le compte d'un ou plusieurs de ses actionnaires, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique ;
- La réalisation d'études touristiques ;
- L'assistance à l'établissement, à la collecte et au recouvrement de la taxe de séjour intercommunale ;
- La conception, la réalisation et l'exploitation de services, d'activités ou d'équipements touristiques, culturels ou de loisirs, par voie de concession, de gérance, de marché ou sous toute autre forme ;
- La conception, l'organisation et l'exploitation de tout événement touristique, culturel ou de loisirs ;
- La conception et la commercialisation de produits et prestations touristiques ;
- La définition et l'animation de la stratégie touristique locale ;
- La formation et l'accompagnement des acteurs socio-professionnels intervenant dans le tourisme ;
- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Dans ce cadre, la Collectivité a décidé de concéder à la SPL la gestion de l'office de tourisme intercommunautaire et la mise en œuvre des actions de promotion touristique au profit du territoire Vallée du Loir.

Pour ce faire, la Collectivité a décidé de conclure avec la SPL une concession de service public.

L'article suivant est modifié comme suit :

CHAPITRE 4 : DISPOSITION FINANCIÈRES

18.1. Montant de la contribution financière

Pour l'année 2023, la contribution nette de taxes est fixée à la somme de 310 870,90 euros dont 36 854 euros de produit exceptionnel sur exercice antérieur.

Tous les autres articles continuent à courir dans leur intégralité.

Fait à Vaas, le 6 avril 2023

En deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de communes Pays Fléchois
Madame Nadine Grelet-Certenais,
La Présidente

Pour la SPL Vallée du Loir Tourisme
Monsieur Philippe Biaud,
Le Président Directeur Général

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D015-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Nbre de membres en exercice : **45**	
Nbre de membres présents : **32**	
Nbre d'absents : **13**	
Nbre de pouvoirs : **9**	
Nbre de votants : **41**	
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D015

OBJET : PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE (ACDV) 2

La Ville de La Flèche a été retenue en 2018 au titre du programme Action Cœur de Ville (ACdV 1.) porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre de la redynamisation des centralités des villes moyennes : habitat-logement, commerces, mobilité active, culture-tourisme, etc…

Une convention d'initialisation a été signée par la ville de La Flèche, la Communauté de Communes du Pays Fléchois et les partenaires du programme Etat, ANAH, Action Logement, Banque des Territoires, Région, Département ainsi que la Ville de Sablé-sur-Sarthe et sa communauté de communes, en raison du binôme stratégique que ces deux territoires représentent.
Dans le cadre de cette convention d'initialisation, avait été identifiés un périmètre pressenti, des actions matures (création du cinéma et cellules commerciales proches, modernisation de la salle Coppelia, réalisation d'une place de marché numérique, déplacement des campings-caristes du site de Port Luneau, etc…) ainsi que le fléchage d'études à mener.

La fin d'année 2018 et l'année 2019 ont été consacrées à la fois au déploiement des actions matures (financements complémentaires au titre du programme ACdV 1) et au déploiement d'études stratégiques et pré-opérationnelles (diagnostics, axes stratégiques, plans opérationnels) d'amélioration de l'habitat, de mobilité douce, de redynamisation commerciale, etc…

Ces études ont permis à la fois de définir un plan d'actions précis : déploiement d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (doublé d'un régime d'aides de la ville à l'attention des propriétaires bailleurs et occupants, en plus de celles de l'ANAH et du Département), des aménagements cyclables, des actions visant à la redynamisation commerciale… sur l'ensemble des thématiques du programme. Cette stratégie globale et son plan d'actions ont permis de confirmer le périmètre pressenti, devenant à la suite celui de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

En début d'année 2020, un avenant n°1 au programme était donc présenté confirmant l'ambition de reconquête du centre-ville de La Flèche et intégrant des nouvelles actions concrètes liées aux études stratégiques menées : sécurisation cyclable du rond-point des médaillés militaires, aménagement du site de Port Luneau, lancement d'appels à projet immobilier sur fonciers publics, acquisitions d'abris vélos sécurisés, lancement d'opérations immobilières sociales, projet de consignes numérisées (liées à la place de marché), réalisation de fresques urbaines, publication d'application numérique de découverte du patrimoine, projet d'un nouvel espace sportif de proximité (basket 3x3 et skate park), étude visant à la rénovation thermique des écoles, réflexion sur une stratégie de marketing territorial intégrant le programme Action Cœur de Ville…

Un avenant n°2 a été signé en 2022 et a permis de hiérarchiser les priorités. De nombreuses actions ont ainsi été menées. Cette même année 2022, l'ANCT annonçait la reconduction du programme Action Cœur de Ville au titre d'un ACdV 2 comprenant un renforcement du programme d'actions devant intégrer l'enjeu de la transition écologique mais également l'ouverture du périmètre stratégique aux entrées de villes. La Ville de La Flèche sera accompagnée à ce titre en priorité comme une quarantaine d'autres villes françaises.

Avant juin 2023, les communes retenues à ACdV 1 sont invitées à indiquer aux partenaires du programme et à l'Etat en particulier par une délibération de principe, si elles souhaitent s'engager dans ACdV 2.
En ce sens, la Ville de La Flèche et La Communauté de Communes du Pays Fléchois souhaitent notamment que puissent être ajoutés les projets suivants, redéfinissant par là même le périmètre initial :

- Le déploiement du projet d'aménagement Port Luneau dans une approche approfondie de végétalisation et renaturation, de l'intégration des mobilités actives et d'enjeu de visibilité du centre-ville,
- Le lancement d'un nouvel appel à projet sur le site de l'ancienne piscine afin de redonner une vocation à ce lieu bien connu des fléchois,
- La poursuite de la sécurisation cyclable,
- La rénovation de la Chapelle Notre Dame des Vertus, haut lieu patrimonial en entrée de ville,

- L'amélioration des entrées de ville : par l'évolution de la signalétique (réalisation d'un règlement à ce titre), identification des sites de covoiturage et équipement de ces derniers, aménagements cyclables en direction des zones d'activités,
- Une analyse prospective de l'évolution du site de la Monnerie : analyse de la fréquentation, positionnement et benchmark, axes de développement, programme d'actions,
- Le lancement des études nécessaires au réaménagement de la Place Henri IV,
- Le réaménagement de parcs paysagers en entrée de ville comprenant lieux d'aménagement pédagogiques comme le Jardin de la Providence,
- Aménagement de la gare et ses abords urbains immédiats.

Dans un temps qui reste à définir par l'Etat, un comité de projet avec l'ensemble des partenaires sera mobilisé pour une présentation détaillée des actions redéfinies et du nouveau périmètre argumenté. Ensuite, le comité de programmation régional du programme aura à se positionner pour envisager une présentation finale en conseil municipal et communautaire.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De donner un accord de principe sur l'engagement de la Ville de La Flèche de poursuivre la démarche Action Cœur de Ville ;

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville 2.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D016A-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D016

OBJET : TARIFS 2023–2024 DU CENTRE AQUATIQUE L'ILEBULLE

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Communautaire de réviser les tarifs du centre aquatique L'Ilébulle :

Ces propositions ont été soumises au groupe de travail équipements sportifs du 8 mars 2023

Pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2023 :
- Maintien des tarifs publics 2022-2023.
- Ajout d'une tarification famille « tri'bulle journée ».

Pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 :
- Maintien des tarifs clubs et associations.

Pour la période du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 :
- Hausse de 6% des tarifs activités, clubs et scolaires

Pour la période du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 :
- Hausse de 6% des tarifs publics

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les tarifs du Centre aquatique L'Ilébulle pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Adopté à la majorité
- **40 voix pour**
- **1 abstention (Mme Dubois-Gasnot)**

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

TARIFS CENTRE AQUATIQUE - 1er juillet au 30 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D016A-DE

Pas de hausse de tarifs

tarifs unitaires arrondis pour faciliter rendu monnaie

			2022-2023	
BAIGNADE - ENTREES UNITAIRES				
	Tarifs adultes - l'entrée		4,65 €	valable le jour de vente
	Tarifs enfants 3 à 16 ans		3,15 €	valable le jour de vente
	Tarifs enfants - 3 ans		0,00 €	valable le jour de vente
	Tarif réduit (étudiant, sans emploi)		3,40 €	valable le jour de vente
	Tarif handicapé adulte		3,40 €	valable le jour de vente
	Tarif handicapé 3 à 16 ans		2,85 €	valable le jour de vente
	Tarifs adultes spécial horaires du midi		2,35 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
	Tarifs enfants spécial horaires du midi		1,60 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
BAIGNADE - CARTES MULTIPASS validité 1 an				
3 à 16 ans	10 entrées MULTIPASS		25,20 €	plusieurs passages par jour - carte non nominative non utilisable lors des événementiels
adultes	10 entrées MULTIPASS		39,75 €	plusieurs passages par jour - carte non nominative non utilisable lors des événementiels
	10 entrées handicapé adulte		34,35 €	valable le jour de vente
	10 entrées handicapé 3 à 16 ans		28,45 €	valable le jour de vente
PASS BAIGNADE validité à partir de la date d'achat				
adultes	pass trimestriel nominatif illimité		48,00 €	non utilisable lors des événementiels — base 4 bains/mois x 4€ X 3 mois
adultes	pass annuel nominatif illimité		192,00 €	non utilisable lors des événementiels — base 4 bains/mois x 4€ X 12 mois
BAIGNADE - PASS TRI'BULLE validité 2 ans				
	Pass 24 entrées (famille de 4 personnes)		66,80 €	sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
	Pass 30 entrées (famille de 5 personnes et +) *chaque passage déduit le capital d'une entrée*		83,60 €	sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
BAIGNADE - PASS TRI'BULLE JOURNEE ESTIVALE - offre valable du 1er juillet au 3 septembre				
	pass 1 jour famille de 4 personnes (nouveauté)		11,00 €	valable pour 1 adulte + 3 enfants ou 2 adultes + 2 enfants
	pass 1 jour famille de 5 personnes		14,00 €	valable pour 1 adulte + 4 enfants ou 2 adultes + 3 enfants - tarif plein pour une personne supplémentaire
BAIGNADE - ENTREES A L'HEURE				
	Carte bassin de 10 heures		41,80 €	temps débité dès le passage en tripode
	Carte bassin de 20 heures		65,40 €	
	Carte bassin 10h = 11h ou 20h = 22h Personne à Mobilité Réduite			temp débité dès le passage du tripode offre de 10 % du temp pour préparation vers les bassins
ESPACE FORME + BAIGNADE				
	Abonnement 6 mois 24 entrées		115,90 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs...) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
	Abonnement 12 mois 30 entrées		160,90 €	
	entrée unitaire		8,85 €	valable le jour de vente
	Tarifs spécial horaires du midi		4,45 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
OFFRES PARRAINAGE ET FIDELITE				
parrainage	-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées pour 1 parrainage sur le même abonnement	parrain parrainé	136,75 € 136,75 €	offre accordée au parrain et au parrainé dans la limite de 2 abonnements forme par an
fidélité	5 locations offertes pour tout réabonnement espace forme		0,00 €	
ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES				
CCPF + UTILISATEURS CHES				
	par ligne d'eau à l'heure sans surveillance		12,75 €	facturation mensuelle
	utilisation grand bassin : par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)		46,90 €	facturation mensuelle
	utilisation petit bassin : par séance (avec prestation ou surveillance)			
HORS CCPF				
	par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance)		37,30 €	facturation différée
	par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)		70,50 €	facturation différée
EVENEMENTIELS				
soirées spéciales (hors des heures d'ouverture habituelles)				
	tarif entrée - de 16 ans		5,00 €	
	tarif 16 ans et +		5,00 €	
autres évènements				
	halloween enfant (sauf détenteur d'un abonnement)		5,00 €	tarif unique enfant et adulte
	halloween adulte (sauf détenteur d'un abonnement)		5,00 €	tarif unique enfant et adulte
	prestation lors d'une animation (ex : massage)		7,00 €	
GROUPES				
	Groupes-Accueils de Loisirs-Centres de vacances Hors CCPF à partir de 10 baigneurs		2,75 €	
	Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) - de 16		1,60 €	
	Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) + de 16		2,30 €	
COMITES D'ENTREPRISES				
adultes	10 entrées MULTIPASS REMISE 10% SUR MULTIPASS PUBLIC (minimum 10 achetés)		35,75 €	plusieurs passages par jour — 10% de remise sur le tarif de base
forme	Abonnement forme accès limité à l'espace forme 6 mois 24 entrées		104,30 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs...) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
forme	Abonnement forme accès limité à l'espace forme 12 mois 30 entrées		144,80 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs...) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
AMICALE DU PERSONNEL - 1 carte par agent incluant les enfants				
carte 20 bains agents et ayant droit communautaires et des communes membres de la CCPF			71,50 €	à chaque passage : délivrance d'un badge unitaire et pointage de la carte facturation annuelle à l'amicale des employés municipaux

entrées publiques

public

ACCES GRATUITS			
Accueils de Loisirs CCPF - Halte Garderie		0,00 €	créneau réservé ou réservation temps public
Nouveaux arrivants 10 entrées		0,00 €	10 entrées
Accompagnateur de groupe/dirigeants clubs/instituteurs/ parents accompagnateurs		0,00 €	selon disposition règlementaire, sur créneaux prévus et sur réservation uniquement
entrée gratuite dans le cadre de la soirée Téléthon		0,00 €	don versé à l'association
gratuité : entrées, abonnements, locations, lots, évènementiel et promotionnel		0,00 €	
conseil municipal enfants 10 bains		0,00 €	
Offre campeur du camping municipal de La Flèche : 1 entrée baignade offerte pour 1 achetée		0,00 €	coupon "1 gratuité" à retirer au camping municipal
Offre campeur du camping municipal de La Flèche : 1 entrée forme offerte pour 1 achetée		0,00 €	coupon "1 gratuité" à retirer au camping municipal
5 locations aquabike offertes		0,00 €	offerts avec un réabonnement espace forme
accès gratuit aux évènementiels pour toute inscription annuelle aux activités		0,00 €	dans la limite des places disponibles
1 location d'aquabike offerte les mardis et vendredis midi		0,00 €	créneau 12h05-12h30 ou 13h35-13h00 ou 13h05-13h30
MISE A DISPOSITION ESPACE FORME (en dehors des ouvertures au public)			
une heure pour groupe CCPF		40,70 €	10 personnes max + 1 encadrant
une heure pour groupe hors CCPF		81,45 €	10 personnes max + 1 encadrant

DIVERS			
Carte à puce		2,50 €	en cas de perte les usagers paieront la réinitialisation de leur carte d'abonnement (coût achat 2,15 €)
tarif sac publicitaire		3,00 €	

PARTENARIATS ANNEE CIVILE		du 01/01 au 31/12/2023		
public				
CEZAM	10 entrées MULTIPASS REMISE 10% SUR MULTIPASS PUBLIC (minimum 10 achetés)		35,75 €	sur présentation carte CEZAM
	Abonnement forme accès limité à l'espace forme 6 mois 24 entrées		104,30 €	sur présentation carte CEZAM
	Abonnement forme accès limité à l'espace forme 12 mois 30 entrées		144,80 €	sur présentation carte CEZAM
PASSTIME	offre découverte 1 entrée espace forme gratuite pour 1 payante soit 2 entrées		8,85 €	sur présentation guide PASSTIME (6 personnes maxi)
	offre permanente 10% de remise sur les entrées unitaires baignade + espace forme et sur les abonnements espace forme		10% remise	pendant la validité du guide

10% de remise sur le tarif de base

TARIFS CENTRE AQUATIQUE - 1er juillet au 31 août 2023

ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES			
CCPF + UTILISATEURS CHES			
par ligne d'eau à l'heure sans surveillance		12,75 €	facturation mensuelle
utilisation grand bassin : par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)		46,90 €	facturation mensuelle
utilisation petit bassin : par séance (avec prestation ou surveillance)			
HORS CCPF			
par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance)		37,30 €	facturation différée
par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)		70,50 €	facturation différée

TARIFS CENTRE AQUATIQUE - 1er septembre 2023 au 30 juin 2024

ACTIVITES	2022-2023	2023-2024	
ADULTES		+6%	
aquaphobie / apprentissage			
trimestre	80,95 €	85,80 €	
année	232,90 €	246,90 €	
perfectionnement			
trimestre	80,95 €	85,80 €	
année	232,90 €	246,90 €	
aquagym			
trimestre	80,95 €	85,80 €	
année	232,90 €	246,90 €	
à la séance	11,65 €	12,35 €	
aquatraining (vélo)			
trimestre	80,95 €	85,80 €	
année	232,90 €	246,90 €	
ENFANTS			
éveil aquatique			
trimestre	48,70 €	51,60 €	
année	134,70 €	142,80 €	
apprentissage			
trimestre	48,70 €	51,60 €	
année	134,70 €	142,80 €	
perfectionnement			
trimestre	48,70 €	51,60 €	
année	134,70 €	142,80 €	
Location aquabike les 25 mn (à partir de 14 ans)	3,00 €	3,00 €	
carte 10 locations aquabike de 25 mn (à partir de 14 ans)	25,00 €	25,00 €	"

ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES			
CCPF + UTILISATEURS CHES			
par ligne d'eau à l'heure sans surveillance	12,75 €	13,50 €	facturation mensuelle
utilisation grand bassin : par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)	46,90 €	49,70 €	facturation mensuelle
utilisation petit bassin : par séance (avec prestation ou surveillance)			
HORS CCPF			
par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance)	37,30 €	39,55 €	facturation différée
par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)	70,50 €	74,75 €	facturation différée
SCOLAIRES			
scolaire primaire CCPF	0,00 €	0,00 €	
Scolaire primaire hors CCPF *par classe / par séance*	52,20 €	55,35 €	facturation différée
Scolaire secondaire	0,00 €	0,00 €	Subvention CG

TARIFS CENTRE AQUATIQUE - 1er octobre 2023 au 30 juin 2024

tarifs unitaires arrondis pour faciliter rendu monnaie

			2022-2023	2023-2024	
entrées publiques	**BAIGNADE - ENTREES UNITAIRES**			+6%	
	Tarifs adultes - l'entrée		4,65 €	4,90 €	valable le jour de vente
	Tarifs enfants 3 à 16 ans		3,15 €	3,35 €	valable le jour de vente
	Tarifs enfants - 3 ans		0,00 €	0,00 €	valable le jour de vente
	Tarif réduit (étudiant, sans emploi)		3,40 €	3,60 €	valable le jour de vente
	Tarif handicapé adulte		3,40 €	3,60 €	valable le jour de vente
	Tarif handicapé 3 à 16 ans		2,85 €	3 €	valable le jour de vente
	Tarifs adultes spécial horaires du midi		2,35 €	2,45 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
	Tarifs enfants spécial horaires du midi		1,60 €	1,70 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
	BAIGNADE - CARTES MULTIPASS validité 1 an				
	3 à 16 ans	10 entrées MULTIPASS	25,20 €	26,70 €	plusieurs passages par jour - carte non nominative non utilisable lors des événementiels
	adultes	10 entrées MULTIPASS	39,75 €	42,15 €	plusieurs passages par jour - carte non nominative non utilisable lors des événementiels
		10 entrées handicapé adulte	34,35 €	36,00 €	carte pour éviter le passage en caisse
		10 entrées handicapé 3 à 16 ans	28,45 €	30,00 €	carte pour éviter le passage en caisse
	PASS BAIGNADE validité à partir de la date d'achat				
	adultes	pass trimestriel nominatif illimité	48,00 €	50,90 €	non utilisable lors des événementiels — base 4 bains/mois x 4€ X 3 mois
	adultes	pass annuel nominatif illimité	192,00 €	203,50 €	non utilisable lors des événementiels — base 4 bains/mois x 4€ X 12 mois
	BAIGNADE - PASS TRI'BULLE validité 2 ans				
		Pass 24 entrées (famille de 4 personnes)	66,80 €	70,80 €	sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
		Pass 30 entrées (famille de 5 personnes et +)	83,60 €	88,60 €	sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
		chaque passage déduit le capital d'une entrée			
	BAIGNADE - PASS TRI'BULLE JOURNEE ESTIVALE - offre valable du 1er juillet au 3 septembre				sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
		pass 1 jour famille de 4 personnes	11,00 €		valable pour 1 adulte + 3 enfants ou 2 adultes + 2 enfants
		pass 1 jour famille de 5 personnes	14,00 €		valable pour 1 adulte + 4 enfants ou 2 adultes + 3 enfants - tarif plein pour une personne supplémentaire
	BAIGNADE - ENTREES A L'HEURE				
		Carte bassin de 10 heures	41,80 €	44,30 €	temps débité dès le passage en tripode
		Carte bassin de 20 heures	65,40 €	69,30 €	
		Carte bassin 10h = 11h ou 20h = 22h Personne à Mobilité Réduite			temp débité dès le passage du tripode offre de 10 % du temp pour préparation vers les bassins
	ESPACE FORME + BAIGNADE				
		Abonnement 6 mois 24 entrées	115,90 €	122,85 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs...) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
		Abonnement 12 mois 30 entrées	160,90 €	170,55 €	
		entrée unitaire	8,85 €	9,40 €	valable le jour de vente
		Tarifs spécial horaires du midi	4,45 €	4,70 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
	OFFRES PARRAINAGE ET FIDELITE				
	parrainage	-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées — parrain	136,75 €	144,96 €	offre accordée au parrain et au parrainé dans la limite de 2 abonnements forme par an
		pour 1 parrainage sur le même abonnement — parrainé	136,75 €	144,96 €	
	fidélité	5 locations offertes pour tout réabonnement espace forme	0,00 €	0,00 €	
public	**EVENEMENTIELS**				
	soirées spéciales (hors des heures d'ouverture habituelles)				
		tarif entrée - de 16 ans	5,00 €	5,00 €	
		tarif 16 ans et +	5,00 €	5,00 €	
	autres évènements				
		halloween enfant (sauf détenteur d'un abonnement)	5,00 €	5,00 €	tarif unique enfant et adulte
		halloween adulte (sauf détenteur d'un abonnement)	5,00 €	5,00 €	tarif unique enfant et adulte
		prestation lors d'une animation (ex : massage)	7,00 €	7,00 €	
	GROUPES				
		Groupes-Accueils de Loisirs-Centres de vacances Hors CCPF à partir de 10 baigneurs	2,75 €	2,90 €	
		Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) - de 16	1,60 €	1,70 €	
		Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) + de 16	2,30 €	2,45 €	
	COMITES D'ENTREPRISES - modification : pas de minimum d'achat (achat 10 cartes minimum auparavant)				
	adultes	10 entrées MULTIPASS REMISE 10% SUR MULTIPASS PUBLIC	35,75 €	37,90 €	plusieurs passages par jour — 10% de remise sur le tarif de base

				10% de remise sur le tarif de base
forme	Abonnement forme accés limité à l'espace forme 6 mois 24 entrées	104,30 €	110,55 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs...) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
forme	Abonnement forme accés limité à l'espace forme 12 mois 30 entrées	144,80 €	153,50 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs...) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
AMICALE DU PERSONNEL - 1 carte par agent incluant les enfants				
carte 20 bains agents et ayant droit communautaires et des communes membres de la CCPF		71,50 €	75,80 €	à chaque passage : délivrance d'un badge unitaire et pointage de la carte facturation annuelle à l'amicale des employés municipaux
ACCES GRATUITS				
	Accueils de Loisirs CCPF - Halte Garderie	0,00 €	0,00 €	créneau réservé ou réservation temps public
	Nouveaux arrivants 10 entrées	0,00 €	0,00 €	10 entrées
	Accompagnateur de groupe/dirigeants clubs/instituteurs/ parents accompagnateurs	0,00 €	0,00 €	selon disposition règlementaire, sur créneaux prévus et sur réservation uniquement
	entrée gratuite dans le cadre de la soirée Téléthon	0,00 €	0,00 €	don versé à l'association
	gratuité : entrées, abonnements, locations, lots, évènementiel et promotionnel	0,00 €	0,00 €	
	conseil municipal enfants 10 bains	0,00 €	0,00 €	
Offre campeur du camping municipal de La Flèche : 1 entrée baignade offerte pour 1 achetée		0,00 €	0,00 €	coupon "1 gratuité" à retirer au camping municipal
Offre campeur du camping municipal de La Flèche : 1 entrée forme offerte pour 1 achetée		0,00 €	0,00 €	coupon "1 gratuité" à retirer au camping municipal
	5 locations aquabike offertes	0,00 €	0,00 €	offerts avec un réabonnement espace forme
	accès gratuit aux évèmenentiels pour toute inscription annuelle aux activités	0,00 €	0,00 €	dans la limite des places disponibles
	1 location d'aquabike offerte les mardis et vendredis midi	0,00 €	0,00 €	créneau 12h05-12h30 ou 13h35-13h00 ou 13h05-13h30
MISE A DISPOSITION ESPACE FORME (en dehors des ouvertures au public)				
	une heure pour groupe CCPF	40,70 €	43,15 €	10 personnes max + 1 encadrant
	une heure pour groupe hors CCPF	81,45 €	86,35 €	10 personnes max + 1 encadrant

DIVERS				
	Carte à puce	2,50 €	2,50 €	en cas de perte les usagers paieront la réinitialisation de leur carte d'abonnement (coût achat 2,15 €)
	tarif sac publicitaire	3,00 €	3,00 €	
PARTENARIATS ANNEE CIVILE		du 01/01 au 31/12/2024		
CEZAM	10 entrées MULTIPASS REMISE 10% SUR MULTIPASS PUBLIC (minimum 10 achetés)	35,75 €	37,90 €	sur présentation carte CEZAM
	Abonnement forme accés limité à l'espace forme 6 mois 24 entrées	104,30 €	110,55 €	sur présentation carte CEZAM
	Abonnement forme accés limité à l'espace forme 12 mois 30 entrées	144,80 €	153,50 €	sur présentation carte CEZAM
PASSTIME	offre découverte 1 entrée espace forme gratuite pour 1 payante soit 2 entrées	8,85 €	9,40 €	sur présentation guide PASSTIME (6 personnes maxi)
	offre permanente 10% de remise sur les entrées unitaires baignade + espace forme et sur les abonnements espace forme	10% remise remise		pendant la validité du guide

public

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D017-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D017

OBJET : CONCESSION D'EXPLOITATION D'UN SNACK AU CENTRE AQUATIQUE L'ILEBULLE – REDEVANCE POUR 2023

A l'été 2023, la Communauté de Communes du Pays Fléchois ouvrira un espace aquatique extérieur avec un service de snack qui proposera des boissons de 1ère catégorie et de l'alimentation de type restauration rapide (sandwiches, hot-dogs, glaces...).

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De concéder la gestion du snack à MD Evènements, 2 zone artisanale de Grieul - 49220 GREZ-NEUVILLE pour la saison touristique 2023 ;
- D'émettre à l'encontre de l'intéressé un titre de recettes s'élevant à la somme de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D018

OBJET : MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ILEBULLE

Vu l'avis du groupe de travail équipements sportifs du 8 mars 2023, il est proposé de modifier le règlement intérieur du Centre aquatique L'Ilébulle :

- Page 41 : l'article 3.2 est supprimé
- Page 43 : l'article 5.1 est modifié.

L'ouverture des jeux extérieurs entraine les modifications suivantes du POSS de l'îlébulle :

- Page 9 : ajout du descriptif des jeux extérieurs
- Page 18 : modification des horaires d'ouverture d'été au public
- Page 24 : ajout de la procédure d'urgence pour l'aire de jeux extérieure
- Page 50 : création de la partie 4 du règlement intérieur concernant l'aire de jeux extérieure

De plus, un ajout concernant l'intervention à 2 surveillants en cas d'urgence est nécessaire :

- Page 25 : actualisation de la procédure d'urgence à 2 surveillants

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) et le règlement intérieur du Centre aquatique L'Ilébulle.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

l'Ilébulle
centre aquatique
du Pays Fléchois

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

02/09/2022

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du CENTRE AQUATIQUE DU PAYS FLECHOIS « L'ÎLEBULLE » est établi en application des articles L322-7 et A322-12 du code du sport.

Ce document doit regrouper l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignade et de natation et de planification des secours.

Il a pour objectif :

- De prévenir les accidents par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'équipement.
- De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs.
- De préciser les mesures d'urgence en cas de sinistre ou d'accident.

Un exemplaire du P.O.S.S. est transmis :

- À la Préfecture de la Sarthe
- À la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Sarthe
- Au SDIS de la Sarthe
- Au Centre de Secours de LA FLECHE
- À la Communauté de Communes du Pays Fléchois
- À la Mairie de LA FLECHE
- À chaque agent du centre aquatique

Un extrait du P.O.S.S. est :

- Transmis aux différents utilisateurs concernés.
- Consultable à l'accueil du centre aquatique et aux abords des bassins.

SOMMAIRE

I. Identification de l'établissement..…… PAGE 4

II. Numéros d'urgence et de service…… PAGE 5

III. Cadre réglementaire…… PAGE 6

IV. Descriptif des installations……..... PAGE 7

V. Plans de surveillance et de sécurité bassins…… PAGE 10

VI. Soins, secours et moyens d'alerte…… PAGE 12

- emplacements du matériel et des accessoires
- moyens de communication
- message d'alerte
- identification des voies d'accès et d'évacuation
- arrêts d'urgence

VII. Fonctionnement général de l'établissement…….. PAGE 16

- période d'ouverture
- jours et heures d'ouverture au public

VIII. Organisation de la surveillance……..PAGE 19

IX. Conditions d'ouverture et de fermeture……... PAGE 22

X. Organisation en cas d'accident…….. PAGE 23

XI. Règles et consignes utilisateurs…… . . ……... PAGE 28

XII. Autres situations d'urgence …… PAGE 33

XIII. Règlement intérieur (baignade + forme + activités) …… PAGE 35

XIV. Plan d'intervention des secours……...PAGE 48

I. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

NOM : L'ÎLEBULLE - CENTRE AQUATIQUE DU PAYS FLECHOIS

ADRESSE : ALLEE DE LA REINIERE – 72200 LA FLECHE

N° DE TÉLÉPHONE : 02 43 94 00 25

E-MAIL : contact.ilebulle@cc-paysflechois.fr

CLASSEMENT : ERP TYPE X – 3ème CATEGORIE (301 à 700 personnes)

EXPLOITANT : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

SERVICE : DIRECTION DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT CHARGÉS DE L'APPLICATION DU POSS :

composé d'un(e) :

- responsable
- chef(fe) de bassin, responsable adjoint(e)

et des :

- MNS et BNSSA
- agents d'accueil et d'entretien
- agents techniques

II.NUMEROS D'URGENCE ET DE SERVICE

POMPIERS	0+18
SAMU	0+15

Le poste de l'infirmerie est équipé d'une ligne directe reliée aux secours.

URGENCES

GENDARMERIE	0+02.43.94.00.17
PÔLE SANTE SARTHE LOIR	0+02.44.71.30.00
CENTRE ANTI-POISON	0+02.41.48.21.21
Urgence électricité	0+0810.010.212+72154
Urgence gaz	0+0800.473.333

SERVICES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS	0+02.43.48.66.00
MAIRIE DE LA FLECHE	0+02.43.48.53.53
CADRE ASTREINTE	0+06.07.06.71.17
USINE DES EAUX	0+02.43.94.10.53
SERVICE DSJE	0+02.43.48.98.89

MAIRIES

ARTHEZE	0+02.43.45.86.69
BAZOUGES	0+02.43.09.55.55
BOUSSE	0+02.43.45.71.74
LA CHAPELLE D'ALIGNE	0+02.43.45.51.67
LA FONTAINE SAIN MARTIN	0+02.43.87.80.88
LIGRON	0+02.43.45.72.07
CLERMONT-CREANS	0+02.43.94.37.25
COURCELLES LA FORET	0+02.43.45.72.26
CRE SUR LOIR	0+02.43.45.32.05
CROSMIERE	0+02.43.45.83.49
MAREIL SUR LOIR	0+02.43.45.44.12
OIZE	0+02.43.87.81.62
THOREE LES PINS	0+02.43.45.61.81
VILLAINES SOUS MALICORNE	0+02.43.48.03.03

ORGANISMES

ARS 72	0+02.44.81.30.11
DDCS 72	0+02.43.14.60.00
INSPECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE	0+02.43.94.06.76
TRESOR PUBLIC	0+02.43.94.01.56

III. CADRE REGLEMENTAIRE

- Loi n°51-662 du 24 mai 1951 assurant la sécurité dans les établissements de natation.

- Décret n°77-1177 du 20 octobre 1977 modifié relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la Natation

- Arrêté du 7 avril 1981 modifié relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines.

- Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

- Arrêté du 29 novembre 1991 fixant les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées.

- Décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités.

- Arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.

- Arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique.

- Arrêté du 28 février 2008 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport.

- Arrêté du 22 juin 2011 fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

- Circulaire n°2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation aux premiers et seconds degrés.

- CODE DU SPORT et notamment ses articles : L 322-7 (loi 51-662) ; D 322-11 à D 322-18 (surveillance et enseignement des activités de la natation) ; A 322-12 à A 322-17 (POSS)

- CODE DE LA SANTE PUBLIQUE et notamment ses articles : D 1332-1 à D 1332-13 (hygiène et risques sanitaires) ; R 6311-14 à R 6311-16 (DAE : DSA + DEA)

IV. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

ESPACE BASSINS

Grand bassin

- Surface : 375 m² (25m X 15m avec 6 couloirs)
- Volume : 801 m³
- Profondeur : 1,20m à 2,30m
- Température : 26° à 28°
- Divers : bassin inox

Petit bassin

- Surface : 177,40 m²
- Volume : 207 m³
- Température : 30° à 32°
- Profondeur : Zone apprentissage 0,80m à 1,20m
  Zone balnéo 1,20m
- Animation balnéo : - 7 banquettes hydro-massantes
  - Rivière à courant
  - Spa intégré
  - Col de cygne
- Divers : bassin inox

Pataugeoire

- Surface : 29,30 m²
- Volume : 5 m³
- Température : 32°
- Profondeur : 0m à 0,30m
- Animation : -jets
- Divers : bassin carrelé

LES TROIS BASSINS SONT TRAITES À L'OZONE AVEC AJOUT DE CHLORE LIQUIDE POUR DESINFECTION.

Tribune

- 200 places assises
- Rampe d'accès PMR
- Système de séparation amovible pour empêcher le chevauchement pieds nus / pieds chaussés

ESPACE VESTIAIRES

Zone public

- 3 tourniquets tripodes (dont 1 pour Personne à Mobilité Réduite)
- 1 local dépôt poussettes
- 25 cabines traversantes
- 5 cabines familles
- 400 casiers
- 1 espace change bébé
- 1 espace beauté
- 11 w-c et urinoirs dont 1 enfant et 2 accessibles PMR
- 17 douches ouvertes dont 2 enfants
- 3 douches individuelles accessibles PMR

Zone groupes

- 5 vestiaires collectifs accessibles PMR
- 16 douches dont 2 PMR
- 11 w-c dont 2 PMR

Zone personnel

-1 vestiaire dames avec douche et sanitaire
-1 vestiaire hommes avec douche et sanitaire
-1 local MNS
-1 office

ESPACE FORME

Accès

3 tourniquets tripodes (dont 1 pour Personne à Mobilité Réduite)

2 saunas

Nombre de places : 4 par sauna

1 hammam

Nombre de places : 15

Salle cardio-training

Surface : 56 m²
Nombre de personnes maxi : 7

Espace relaxation

Nombre de places : 7

Douches

2 douches ouvertes
2 douches individuelles (vestiaires)
1 douche à jets

1 Vestiaire dames comprenant 38 casiers + 1 vestiaire hommes comprenant 38 casiers

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ESPACE EXTERIEUR

Aire de jeux

- surface 220m²

Pentagliss

- 2 pistes de 4,51m de hauteur pour 29,66m de longueur
- 2 pistes de 7,61m de hauteur pour 44,66m de longueur

Bâtiment annexe comprenant :

- 1 snack
- 1 local réserve
- sanitaires et douches

Espace détente engazonné

AUTRES LOCAUX

- hall d'accueil
- 3 bureaux administratifs
- 1 bureau technique
- 1 salle de réunion
- 4 locaux d'entretien
- 1 salle de traitement
- 2 locaux de stockage produits chimiques
- 1 local traitement d'air
- 1 chaufferie bois
- 1 chaufferie gaz

AUTRES ESPACES

- 1 cour de service

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

V. PLANS DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE BASSINS

GRAND BASSIN

ZONES DE SURVEILLANCE/SORTIES DE SECOURS/POSTE DE SECOURS/TRIBUNE/TELEPHONE

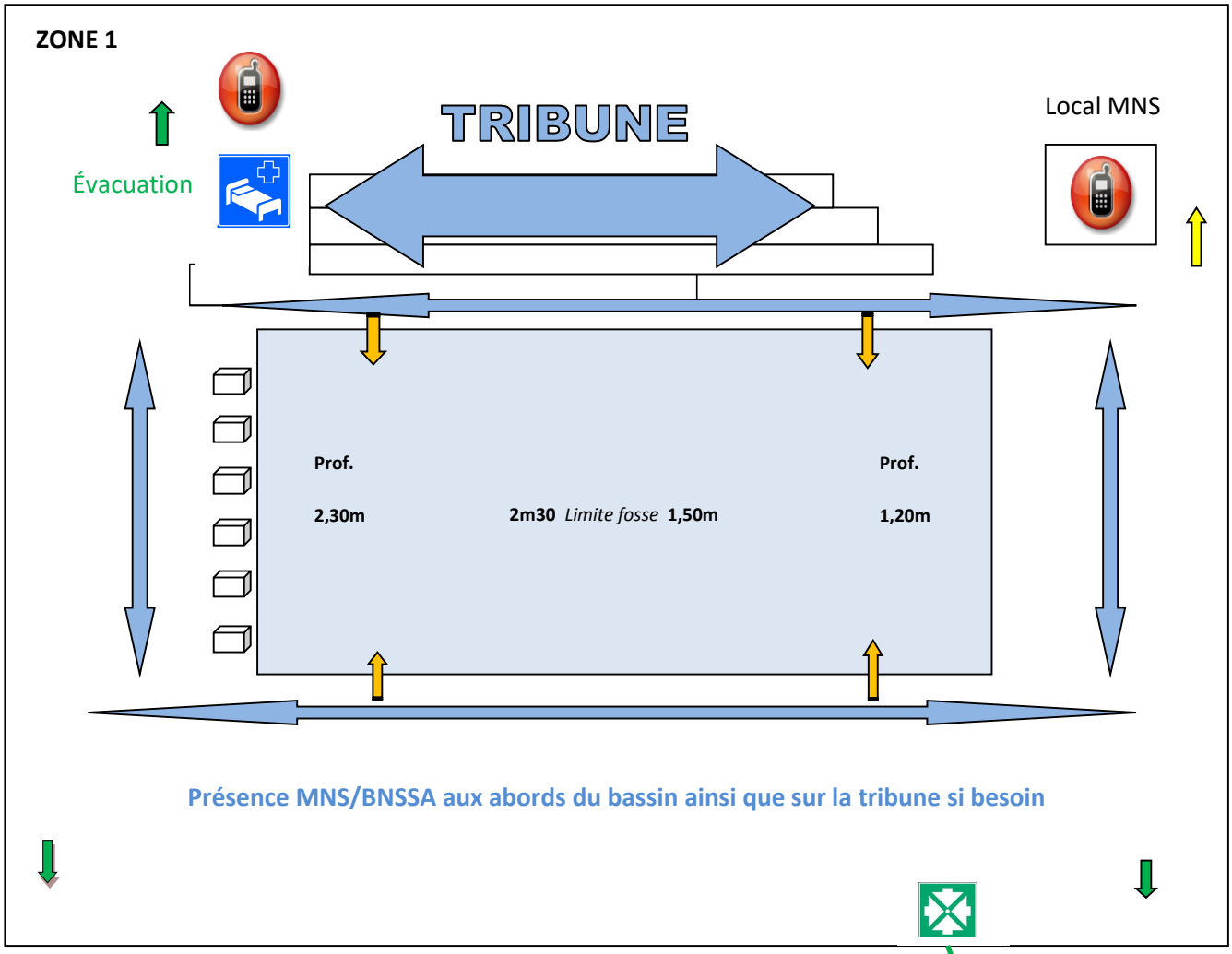

Vers point n°2 de rassemblement en cas d'évacuation (parc)

Escaliers d'accès au bassin

téléphone secours

Poste de secours

Sorties de secours

Accès aux vestiaires

Présence MNS/BNSSA

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PETIT BASSIN ET PATAUGEOIRE

ZONES DE SURVEILLANCE/SORTIES DE SECOURS/POSTE DE SECOURS/TRIBUNE/TELEPHONE

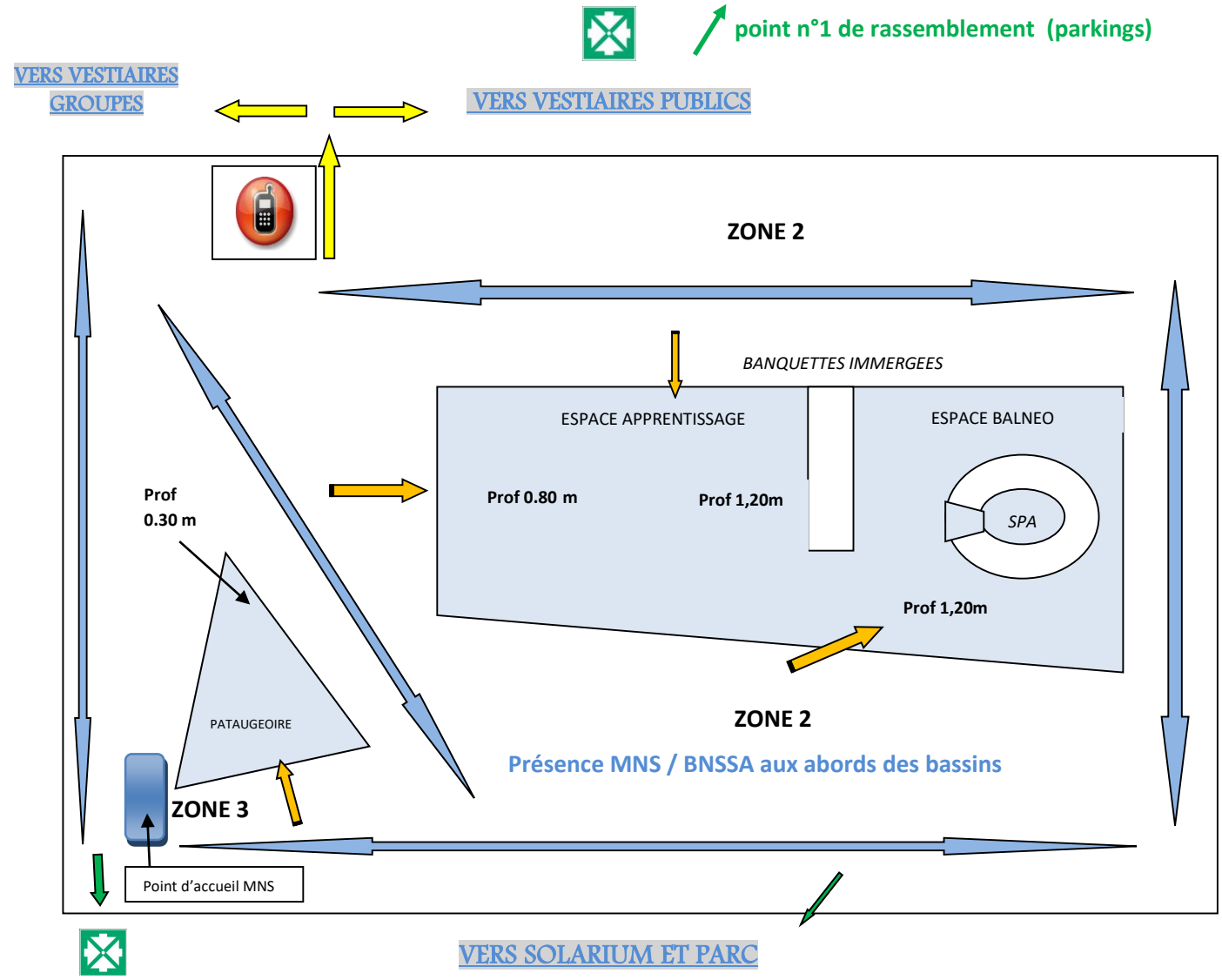

Escaliers et espace d'accès au bassin

Téléphone secours

Sorties de secours

Accès aux vestiaires

Présence MNS/BNSSA

Point d'accueil MNS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

VI. SOINS, SECOURS ET MOYENS D'ALERTE

EMPLACEMENTS DU MATERIEL ET ACCESSOIRES

POSTE DE SECOURS placée à l'extrémité du bassin sportif sous la tribune. Communication directe avec la cour de service pour l'évacuation des blessés.

EQUIPEMENTS
- téléphone filaire avec ligne directe secours.
- 1 lit.
- 1 lavabo
- 1 armoire nécessaire de premiers secours.
- 1 coffre nécessaire de premiers secours
- 1 bouteille d'oxygène de réserve

Local MNS situé en sortie des douches à l'extrémité des locaux du personnel

- 1 lave-mains.
- téléphone
- coupure arrêt d'urgence.
- 1 brancard
- 1 réfrigérateur/congélateur avec poches de glaces

Accueil

- 1 mallette de secours
- 1 téléphone
- 1 défibrillateur automatisé externe

Locaux techniques

- 1 mallette de secours.
- dispositif de rinçage corporel et oculaire.
- téléphone

Mobile aux abords des bassins – disponible près d'un ou des surveillants

- 1 bouteille d'oxygène.
- aspirateur de mucosités.
- sifflet.
- téléphone
- 1 DSA.
- perches
- plan dur avec sangle
- 1 sac de premiers secours
- 1 mallette de premiers secours
- 1 meuble avec nécessaire de premier secours

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

MOYENS DE COMMUNICATION

COMMUNICATION EXTERNE

TELEPHONES

- 1 poste standard à l'accueil
- 1 poste sans fil dans le local MNS
- 1 poste à numérotation directe au poste de secours
- 1 poste dans les bureaux
- 1 poste dans l'annexe technique

- 1 mobile d'astreinte technique
- 1 mobile responsable d'équipement
- 1 mobile chef(fe) de bassin

COMMUNICATION INTERNE

TELEPHONES (voir communication externe)

TALKIES-WALKIES

SONORISATION

- 1 micro avec sono à l'accueil

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

MESSAGE D'ALERTE

CONTENU DU MESSAGE D'ALERTE : TEL 0 + 15

Qui suis-je ?

Nom, Prénom, Fonction

Où suis-je ?

Au centre aquatique l'îlébulle

Allée de la Reinière – 72200 LA FLECHE

Tél. 02.43.94.00.25

Que se passe-t-il ?

Préciser le type d'accident : chute, brûlure, noyade

Préciser l'âge approximatif de la victime (enfant, adulte)

Le nombre de victime

Quels sont les premiers gestes effectués ?

Un pansement, une couverture, de l'oxygène, une PLS, une ventilation artificielle ou un massage cardiaque associé à une ventilation

Attendre les instructions avant de raccrocher !

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

IDENTIFICATION DES VOIES D'ACCES ET D'EVACUATION

1. Accès secours par la cour de service : Portail avec ouverture à télécommande. Ouverture manuelle possible en cas de dysfonctionnement.
   Evacuation par la porte de secours près du poste de secours vers la cour de service.

2. Accès secours par l'entrée principale.
   Selon l'emplacement de la victime :
   Evacuation par le hall d'entrée vers le parvis
   Evacuation par la porte extérieure de la salle cardio-training vers le parvis
   Evacuation par la porte extérieure de la salle de réunion vers le parvis.
   Evacuation par une porte latérale côté ouest vers le parking.

ARRÊTS D'URGENCE

ELECTRIQUE :
- Auprès du local MNS. En applique côté plages.
- Près de la banque d'accueil
- Près des entrées chaufferies bois et gaz
- Dans chaufferie bois
- Près local ozoneur

VENTILATION :
- Près de la banque d'accueil
- Près du bureau technique

ALARME INCENDIE

- 1 à l'accueil près du sas
- 1 en salle cardio training
- 1 espace relaxation
- 3 dans le hall bassins
- 1 auprès du bureau technique
- 1 à l'entrée de service sud
- 1 à chaque rampe d'accès ouest
- 1 en salle de réunion

COMMANDES DE DESENFUMAGE

- 1 à l'entrée du vestiaire public après la porte coulissante
- 1 à l'entrée des vestiaires collectifs
- 1 dans le hall d'accueil

ALARME ANTI-INTRUSION

- 1 dispositif à code. Alarme volumétrique mise en service tous les soirs par un agent de la CCPF ou par un responsable du club local, et neutralisée tous les matins par la société de nettoyage.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

VII. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

Fréquentation Maximale Instantanée de l'établissement : 552 personnes

PERIODES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Ouverture permanente du centre aquatique à l'exception des jours fériés.
Horaires exceptionnels les 24 et 31 décembre de 9h à 13h40.
Une fermeture du lundi au dimanche pour la vidange annuelle.
Une fermeture du lundi au mercredi pour un arrêt technique.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES BASSINS

PERIODE SCOLAIRE (de septembre à juin)

Horaires d'ouverture et d'évacuation des bassins et de l'espace forme :

Espace baignade		
LUNDI	12h-13h30	18h-19h30
MARDI	12h-13h30	18h-19h30
MERCREDI		15h30-19h30
JEUDI	12h-13h30	18h-21h
VENDREDI	12h-13h30	18h-19h30
SAMEDI	09h-13h00	14h30-18h00
DIMANCHE	09h-13h00	

Espace forme		
LUNDI	11h-13h30	16h-19h30
MARDI	11h-13h30	16h-19h30
MERCREDI		15h30-19h30
JEUDI	11h-13h30	16h-21h
VENDREDI	11h-13h30	16h-19h30
SAMEDI	09h-13h00	14h30-18h00
DIMANCHE	09h-13h00	

Affluence baignade faible moyenne forte par heures

	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	21h-22h
lundi													
mardi													
mercredi													
jeudi													
vendredi													
samedi													
dimanche													

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PERIODE PETITES VACANCES SCOLAIRES

Horaires d'ouverture et d'évacuation des bassins et de l'espace forme :

LUNDI		14h30-19h
MARDI	10h-12h10	14h30-19h
MERCREDI	10h-12h10	14h30-19h
JEUDI	10h-21h	
VENDREDI	10h-12h10	14h30-19h
SAMEDI	09h-13h00	14h30-18h00
DIMANCHE	09h-13h00	

Affluence baignade faible moyenne forte par heures

	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	20h-21h
lundi													
mardi													
mercredi													
jeudi													
vendredi													
samedi													
dimanche													

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PERIODE VACANCES D'ETE (juillet et août)

Horaires d'ouverture et d'évacuation des bassins et de l'espace forme :

LUNDI		14h-19h
MARDI	10h-19h	
MERCREDI	10h-19h	
JEUDI	10h-19h	
VENDREDI	10h-19h	
SAMEDI	10h-19h	
DIMANCHE	10h-19h	

Affluence baignade faible moyenne forte par heures

	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h
lundi										
mardi										
mercredi										
jeudi										
vendredi										
samedi										
dimanche										

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

VIII. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE

REGLES GENERALES

Pendant les heures d'ouverture au public
Personnes qualifiées pour la surveillance :

- Personnels qualifiés portant le titre de MNS.
- Personnels titulaires du BNSSA.

L'équipement ne peut être ouvert au public sans la présence du nombre de MNS et de BNSSA obligatoires prévus dans le dispositif de surveillance.

ZONES DE SURVEILLANCE

Zone 1 : grand bassin - surveillance constante MNS / BNSSA

Zone 2 : petit bassin - surveillance constante MNS / BNSSA

Zone 3 : pataugeoire - surveillance constante MNS / BNSSA

POSTES DE SURVEILLANCE

Il n'y a pas de poste de surveillance fixe.

L'emplacement de surveillance se détermine selon la fréquentation, les types de public, la visibilité, le reflet sur l'eau.
Le choix de l'emplacement appartient au surveillant.
Cette surveillance doit être constante, avec la possibilité d'utiliser les chaises hautes si les conditions l'exigent.
Lors des rotations, les mesures doivent être prises pour préserver une surveillance constante.

En cas d'intervention en dehors des zones de surveillance, le MNS doit se munir du sac de secours avec le matériel d'oxygénothérapie, l'aspirateur de mucosités, le DSA.
Il avertit les autres membres de l'équipe avant de se diriger vers le lieu d'alerte.
Les dispositions indiquées dans le chapitre « dispositif de surveillance » page 20 seront alors appliquées.

Quoiqu'il en soit, toute absence temporaire du bassin doit systématiquement être signalée aux autres membres de l'équipe de surveillance.

Le surveillant est responsable dans sa zone de surveillance, il doit être visible de tous.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

La présence d'un MNS au minimum dans l'équipe de surveillance est obligatoire.

	Horaires	Présence aux abords des bassins	Incidences
PERIODE SCOLAIRE	Tous les jours	2 surveillants minimum dont 1 MNS	Tous les bassins ouverts
PERIODE VACANCES SCOLAIRES	Tous les jours hors week-ends 14h30-17h00	4 surveillants dont 1 MNS si Animation ou 3 surveillants dont 1 MNS sans animation	Tous les bassins ouverts
	Tous les jours hors week-ends avant 14h30 et après 17h00 et le week-end Samedi 9h00-13h00 14h30-18h00 Dimanche 9h00- 13h00	2 surveillants minimum dont 1 MNS	
CAS PARTICULIERS	2 surveillants dont 1 MNS en période de vacances scolaires de 14h30 à 17h00		Fermeture du petit bassin
	1 MNS en surveillance + 1 MNS en activité pédagogique		Fermeture du petit bassin
	1 seul surveillant		Fermeture de tous les bassins

LES HORAIRES D'OUVERTURES ET DE FERMETURES PEUVENT VARIER SELON LES CONDITIONS CONJONCTURELLES (pandémie – manque de personnels de surveillance …)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

LIMITER LA FMI

À 375 personnes dans le cas où le bassin polyvalent est fermé.

À 175 personnes dans le cas où le bassin sportif est fermé.

Si la FMI (552) est atteinte pendant l'ouverture au public, les entrées sont suspendues jusqu'au passage au tripode en sortie des vestiaires (1 entrée pour 1 sortie). Le personnel d'accueil prévient alors le personnel de surveillance de la suspension des entrées.

ASSISTANTS DE SURVEILLANTS NON PERMANENTS

La présence de MNS ne décharge pas le contractuel BNSSA de son obligation de surveillance constante et de ses responsabilités.

L'assistant doit avoir pris connaissance des notifications mentionnées dans le porte-vues, des procédures d'urgence en cas d'accident, des consignes d'hygiène et de sécurité, des recommandations et procédures nécessaires à l'ouverture au public, du règlement intérieur, du présent POSS.

Il est responsable de sa surveillance dans sa zone d'affectation, pendant la durée imposée par son planning. Tout manquement à ces conditions ne conduirait en aucun cas à rejeter sa responsabilité sur celle d'un MNS.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

IX. CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Avant l'ouverture, tâches quotidiennes nécessaires au fonctionnement de l'équipement :

Personnes concernées – tâches.

- Société de nettoyage – propreté des locaux.
- Agents techniques – traitement de l'eau, bon fonctionnement des équipements techniques, vérification de l'accès aux secours à la cour de service.
- Agents d'entretien – vérification de l'état de propreté.
- MNS – contrôle sécurité/secourisme et report sur la main courante (ligne téléphonique, volume d'oxygène et fonctionnement de l'oxygénothérapie, qualité de l'eau, DSA, déverrouillage des portes de secours).
- Agents d'accueil – vérification de l'accès aux secours à l'entrée principale, mise en route des postes de vente, des éclairages, ouverture des portes, s'assurer de la présence de l'équipe de surveillance.

En cas de dysfonctionnement, prévenir le MNS en charge de l'ouverture de la baignade. Si nécessaire selon la gravité, prévenir le responsable de l'équipement ou son adjoint.

Tout constat pouvant avoir des conséquences sur la sécurité du personnel et du public entrainera le report de l'ouverture de l'équipement.

Pendant l'ouverture

L'agent technique doit pouvoir joindre et être joint à tout moment.

Dès que nécessaire, les éclairages sous-marins sont allumés.

Tout incident technique aux abords des bassins mobilisera l'agent technique. Un incident bénin imposera une réparation rapide. Un incident pouvant avoir des conséquences sur la sécurité du personnel et du public nécessitera l'évacuation des bassins immédiate.

Un bassin souillé sera évacué le temps nécessaire à son nettoyage et à son recyclage règlementaire : 4h pour le grand bassin. Et en cas d'incident dans le petit bassin ou dans la pataugeoire, les 2 bassins seront fermés le temps nécessaire : 1h30 pour un incident ayant lieu dans le petit bassin et 0h30 dans la pataugeoire.

A la fermeture au public

- Agents d'accueil : annoncer la fermeture de l'équipement au micro, éteindre les lumières.
- MNS : faire évacuer les bassins, vérifier que les issues sont fermées (portes de secours et rideaux à l'entrée des douches), éteindre les jeux et animations, ranger le matériel, remettre les téléphones sur leur base.
- Agents d'entretien ou technique : surveiller la bonne sortie du public par les tripodes, fermer la porte d'accès du vestiaire public après s'être assuré qu'il n'y a plus personne dans les vestiaires, douches ou sanitaires.

Lorsqu'il n'y a pas d'activités après le public, les membres de l'équipe en place s'assurent du bon verrouillage des portes, de l'extinction des lumières et de la mise en marche de l'alarme intrusion.

A la fermeture de l'établissement après les clubs

- L'agent d'astreinte du centre aquatique s'assure du bon verrouillage des portes, de l'extinction des lumières et de la mise en marche de l'alarme intrusion. La direction du club peut être autorisée à assurer elle-même cette fermeture en cas de nécessité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

X. ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

CAS D'ÉVACUATION DES BASSINS :

LE PUBLIC SUIT LES CONSIGNES DES MAITRES NAGEURS. LE RETOUR VERS LES VESTIAIRES S'EFFECTUE DANS LE CALME.

CAS D'ÉVACUATION DU SITE :

LE PUBLIC UTILISE LES SORTIES DE SECOURS ET SE DIRIGE VERS LES POINTS DE RASSEMBLEMENT INDIQUÉS PAR LA SIGNALÉTIQUE SUIVANTE :

POINT DE RASSEMBLEMENT N°1 : PARKING

POINT DE RASSEMBLEMENT N°2 : SOLARIUM ENGAZONNÉ

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PROCEDURE D'URGENCE
LIEU : AIRE DE JEUX EXTERIEURE

L'aire de jeux extérieure ne comporte pas de bassins.
La présence d'un MNS ou d'un BNSSA n'est pas requise. Toutefois, l'exploitant met en œuvre les moyens pour assurer la sécurité du public, sur, et autour des aires de jeux, en dotant cet espace d'un agent.
Celui-ci sera de préférence secouriste titulaire du PSC1 minimum.

Prévention

Le secouriste ou le BNSSA ou le MNS rappelle régulièrement les mesures de sécurité :
Pentagliss : ne pas courir dans l'escalier, laisser un intervalle entre 2 glissades.
Jeux : taille mini et maxi pour le toboggan, ne pas grimper sur les jeux.
Autre : se protéger du soleil

Incident bénin

Le secouriste ou le BNSSA ou le MNS traite l'incident et, par mesure de précaution prévient le MNS affecté à la surveillance des bassins si besoin.
Si ce dernier intervient, la procédure d'urgence se met en place (voir pages 25, 26 du POSS)
Moyen d'alerte : corne de brume

Accident grave soupçonné ou avéré

Le secouriste ou le BNSSA ou le MNS traite l'accident et prévient le MNS affecté à la surveillance des bassins.
Ce dernier se rapproche immédiatement des lieux de l'accident et la procédure d'urgence se met en place (voir pages 25, 26 du POSS).
Moyen d'alerte : corne de brume

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PROCEDURE D'URGENCE ~ LIEU : ESPACE BASSINS

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

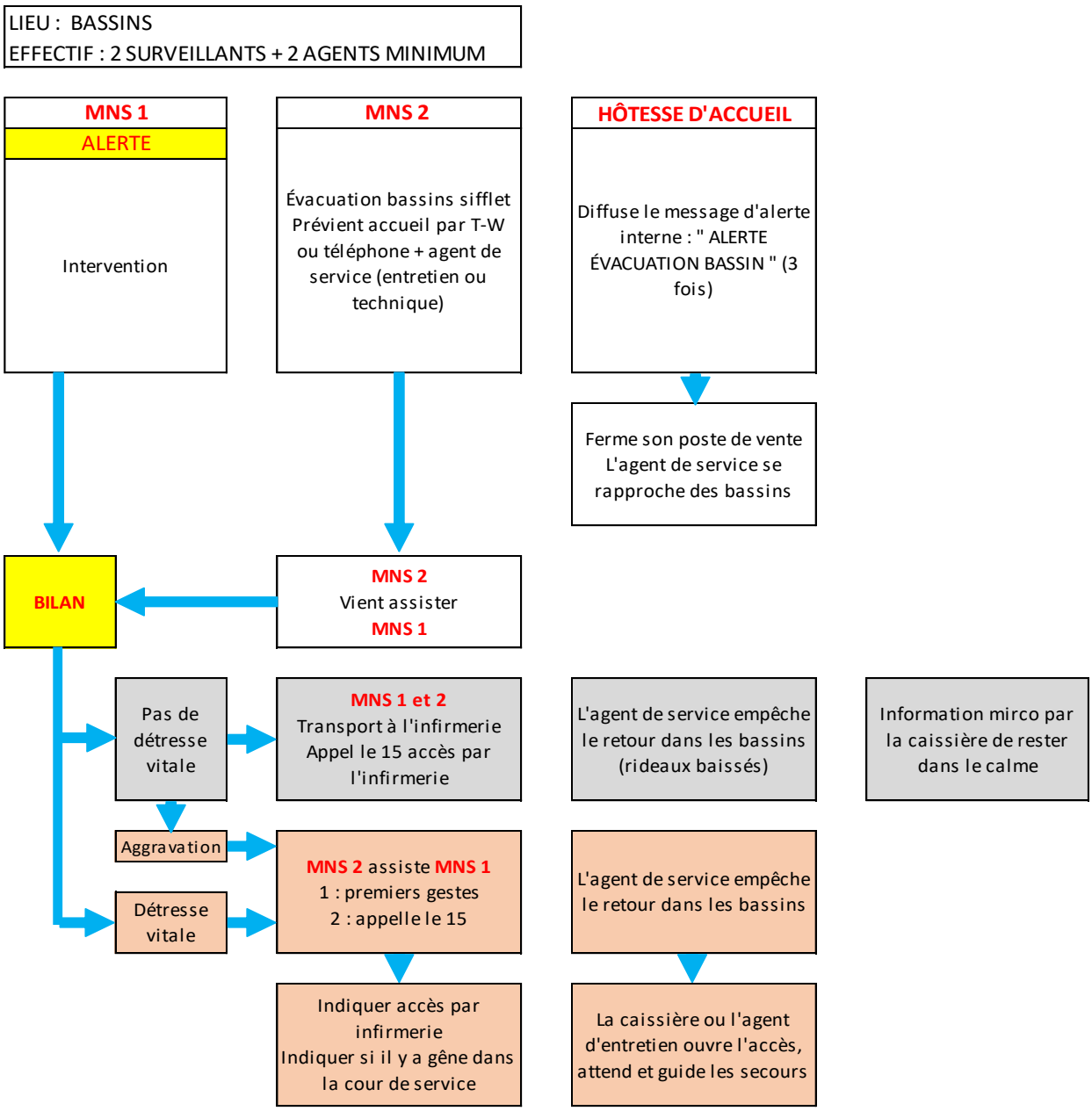

FAIRE REGAGNER LES VESTIAIRES SI NÉCESSAIRE

ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE

RÉCUPERATION TÉMOIGNAGE SI BESOIN

ÉVITER MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU : BASSINS
EFFECTIFS : 3 SURVEILLANTS + 2 AGENTS

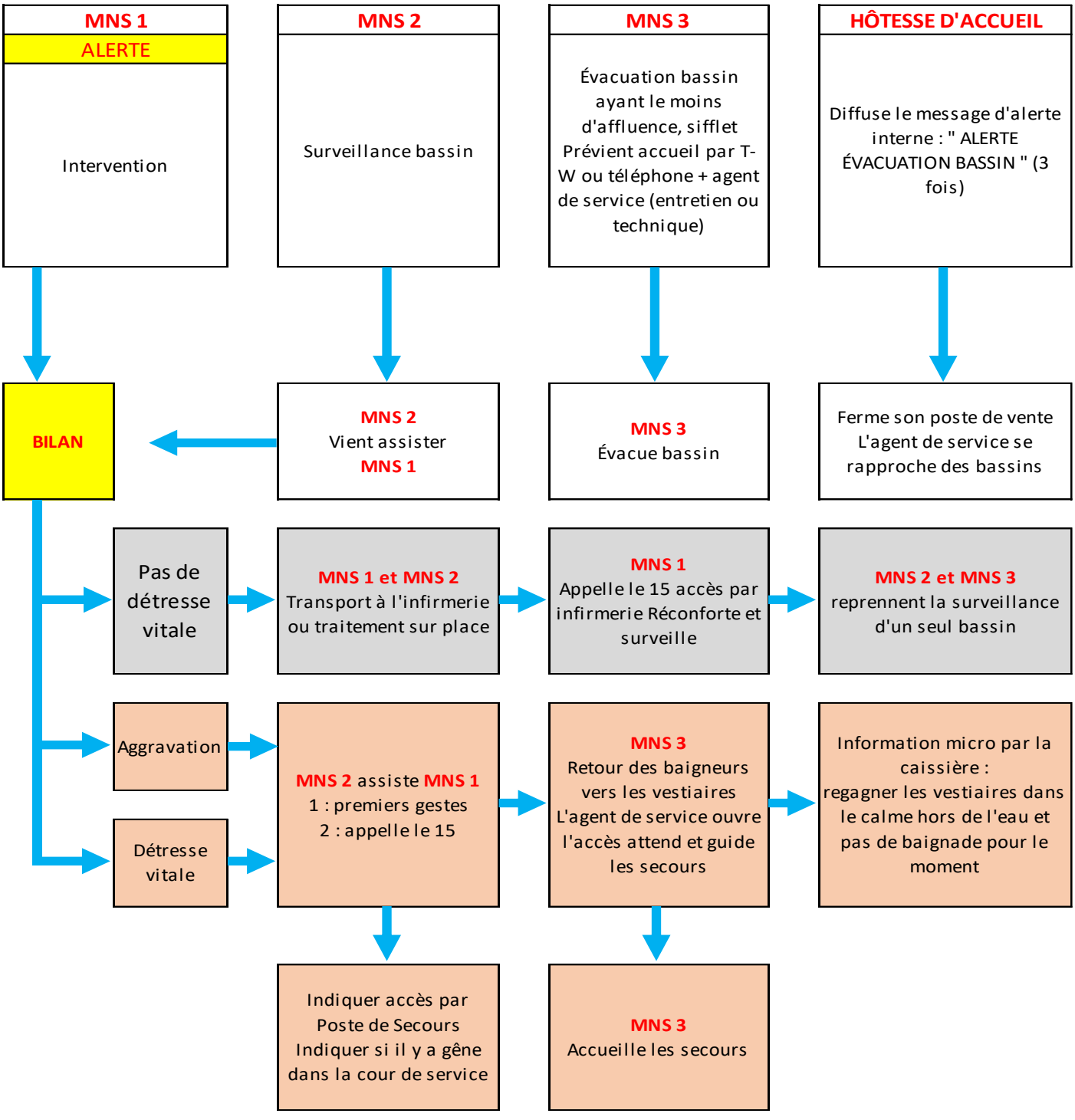

NOTE MAIN COURANTE - APPEL CADRE DE L'ASTREINTE DE DECISION ET RESPONSABLE - DECISION DE REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU : BASSINS - BASSIN POLYVALENT FERMÉ
EFFECTIF : 2 SURVEILLANTS + 2 AGENTS

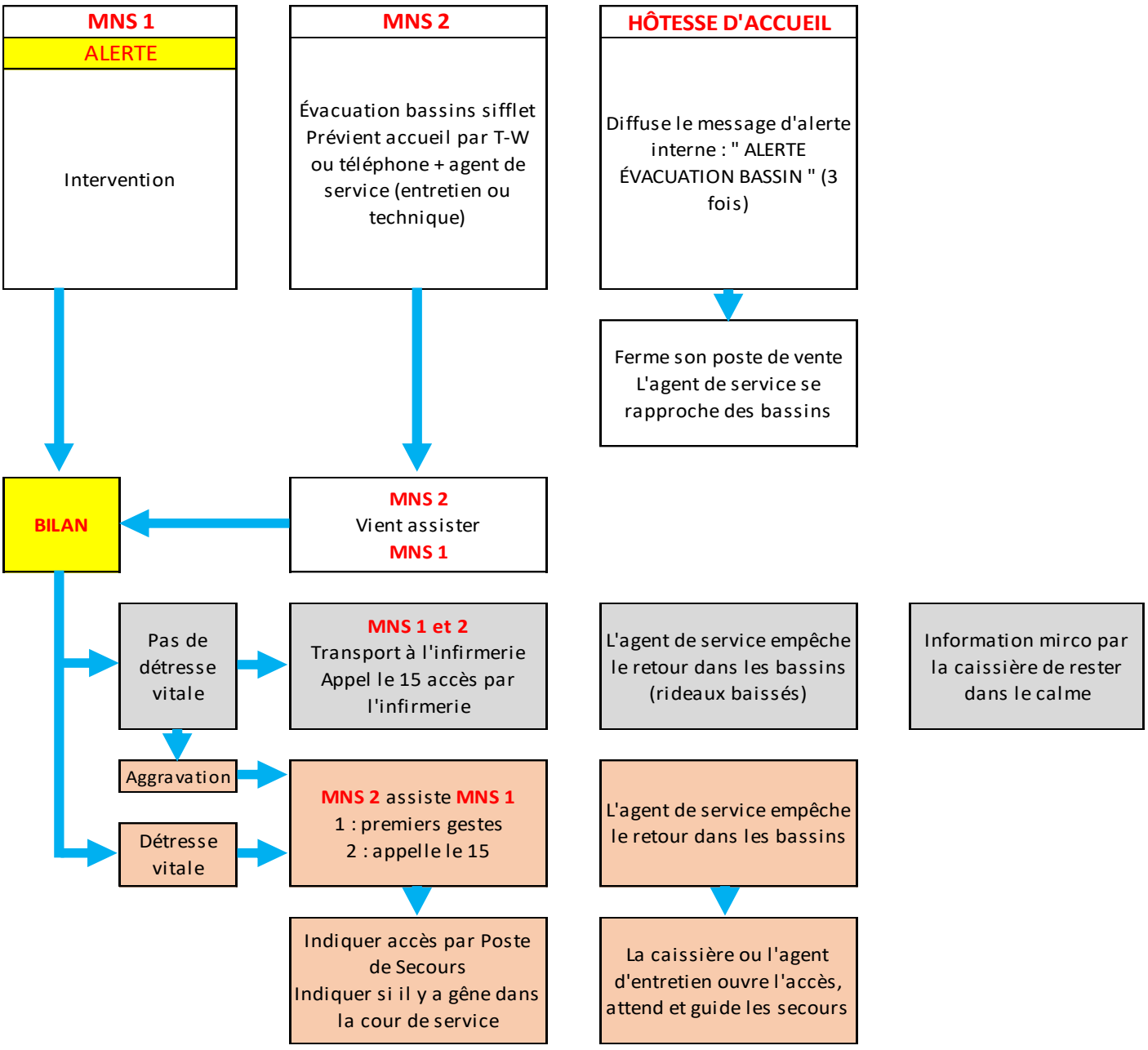

FAIRE REGAGNER LES VESTIAIRES SI NÉCESSAIRE

ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE

RÉCUPERATION TÉMOIGNAGE SI BESOIN

ÉVITER MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES

NOTE MAIN COURANTE - APPEL CADRE DE L'ASTREINTE DE DECISON ET RESPONSABLE - DECISION DE REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

NATATION SCOLAIRE
LIEU : BASSINS
EFFECTIF : 3 À 4 INTERVENANTS + 1 AGENT

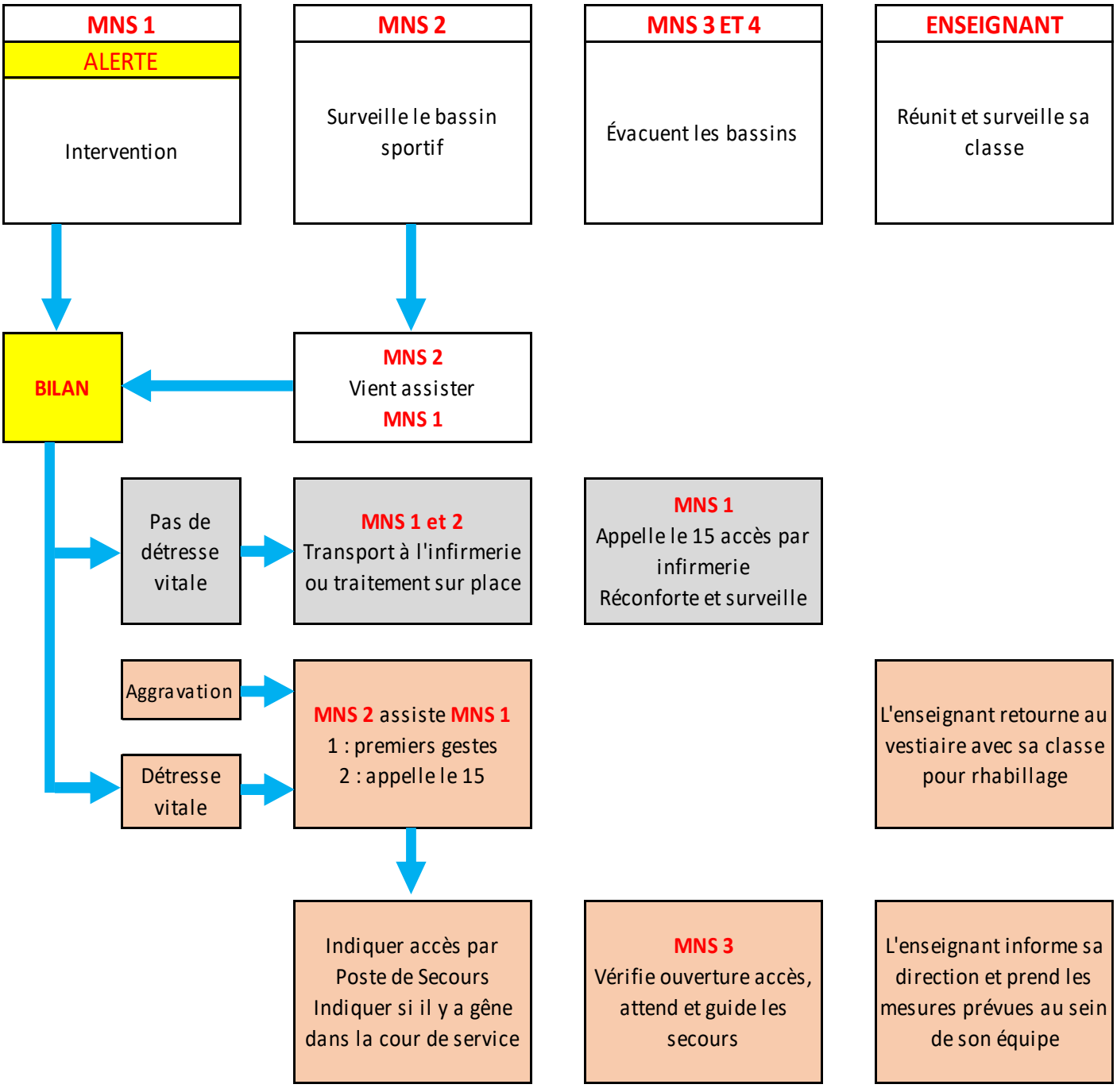

NOTE MAIN COURANTE - APPEL CADRE DE L'ATREINTE DE DECISION ET RESPONSABLE - DECISON OU NON DE REPRENDRE LA SURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PROCEDURE D'URGENCE
LIEU : ESPACE FORME OU VESTIAIRES

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU : ESPACE FORME / VESTIAIRES
EFFECTIF : 2, 3 ou 4 SURVEILLANTS + 2 AGENTS

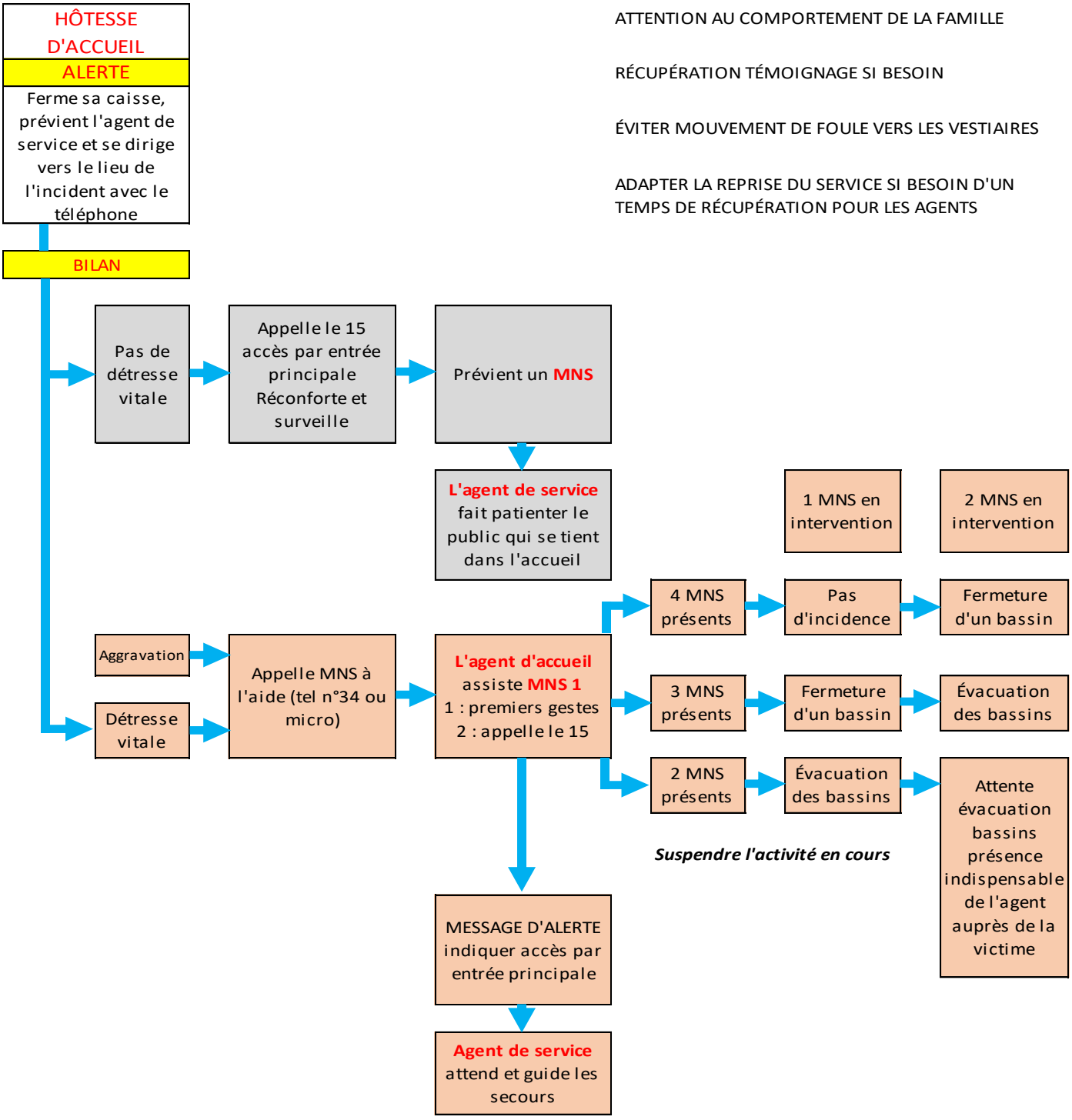

ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE

RÉCUPÉRATION TÉMOIGNAGE SI BESOIN

ÉVITER MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES

ADAPTER LA REPRISE DU SERVICE SI BESOIN D'UN TEMPS DE RÉCUPÉRATION POUR LES AGENTS

NOTE MAIN COURANTE - APPEL CADRE DE L'ASTREINTE DE DECISION ET RESPONSABLE - DECISION DE REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

XI. REGLES ET CONSIGNES UTILISATEURS

ACTIVITES DE LA CCPF

Les activités sont encadrées par les MNS de la CCPF. Lorsqu'elles sont dispensées pendant les heures d'ouverture au public, les activités sont intégrées au dispositif de surveillance générale de l'établissement. Si les conditions ne sont pas remplies pour assurer l'activité, celle-ci sera annulée. Le personnel d'accueil empêchera alors aux usagers de pénétrer dans les vestiaires.

Le maître-nageur est chargé d'installer et ranger le matériel pédagogique nécessaire à l'activité. Il note l'effectif de la séance sur la fiche de présence.

ASSOCIATIONS

Une convention est établie entre la collectivité et l'association.

Qu'elles soient inscrites au planning annuel du centre aquatique, ou présentes de manière ponctuelle, les associations fréquentant l'établissement sont chargées d'accueillir, encadrer et surveiller leurs adhérents par du personnel qualifié tel qu'il est précisé dans la convention.

Tout membre de l'association doit avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement, ainsi que des dispositions du POSS.

Lorsque l'association partage le bassin avec le public, celle-ci est intégrée au dispositif de surveillance générale de l'établissement. Une ou plusieurs lignes d'eau sont mises à disposition de l'association.

Lorsque l'association est seule dans l'établissement, l'encadrement est responsable de l'utilisation du matériel de natation, du matériel de secours et de ranimation, ainsi que des produits de soins. Un téléphone relié directement aux secours est accessible dans le poste de secours. Les éclairages doivent être utilisés avec pertinence. Il peut être demandé au responsable de l'association d'assurer la fermeture des locaux et la mise en marche de l'alarme intrusion.

Toute utilisation de produits, d'accessoires pour les soins, ou d'oxygénothérapie, doit impérativement être mentionnée par écrit sur une feuille de l'association qu'elle transmettra au responsable. L'accès au poste de secours est strictement réservé aux soins et aux urgences. Toutes ces mentions sont valables également à l'occasion des compétitions.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PENDANT L'OUVERTURE AU PUBLIC

STRUCTURES DECLAREES EN CENTRE DE LOISIRS

Encadrement obligatoire :

- 1 adulte pour 8 enfants de 6 ans et plus
- 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans

L'adulte doit être titulaire du BAFA ou du BAFD ou d'un diplôme professionnel ayant les qualifications pour exercer la fonction d'animateur.

Consignes :

- Les accompagnateurs responsables sont tenus de remplir une fiche de présence pour chaque jour de baignade.
- Les groupes sont soumis aux règles imposées par le règlement intérieur ainsi qu'aux recommandations des maîtres-nageurs de service.
- Les enfants d'un même centre devront porter un bonnet de couleur vive pour faciliter l'identification. La collectivité ne fournit pas ces bonnets.
- Le responsable du groupe doit distinguer les enfants nageurs des enfants non nageurs (diplôme 25m, tests).
- L'accès aux bassins se fait toujours en groupe et sous la responsabilité de l'encadrement.
- Le comptage des enfants se fait à l'arrivée sur les plages et avant le retour aux vestiaires.
- L'entrée dans l'eau se fait après autorisation du Maitre-Nageur et selon ses consignes.
- La présence d'un ou plusieurs MNS ne dégage en aucun cas les responsabilités des animateurs.
- Pour des raisons de sécurité, le responsable de bassin ou le MNS de service peut refuser la présence d'un groupe.
- Dans tous les cas, le maître-nageur se réserve le droit de mettre du matériel à disposition des usagers en fonction de l'affluence, des types de public, des horaires, etc.

EN DEHORS DE L'OUVERTURE AU PUBLIC

STRUCTURES DECLAREES EN CENTRE DE LOISIRS

Encadrement obligatoire :

- 1 adulte pour 8 enfants de 6 ans et plus
- 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans

L'adulte doit être titulaire du BAFA, ou du BAFD ou d'un diplôme professionnel ayant les qualifications pour exercer la fonction d'animateur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

Un créneau horaire spécifique est réservé aux Accueils de Loisirs Communautaires. L'accès aux plages des bassins avant l'horaire prévu au planning est strictement interdit pour des raisons de sécurité. En cas d'infraction à cette règle, le créneau pourra être retiré du planning.

Cette activité encadrée par des animateurs est surveillée par un MNS. Le responsable du groupe doit s'assurer de la présence du MNS avant de pénétrer sur les plages du bassin.

Il appartient aux animateurs d'aménager les bassins en fonction des activités prévues. Lors du partage du bassin avec une autre activité, l'utilisation du matériel nuisible à la bonne marche de cette activité voisine sera interdite. Le MNS de service à l'autorité pour décider du choix de matériel à utiliser.

EVENEMENTIELS

Lors d'un évènementiel, la présence d'un MNS assisté au minimum d'une personne qualifiée en matière de sauvetage aquatique et de secourisme est requise. Ceux-ci sont chargés de la surveillance générale et exclusivement affectés à cette tâche. Les MNS ou BNSSA considérés comme animateurs pendant la manifestation, n'entrent pas dans le dispositif de surveillance.

Si les règles de sécurité ne sont pas respectées. L'animation sera annulée.

GROUPEMENTS

Une convention est établie entre la collectivité et les groupements concernés.

Le responsable du groupe note l'effectif sur la feuille de présence.

Lorsque le groupement partage le bassin avec le public, celui-ci est intégré au dispositif de surveillance générale de l'établissement.

Lorsque le groupement dispose d'un créneau réservé, l'activité est assurée par un encadrement spécialisé et surveillée par un MNS au minimum pour un bassin.

Les éducateurs accompagnateurs doivent s'assurer de la présence du MNS avant le déshabillage. L'éducateur est responsable de ses adhérents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

LECONS DE NATATION PRIVEES

Une convention est établie entre la collectivité et les MNS de la collectivité.

Ces leçons sont dispensées en dehors du temps de travail.

Le MNS assure la coordination des secours et exerce sa mission de sauveteur secouriste.

NATATION SCOLAIRE

Une convention est établie entre la collectivité et l'inspection départementale de l'éducation nationale de la Sarthe.

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Référence : circulaire du 22/08/2017 définissant les conditions d'enseignement de la natation aux premier et second degrés.

Chaque enseignant note l'effectif du jour sur la feuille de présence.

L'instituteur est responsable de l'enseignement dispensé à ses élèves. Il est responsable pédagogique de l'activité et responsable de la sécurité des élèves de l'entrée jusqu'à la sortie de l'établissement.

Le matériel pédagogique est utilisable en concertation avec les MNS, suivant le projet pédagogique. Les enseignants sont tenus de se référer aux consignes de sécurité de l'établissement.

L'enseignant doit s'assurer de la présence des MNS avant de pénétrer sur les plages.

La surveillance pour un bassin est effectuée par un MNS (ou par un BNSSA si un MNS est présent dans le dispositif général de surveillance).

Celui-ci choisira son emplacement en fonction des différents paramètres relatifs à la sécurité (effectifs, reflets du soleil, présence de non-nageurs dans une partie du bassin, etc..).

En cas de risques liés à l'hygiène ou à la sécurité, la séance sera annulée.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

SECONDAIRES

Référence : circulaire du 22/08/2017 définissant les conditions d'enseignement de la natation aux premier et second degrés.

Chaque enseignant note l'effectif du jour sur la feuille de présence.

Les professeurs d'EPS sont responsables de l'enseignement de la natation. La surveillance de l'activité sera assurée pour chaque bassin par un MNS exclusivement affecté à cette tâche.

Le professeur d'EPS est responsable de sa classe, de l'entrée jusqu'à la sortie de l'établissement.

Il doit s'assurer de la présence du MNS avant d'accéder au bassin.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

XII. AUTRES SITUATIONS D'URGENCE

INCENDIE

- Evacuation du public vers un point de rassemblement (parking ou parc)
- Appel pompiers
- Une fois l'incendie maîtrisé ventiler les locaux
- Prévenir le cadre de l'astreinte de décision
- Etablir un rapport

FUMEE - GAZ

- Ouverture des trappes de désenfumage et issues de secours par l'agent technique
- Evacuation du public des bassins, de l'espace forme et des vestiaires
- Traitement de l'accident en interne ou appel pompiers
- Prévenir le cadre de l'astreinte de décision
- Etablir un rapport

POLLUTION AQUATIQUE

- Evacuation du public par le personnel de surveillance
- Traitement de l'incident en interne
- Se renseigner sur la nature et la cause du problème
- Selon la gravité, retour des baigneurs dans le bassin ou fermeture du bassin ou de l'équipement
- Prévenir le cadre de l'astreinte de décision
- Etablir un rapport

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

AGRESSION – VOLS – MŒURS

L'agent qui constate ou est alerté doit :

- Mettre fin au trouble
- Réconforter la victime
- Séparer les protagonistes
- Se saisir de témoignages
- Demander les identités
- Alerter la gendarmerie en cas de nécessité

ETAT D'EBRIETE

- Interdire l'accès à la baignade
- Essayer de raisonner l'intéressé
- Se méfier de l'impulsivité de l'individu
- Alerter la gendarmerie en cas de nécessité

COUPURE DE COURANT

- Evacuer les bassins
- Inviter le public ou les groupes à regagner les vestiaires dans le calme
- Dans l'impossibilité immédiate de réparer, prévenir le service d'astreinte
- Accompagner les publics, évacuer le site
- S'assurer que personne ne reste dans les locaux

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

REGLEMENT INTERIEUR

(BAIGNADE ~ ESPACE FORME ~ ACTIVITES ~ AIRE EXTERIEURE)

L'ÎLEBULLE

CENTRE AQUATIQUE DU PAYS FLECHOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

Le Centre aquatique l'ÎLEBULLE, situé à LA MONNERIE, allée de la Reinière, 72200 LA FLECHE, est un établissement d'activités physiques et sportives d'accès payant, dans lequel sont pratiquées des activités de baignade, de détente et d'entrainement sportif.

La Communauté de Communes de Pays Fléchois est propriétaire de l'équipement.

Adresse du siège social :

Centre administratif Jean Virlogeux

Espace Pierre Mendès-France

72200 LA FLECHE

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un règlement intérieur afin de définir les conditions d'accès et d'utilisation dans l'intérêt de la sécurité et de l'hygiène,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ARRÊTE

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1.1 : Les dates et heures d'ouverture et de fermeture du centre aquatique sont fixées par Conseil Communautaire.

Les horaires indiqués correspondent aux heures d'ouverture, et aux heures de sortie de l'eau des bassins.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents et d'organisation des secours. Le document peut être consulté sur demande. Un extrait est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au bord des bassins.

ARTICLE 1.2 : Toute personne pénétrant le centre aquatique doit se conformer au règlement intérieur.

ARTICLE 1.3 : Les affichages sauvages sont interdits. Tout affichage doit être autorisé par l'exploitant.

ARTICLE 1.4: Il est interdit à toute personne non autorisée de donner des cours de natation, d'aquagym ou de remise en forme.

ARTICLE 1.5 : Pour des raisons de sécurité et de contrôle, l'établissement est équipé d'un système de vidéosurveillance dans certains espaces intérieurs.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

CHAPITRE 2 : CONDITIONS D'ACCES

ARTICLE 2.1 : L'accès aux bassins est interdit aux personnes en état de malpropreté évident ou portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, blessures, plaies, pansements, affections cutanées ou manifestant des signes d'ébriété.

Il est interdit aux usagers :

- De courir et pousser sur les plages.
- De monter sur le col de cygne et sur les murets.
- De se mettre debout sur les banquettes.
- D'escalader, grimper ou se suspendre aux endroits non prévus à cet effet.
- De toucher au chronomètre mural.
- D'introduire tout objet en verre (bouteille, flacon, biberon…).
- De fumer dans l'établissement.
- De cracher dans l'eau ou sur les sols.
- De mâcher du chewing-gum.
- De manger dans l'établissement à l'exception des pelouses lorsque le solarium est ouvert et en haut des gradins.
- D'accéder à la tribune et aux plages en tenue de ville.
- D'accéder au promenoir en tenue de bain.
- D'abandonner, de jeter des papiers, objets ou déchets de tout genre, ailleurs que dans les corbeilles spécialement réservées à leur collecte.
- D'introduire un animal.
- De pénétrer dans les bassins avec des cheveux longs non attachés.
- De pénétrer dans les locaux techniques ou accéder aux endroits réservés au personnel.
- D'introduire et de consommer de l'alcool.
- D'utiliser un poste radio ou tout appareil bruyant.
- De photographier ou filmer sans autorisation préalable.

Au niveau de la tribune, une séparation physique amovible peut être installée empêchant la présence simultanée des personnes pieds nus et des visiteurs pieds chaussés. En l'absence de celle-ci, l'accès au promenoir sera fermé.
Les agents de service se réservent le droit d'appliquer des sanctions qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'à l'expulsion sans remboursement.
Tout comportement contraire au règlement, à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par la Direction fera l'objet de décisions pouvant aller de l'exclusion à l'intervention des forces de l'ordre.

ARTICLE 2.2 : la fréquentation maximale instantanée de l'établissement est de 552 personnes. Pour des raisons de sécurité, la Direction se réserve le droit de limiter les entrées.
L'accès aux espaces par les usagers individuels est soumis au paiement d'un droit d'entrée contre remise d'une carte d'accès.
Les réductions pour tarifs préférentiels ne seront accordées que sur présentation d'un justificatif.
Les cartes d'accès individuelles ou d'abonnements ne seront pas remboursées.
Le passage par les tourniquets tripodes est obligatoire en entrée et en sortie des vestiaires.
Lorsque l'espace affiche complet, l'accès n'est possible qu'après le passage en sortie d'un utilisateur.

ARTICLE 2.3 : La Communauté de Communes du Pays Fléchois conserve les données fournies par les utilisateurs pour son seul usage dans le but d'offrir le meilleur service. Les données ne seront pas communiquées à des tiers. Les

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement. Ils peuvent demander la suppression de leurs coordonnées personnelles des fichiers de la Communauté de Communes du Pays Fléchois. Une déclaration simplifiée est proclamée à la CNIL afin d'informer les autorités compétentes de l'exploitation des données transmises par les utilisateurs.

ARTICLE 2.4 : les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte majeur civilement responsable. En toute circonstance ils doivent demeurer sous la surveillance du représentant légal ou de la personne majeure qui en a la garde. En cas de doute sur son âge, l'enfant devra présenter un justificatif. Sans quoi, l'agent d'accueil lui interdira l'accès.
Les représentants légaux sont censés connaître le règlement intérieur.
La collectivité n'est pas responsable des évènements ou incidents qui auraient lieu en dehors de l'établissement.

ARTICLE 2.5 : Les supports justifiant le droit d'entrée doivent être présentés en cas de contrôle effectué par le personnel.

ARTICLE 2.6 : Lors de la saison estivale, les clients sont autorisés à sortir de l'établissement et revenir une fois dans la journée contre la délivrance d'une contremarque.

ARTICLE 2.7 : Les frais engendrés par la perte de la carte d'accès sont à la charge de l'usager.

CHAPITRE 3 : UTILISATION DES VESTIAIRES

ARTICLE 3.1 : Les usagers doivent respecter les consignes « pieds chaussés – pieds nus ». Une signalétique explicative est affichée dans chaque cabine. Il est interdit de circuler en chaussures dans l'espace « pieds nus ».
Pour des raisons de service, des sur-chaussures peuvent être utilisées.
Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les casiers individuels à disposition.

ARTICLE 3.2 : La douche et le passage par le pédiluve sont obligatoires avant de pénétrer sur les plages des bassins. Sur informations des autorités sanitaires départementales, la douche avec savonnage est fortement conseillée pour des raisons de qualité des eaux de baignade.
Il est indispensable de se démaquiller et d'enlever toute trace d'huile solaire avant de pénétrer dans l'eau des bassins.
L'usage des shampooings en flacon de verre est interdit.

ARTICLE 3.3 : Une tenue de bain décente est exigée dans les espaces vestiaires, sanitaires et douches collectives.
Le déshabillage et le rhabillage s'effectue dans les cabines traversantes prévues à cet effet. Durant ce temps, les portes doivent être fermées. Il est interdit de se changer en dehors des cabines.

ARTICLE 3.4 : Les casiers fonctionnent avec une pièce de 1€ ou avec un jeton métallique récupérés à la réouverture.
L'utilisation des casiers est obligatoire. Aucun vêtement ne sera accepté aux abords des bassins, à l'exception des effets de travail du personnel et de l'encadrement.

ARTICLE 3.5 : Le port du bonnet de bain est conseillé. Il est obligatoire d'attacher les cheveux longs.

ARTICLE 3.6 : Tout matériel ou équipement, quel qu'il soit, ayant été utilisé en espace extérieur, doit être passé sous la douche avant de pénétrer dans le bassin.

ARTICLE 3.7 : L'accès aux plages est interdit aux personnes habillées à l'exception des membres du personnel et des entraineurs des associations.

Il est interdit de franchir la séparation disposée sur la tribune, dans un sens comme dans l'autre.

ARTICLE 3.8 : La collectivité décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur ou d'effets qui auraient pu être oubliés dans l'établissement ainsi qu'en cas de perte ou vol du bracelet de casier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

Les usagers sont responsables de la perte ou de la détérioration des bracelets.

CHAPITRE 4 : GROUPES

ARTICLE 4.1 : Notion de groupe : Le groupe est une organisation fonctionnant selon un système institutionnel (organisme public ou privé). Tout rassemblement de personnes hors de ce cadre ne sera pas considéré comme un groupe.

ARTICLE 4.2 : Les responsables de groupes doivent :
- Signaler leur présence au MNS dès leur arrivée aux abords des bassins.
- Respecter les normes d'encadrement règlementaires suivantes :
    - un adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'eau.
    - un adulte pour 8 enfants de 6 ans et plus dans l'eau.

L'adulte doit être titulaire du BAFA, du BAFD ou d'un diplôme professionnel ayant les qualifications pour la fonction d'animateur.
- Remplir une fiche d'identification des enfants et de l'animateur responsable pour chaque groupe.

Pendant la baignade publique, le personnel d'encadrement devra être facilement identifiable par les enfants et assurer une surveillance active.
Les adultes sont obligatoirement des représentants officiels du groupe.
La présence des MNS de la collectivité ne dégage pas l'encadrement de ses responsabilités.
Les enfants du groupe qui se trouveraient dans d'autres parties de l'établissement ou sur les espaces extérieurs demeurent sous la responsabilité des personnes de l'encadrement.
Les responsables doivent consulter le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours.

ARTICLE 4.3 : Les groupes utilisent les vestiaires qui leur sont réservés. Leurs représentants doivent réserver leur créneau à l'avance en indiquant le nombre d'enfants nageurs et non nageurs. Dans le cas contraire, en fonction de la disponibilité des vestiaires, l'accès pourra être refusé.

ARTICLE 4.4 : Les accompagnateurs des groupes sont responsables de la discipline et doivent veiller :
- A faire éviter toute détérioration.
- Aux règles d'utilisation et au rangement du matériel.
- A respecter le planning d'utilisation des vestiaires.
- A la gestion des cartes d'accès.

ARTICLE 4.5 : Les groupes constitués d'enfants doivent présenter un signe distinctif (bonnet de préférence) non fourni par la collectivité.

ARTICLE 4.6 : Pendant l'ouverture au public, les groupes n'ont pas accès à l'espace forme.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

CHAPITRE 5 : UTILISATION DES BASSINS

ARTICLE 5.1 : L'accès aux douches, plages et bassins est autorisé aux usagers portant une tenue de bain conforme à l'un de ces visuels :

maillot de bain 2 pièces

maillot de bain 1 pièce

slip de bain

boxer de bain

Les shorts, caleçons et assimilés, autres que ceux représentés dans le visuel, sont interdits. Le port d'un slip de bain adapté pour les enfants en bas âge est vivement conseillé.

Une tenue décente est exigée. Le monokini et le port du string ne sont pas autorisés.

Le port d'une combinaison type néoprène ou lycra peut, sur demande, être autorisé pour des raisons médicales.

ARTICLE 5.2 : L'utilisation des vélos aquatiques (aquabikes) n'est possible que contre le paiement d'une location, pendant les créneaux prévus dans le planning et dans un espace délimité. L'accès à l'activité est possible à partir de 14 ans.

ARTICLE 5.3 : Le petit bassin est réservé en priorité à la détente et aux personnes ne sachant pas nager, ou peu à l'aise dans l'eau.
Les sauts et jeux dangereux sont interdits.
Dans l'espace balnéo, les sauts sont interdits dans la rivière.
Il est également interdit de sauter du bord du bassin vers les banquettes et vers le spa.
Sur les banquettes hydromassantes et dans le spa, il est interdit de se tenir debout.

ARTICLE 5.4 : La mise en service des jeux d'eau appartient à l'équipe de surveillance (buses hydromassantes, rivière, spa).
Le col de cygne fonctionne selon un programme informatique, les surveillants ne peuvent pas modifier ce programme informatique.

ARTICLE 5.5 : Il est recommandé la plus grande prudence aux non-nageurs et aux baigneurs peu à l'aise dans l'eau pour l'utilisation du bassin sportif. Il est souhaitable que ces personnes soient accompagnées d'un nageur.
Les enfants munis d'accessoire de flottaison doivent être accompagnés d'un adulte sachant nager à ses côtés.

ARTICLE 5.6 : L'utilisation de matériel spécifique (palmes, paddles, etc.) doit être approuvé par le maitre-nageur, ou indiqué lorsqu'un espace est réservé à cet usage.

ARTICLE 5.7 : L'apnée statique est strictement interdite dans les bassins. L'apnée dynamique doit être soumise à l'autorisation du maitre-nageur.

ARTICLE 5.8 : L'accès aux bassins est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'établissement possède un fauteuil spécifique de mise à l'eau. Sur demande, un agent de service permettra le transport vers les bassins ou vers les vestiaires. En cas de dysfonctionnement de ce fauteuil, les personnes seront autorisées à avancer près des bassins avec leur matériel personnel.

ARTICLE 5.9 : Des lignes d'eau peuvent être mises à disposition du club de natation local ou de stagiaires extérieurs pendant les heures d'ouverture au public.
Le public ne peut utiliser les couloirs réservés au club. Le matériel nécessaire aux nageurs du club ne peut être emprunté par les personnes du public.
Il est interdit de s'assoir sur les lignes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ARTICLE 5.10 : pendant les heures d'ouverture au public, les adhérents du club sont chargés de respecter l'espace qui leur est réservé.

L'encadrement est prié de faire respecter le règlement intérieur. Les membres du club ne sont pas exclus des possibilités de réprimande, de sanction ou d'expulsion de la part du maitre-nageur de la collectivité.

Les modalités d'utilisation des vestiaires sont définies avant la saison sportive.

ARTICLE 5.11 : Certains espaces peuvent être fermés pour raison techniques ou d'hygiène. Il n'est pas prévu de remboursement à cet effet.

ARTICLE 5.12 : L'évacuation des bassins se fait vingt minutes avant l'heure de fermeture des portes du centre.
Les caisses ferment trente minutes avant la fermeture des portes du centre.
Le rideau empêchant le retour des baigneurs sur les plages est baissé par le maitre-nageur à chaque fin de baignade. En cas de dysfonctionnement de celui-ci, la plus grande prudence sera demandée aux familles afin de s'assurer que les enfants ne retournent pas sur les plages. Un dispositif provisoire, type barrière, devra alors être installé afin d'éviter tout retour aux abords des bassins.

ARTICLE 5.13 : Tout bassin turbide ou dont le fond n'est pas distinctement visible devra être immédiatement évacué.
La baignade ne sera pas autorisée en cas d'analyse d'eau ne respectant pas la législation en vigueur. Les bassins seront évacués en cas de défaillance technique pouvant nuire à la sécurité et à la santé des usagers.
La baignade est interdite lors du lavage des filtres ou lors de toute intervention technique en rapport avec l'hydraulicité des bassins.

CHAPITRE 6 : DIVERS

ARTICLE 6.1 : L'établissement dispose de distributeurs de boissons et d'accessoires de piscine gérés par des sociétés privées.
En cas de dysfonctionnement, la responsabilité de l'établissement ne peut être mise en cause. Il ne peut y avoir de remboursement.

ARTICLE 6.2 : Les deux roues sont stationnées aux endroits prévus à cet effet. Le stationnement sur le parvis du centre est interdit. Aucun véhicule ne doit stationner devant le portail de la cour de service au risque d'obstruer l'accès aux éventuels secours. Tout manquement à ces consignes expose le contrevenant à une verbalisation et à l'enlèvement du véhicule.

ARTICLE 6.3 : En cas de circonstances exceptionnelles (Plan Vigipirate, pandémie…) l'établissement peut être amené à changer son fonctionnement habituel et à renforcer ses procédures de contrôle des entrées.

ARTICLE 6.4 : Tous les employés de l'établissement doivent veiller au respect du présent règlement.

ARTICLE 6.5 : Les contraventions au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PARTIE II : ESPACE FORME

CHAPITRE 7

ARTICLE 7.1 : L'adhésion à l'Espace Forme implique la reconnaissance du présent règlement entre l'utilisateur et la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

ARTICLE 7.2 : Les installations comprennent 4 espaces :

- 1 Salle cardio-training
- 2 saunas collectifs et mixtes
- 1 hammam
- 1 espace relaxation

Les saunas ont une capacité de 4 places assises chacun et le hammam de 15 places. La salle cardio-training est dotée d'appareils d'entrainement physique.
Il est interdit d'y fumer, ou d'y manger. Une bouteille d'eau est autorisée pour s'hydrater. Les contenants en verre sont interdits.
Le port du maillot et l'utilisation d'une serviette sont obligatoires.

ARTICLE 7.3 : Le Conseil Communautaire définit les horaires et conditions d'ouverture de l'espace. Il s'accorde le droit de modifier ou de supprimer certains horaires ou activités.
Le centre peut être fermé pour évènement exceptionnel (incident technique par exemple). Il sera fermé pour la vidange ainsi que les jours fériés. Ces circonstances n'entraineront pas de prolongation des abonnements.

L'évacuation des saunas, hammam et salle s'effectue à l'heure de sortie des bassins.

ARTICLE 7.4 : L'accès est subordonné au paiement d'un droit d'entrée unique ou d'un abonnement. Les utilisateurs doivent s'assurer auprès de leur médecin qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la pratique du sauna, du hammam, et à l'utilisation des appareils de cardio-training.
La présentation de la carte est exigible avant de commencer toute activité. Le personnel se réserve le droit de refuser l'accès en cas de refus de présentation.
L'accès est autorisé aux personnes à partir de 14 ans accompagnées d'un adulte majeur.
Le passage se fait par les tourniquets tripodes. Lorsque l'espace affiche complet, l'accès n'est possible qu'après le passage en sortie d'un utilisateur.

ARTICLE 7.5 : Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autre pathologie susceptibles de complexifier les interventions des sauveteurs sont priées de se faire connaître auprès du personnel.

ARTICLE 7.6 : Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du complexe est l'affaire de tous.
Il est formellement interdit d'accéder à la salle avec des chaussures à semelle marquante ou ayant servi à l'extérieur.
Le passage dans les vestiaires, est, de ce fait obligatoire avant de rentrer dans les salles d'activités. L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.
Il est obligatoire de se déchausser avant l'entrée dans les vestiaires.
Le port d'une tenue de sport correcte est également exigé. Cette tenue doit comporter notamment :
Une paire de basket propre réservée exclusivement à la pratique des activités de salle.

- Une serviette de bain pour protéger les machines, ou autres sièges pendant ou après l'effort.
- Une serviette pour la pratique du sauna et du hammam.

Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter la salle et / ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ARTICLE 7.7 : Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour les autres. Par exemple, élever la voix ou pousser des cris dans l'effort sont des attitudes à proscrire. Les usagers doivent organiser au mieux leur entraînement de manière à ne pas pénaliser les autres adhérents, notamment en optimisant l'utilisation du matériel.
L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle cardio. En cas de nécessité, l'utilisation du mobile se fera à l'extérieur de la salle. Les baladeurs sont tolérés à condition d'être inaudibles pour les autres usagers du centre.
En cas de non-observation du respect du règlement intérieur, d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, le personnel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement.
Tout comportement contraire au règlement, à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par la Direction fera l'objet de décisions pouvant aller de l'exclusion à l'intervention des forces de l'ordre.

ARTICLE 7.8 : Le respect du matériel mis à disposition est une nécessité.
Dans les saunas, le versement de l'eau sur les pierres doit se faire avec douceur afin d'éviter les problèmes électriques. Tout dégât sera facturé au fautif.
Le déplacement des appareils n'est pas autorisé.
Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée.

ARTICLE 7.9 : L'espace relaxation est un lieu de repos.
En fonction de la saison, le solarium sera accessible. Ses aménagements doivent être respectés dans les mêmes conditions que les installations des espaces intérieurs.
Les espaces techniques et privés sont signalés par une signalétique spécifique. L'accès à ces espaces est strictement interdit aux usagers.

ARTICLE 7.10 : L'accès aux plages des bassins s'effectue en entrée comme en sortie, par la porte située dans l'espace relaxation. Après présentation du bracelet face à la caméra de contrôle, l'agent d'accueil déclenche l'ouverture à distance. Le port du bracelet est obligatoire.

ARTICLE 7.11 : Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les casiers individuels à disposition.
L'introduction, la promotion, la possession, la vente, l'achat ou la consommation de substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme (drogue, alcool ou autre produit) sont rigoureusement interdits. Toute personne qui contreviendrait à cette disposition s'expose à des poursuites pénales.
La Communauté de Communes du Pays Fléchois est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des biens personnels ou dommages corporels survenus dans ses locaux ou sur les parkings.
La souscription d'une assurance en responsabilité civile est obligatoire pour chaque pratiquant.

ARTICLE 7.12 : La Communauté de Communes du Pays Fléchois conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage dans le but d'offrir le meilleur service. Les données ne seront pas communiquées à des tiers. Les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement : ils peuvent demander la suppression de leurs coordonnées personnelles des fichiers de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Pour la sécurité et la tranquillité de ses adhérents, il est indiqué que l'établissement est placé sous vidéosurveillance.

La Communauté de Communes du Pays Fléchois décline toute responsabilité sur les pertes, destructions d'objets ou vols qui pourraient être commis à l'intérieur de ses locaux. Les effets personnels doivent être rangés dans les casiers fermés prévus à cet effet. Il n'est pas conseillé de venir au centre avec des bijoux, objets de valeur, documents confidentiels ou espèces en grande quantité. Le centre n'est pas assuré pour le dédommagement des vols et détériorations cités ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

ARTICLE 7.13 : L'Espace Remise en Forme peut être mis à disposition de groupes. Les modalités d'accès sont à vérifier auprès de l'exploitant.

ARTICLE 7.14 : En cas de circonstances exceptionnelles (Plan Vigipirate, pandémie, …) l'établissement peut être amené à changer son fonctionnement habituel et à renforcer ses procédures de contrôle des entrées.

ARTICLE 7.15 : Tous les employés de l'établissement doivent veiller au respect du présent règlement.

ARTICLE 7.16 : Les contraventions au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

PARTIE III : ACTIVITES

CHAPITRE 8 : ACTIVITES ENCADREES

8.1 - DISPOSITIONS GENERALES

La Communauté de Communes du Pays Fléchois propose des activités aquatiques tout au long de l'année. Celles-ci se déroulent au centre aquatique l'Îlébulle et sont encadrées par du personnel qualifié.

8.2 – ACTIVITES

Enfants : activités de natation
Adultes : activités de natation et de forme

8.3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux activités s'effectuent au début de chaque période.
Le règlement s'effectue dès la première séance du cycle.
Pour l'éveil aquatique et pour l'apprentissage en période scolaire, une séance d'essai est proposée. En conséquence, pour ces activités, le règlement s'effectue lors de la deuxième séance. Pour les stages d'apprentissage ayant lieu pendant les périodes de vacances scolaires, le règlement s'effectue au moment de l'inscription.
Les modes de paiement suivants sont acceptés : espèces, chèques, cartes bancaires, bons temps libre (CAF), tickets loisirs (MSA), chèques vacances, coupons sports, prélèvement automatique.
Il est possible de s'inscrire pour 2 trimestres consécutifs ou non, ainsi qu'à l'année.
Une liste d'attente est constituée pour les créneaux ayant atteint leur capacité maximum d'accueil. À la demande de l'usager, il pourra être procédé à son inscription pour la période suivante dans la limite des places disponibles.

8.4 – ORGANISATION

La durée des séances varie de 30 à 45 minutes en fonction des activités.
Le changement de moniteur en cours d'année n'est pas un motif d'annulation de séance.
À l'exception des stages d'apprentissage, aucune séance n'est proposée pendant les périodes suivantes :

- Jours fériés
- Vendredi Pont de l'Ascension
- Périodes de vidange et d'arrêt technique
- Vacances scolaires

Les séances ayant lieu le jour d'un évènementiel peuvent être annulées.

8.5 – ACCES

Les vestiaires sont accessibles 15 minutes avant le cours. Les usagers disposent d'un badge leur permettant d'accéder au vestiaire. Celui-ci devra être remis à l'accueil en fin de cycle. Pour chaque séance, il peut être délivré sur demande et gracieusement, un badge pour les parents accompagnateurs. Ce badge est à remettre à l'accueil à la fin de chaque séance. Tout badge non rendu sera facturé au tarif en vigueur.
Les parents ou accompagnateurs responsables sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à leur prise en charge par le maitre-nageur. Ils sont également tenus de récupérer les enfants dès la fin de la séance au niveau du pédiluve.
Pendant la séance, les parents n'ont pas accès au bassin et doivent demeurer à l'accueil de l'établissement.
Les parents peuvent assister à la première et à la dernière séance du cycle lorsque celui-ci se déroule pendant les activités communautaires, hors présence du public.
Les parents peuvent assister à toutes les séances du cycle lorsque celui-ci se déroule pendant les heures d'ouverture au public.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

8.6 - SECURITE / HYGIENE

En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'accès aux bassins ne peut se faire sans la présence du maitre-nageur.

Pour des raisons de propreté, les accès en sortie de cabines de déshabillage vers les douches doivent se faire pieds nus.

Tout usager s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement consultable à l'accueil.

Le port du slip de bain est obligatoire. Les shorts, caleçons et assimilés sont interdits.

8.7 – REMBOURSEMENT

L'annulation d'une séance pour des raisons techniques ne donne pas lieu à remboursement. Dans la limite des possibilités, une séance pourra être récupérée avec accord de la direction.

En cas d'absence pour raison médicale à 50% des séances du cycle, l'usager aura la possibilité, sur présentation d'un justificatif médical :

- D'être remboursé du nombre des séances pour lesquelles il a été absent.
  Où
- D'obtenir des séances de substitution dans la limite des places disponibles.

CHAPITRE 9 : ACTIVITES NON ENCADREES

La Communauté de Communes du Pays Fléchois met des vélos aquatiques à disposition des usagers contre paiement d'une location, pendant les heures d'ouverture au public. Cette activité est surveillée par du personnel qualifié mais n'est pas encadrée.

L'utilisation des vélos est effective après paiement de la location à l'accueil de l'établissement à des horaires déterminés, selon le tarif en vigueur. Aucune réservation à l'avance n'est possible.

Un bracelet de couleur et un ticket sont remis à l'usager en échange du paiement. Ces pièces sont à présenter au maitre-nageur avant l'utilisation des appareils. En l'absence de l'un de ces deux justificatifs, l'accès à l'activité ne sera pas autorisé.

Cette activité est accessible à partir de 14 ans.

Les vélos doivent demeurer dans la zone réservée à l'activité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

CHAPITRE 10

10.1 – Les lieux doivent être respectés de tous. Tout comportement portant atteinte à la tranquillité et à l'intégrité des biens et des personnes sera répréhensible. De tels faits pourront entrainer l'expulsion du ou des fautif(s) sans remboursement.

10.2 – Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

10.3 – L'accès aux espaces extérieurs se fait pieds nus ou en sandales de piscine, les chaussures sont interdites.

10.4 – Un snack est à la disposition du public. Les aliments apportés de l'extérieur ne sont pas autorisés sauf nourriture pour bébé.
Les boissons et la nourriture sont interdites dans les halls bassins ainsi que sur les emplacements des jeux extérieurs.

10.5 – Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre aquatique y compris dans les espaces extérieurs.

10.6 – La grande structure de l'aire de jeux est autorisée aux enfants mesurant entre 1m et 1,80m. Il est strictement interdit de grimper sur les jeux.

10.6 – Les pentagliss sont autorisés aux personnes mesurant entre 1m20 et 2,20m.

10.7 – Les appareils de musique apportés de l'extérieur sont interdits (sono portative, enceinte bluetooth, etc..).

10.8 – Le transport du matériel de nage ou de jeu (planche, ballons, cerceaux…) vers l'extérieur n'est pas autorisé.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D018-DE

XIV. PLAN D'INTERVENTION DES SECOURS

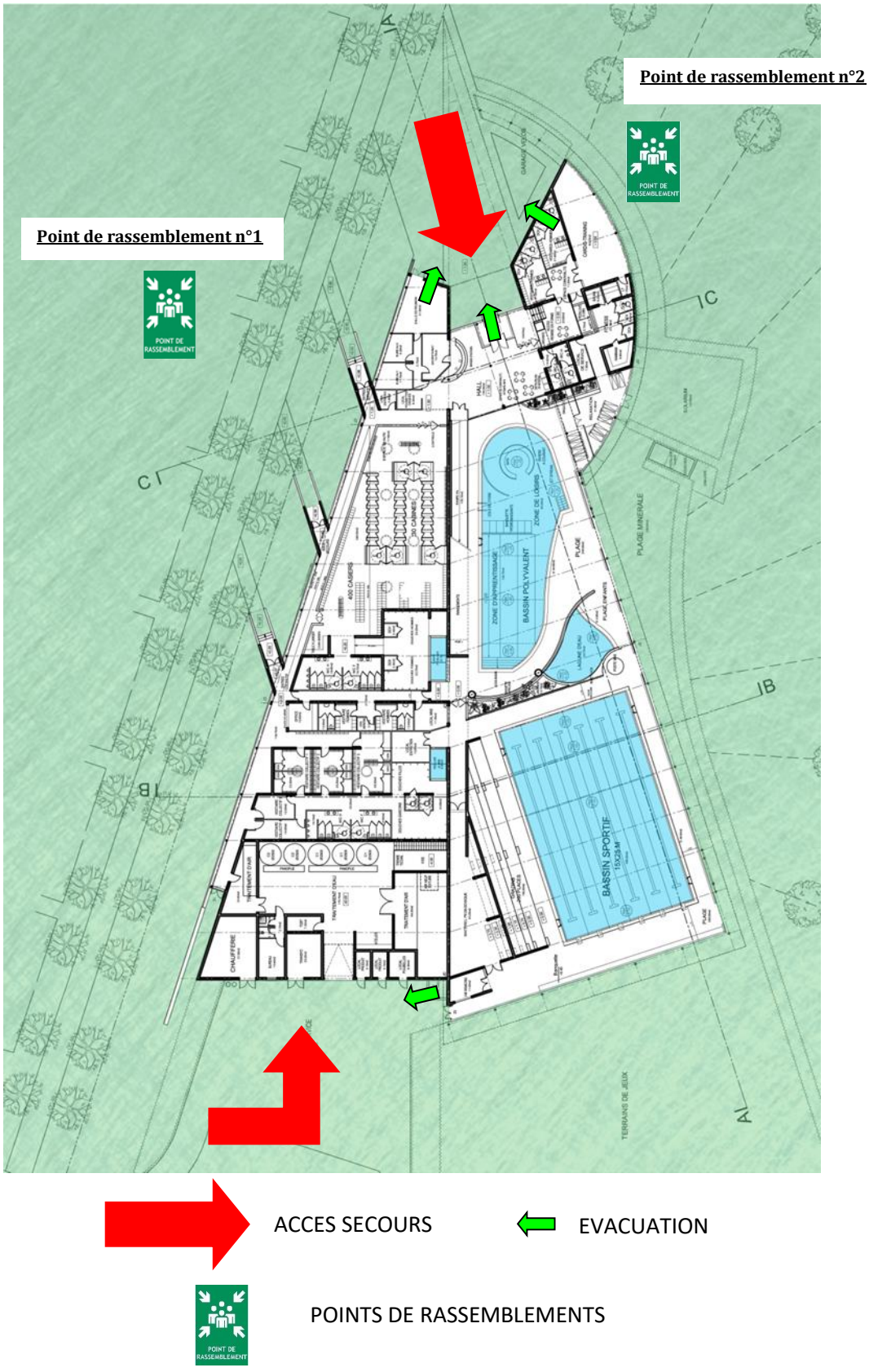

ACCES SECOURS

EVACUATION

POINTS DE RASSEMBLEMENTS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D019

OBJET : AVENANT 1 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA SARTHE

Le 15 décembre 2022, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a présenté la réforme du financement (Bonus Territoire) aux élus en bureau communautaire et la fin du Contrat Enfance Jeunesse à compter du 31 décembre 2022.

Les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire

Les financements bonifiés versés au titre des Contrats enfance jeunesse (CEJ) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire CNAF du 16 janvier 2020.

A l'expiration des Contrats enfance jeunesse existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus financièrement par les collectivités signataires, en sera bénéficiaire.

La CTG matérialise l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Aussi à partir du 1er janvier 2023, les communes de La Chapelle d'Aligné, Crosmières, Bazouges-Cré sur Loir, La Flèche et Oizé doivent adhérer à cette convention en signant un avenant qui vise à maintenir les engagements de cofinancements. Les financements bonifiés à ce titre seront répartis directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « Bonus territoire CTG ».

Cet avenant prend effet au 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023. Une nouvelle convention territoriale globale sera proposée en 2024.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer de façon rétroactive l'avenant de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe et les communes précitées.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Avenant à la Convention territoriale globale (CTG)
Communauté de communes Pays Fléchois
2019/2023

Mars 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

Avenant à la Convention territoriale globale (CTG)

Entre :

La Communauté de communes du Pays Fléchois représentée par sa présidente Madame Grelet-Certenais Nadine, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

Ci-après dénommée « la Communauté de communes du Pays Fléchois »

La Ville de La Flèche représentée par sa maire, Madame Nadine Grelet-Certenais

La commune de Oizé représentée par son maire, Monsieur Jean-Claude Boiziau

La commune de La Chapelle d'Aligné représentée par son maire, Monsieur Philippe Deslandes

La commune de Crosmières par son maire, Monsieur Jean-Yves Denis

La commune de Bazouges Cré-sur-Loir représentée par son maire, Monsieur Gwénaël De Sagazan

Ci-après dénommées « la Communauté de communes du Pays Fléchois, la ville de La Flèche et les communes de Oizé, La Chapelle d'Aligné, Crosmières et Bazouges Cré-sur-Loir.

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Sarthe, représentée par Madame Ymane Alihamidi-Chanfi Directrice, dont le siège est situé 178 avenue Bollée 72034 Le Mans

Ci-après désignée « la Caf ».

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

Préambule

Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille et l'État, les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire.

En parallèle, les financements bonifiés versés au titre des contrats enfance et jeunesse (Cej) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020. A l'expiration des Cej existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une Ctg et soutenus financièrement par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Le présent avenant vise donc à formaliser cet engagement des cofinanceurs dans un objectif de maintien des services aux familles existants.

Afin de tenir compte de cette évolution, ainsi que du nouveau cadre réglementaire sur la protection des données personnelles, il est convenu que la convention territoriale globale du 4 juillet 2019 soit modifiée et complétée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Les articles de la convention territoriale globale initiale relatifs aux engagements des partenaires et aux échanges de données sont modifiés de la façon suivante :

1.1- Engagements des partenaires

La Caf de la Sarthe et la Communauté de communes du Pays Fléchois s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention territoriale globale initiale.

La ville de La Flèche et les communes de Oizé, de La Chapelle d'Aligné, de Crosmières et de Bazouges Cré Sur Loir rejoignent cette convention pour les compétences qu'elles détiennent et qui leur permettent de financer les équipements listés dans l'annexe 1.

Le présent avenant est conclu dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Cnaf. Il est mis en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.
A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, chaque commune signataire s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexes du présent avenant. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

1.2 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la convention territoriale globale initiale et de son avenant.
Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le présent avenant ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 2 – Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(ses) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 – Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2023.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à ……, le ……, en sept exemplaires.

La Directrice de la Caf de la Sarthe, **Le Président de la Caf de la Sarthe,**

Ymane Alihamidi-Chanfi **Jean-François Dorschner**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

La Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois,

Nadine Grelet-Certenais

La Maire de La Flèche,

Nadine Grelet-Certenais

La Maire de La Chapelle d'Aligné,

Philippe Deslandes

Le Maire de Crosmières,

Jean-Yves Denis

Le Maire de Bazouges-Cré-sur-Loir,

Gwénaël De Sagazan

Le Maire de Oizé,

Jean-Claude Boiziau

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D019-DE

ANNEXE 1 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

MAIRIE BAZOUGES CRE-SUR-LOIR	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE**
ALSH périscolaire matin/midi/soir	3, place de la mairie
Géré par l'association Familles rurales Bazouges Sur Le Loir pour les communes de Bazouges-Cré-Sur-Loir, La Chapelle d'Aligné, Crosmières	Bazouges-sur-le-Loir
	72200 Bazouges-Cré-sur-Loir

MAIRIE LA CHAPELLE D'ALIGNE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE**
ALSH périscolaire matin/midi/soir	25, rue du Maine
Géré par l'association Familles rurales Bazouges Sur Le Loir pour les communes de Bazouges-Cré-Sur-Loir, La Chapelle d'Aligné, Crosmières	72300 La Chapelle d'Aligné

MAIRIE CROSMIERES	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE**
ALSH périscolaire matin/midi/soir	Rue de Taffary
Géré par l'association Familles rurales Bazouges Sur Le Loir pour les communes de Bazouges-Cré-Sur-Loir, La Chapelle d'Aligné, Crosmières	72200 Crosmières

MAIRIE OIZE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE**
ALSH périscolaire matin/midi/soir	1, place Marin-Mersenne
	72330 Oizé

MAIRIE LA FLECHE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE**
ALSH périscolaire matin/midi/soir	Espace Pierre Mendès-France
	72205 La Flèche Cedex

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D020

OBJET : CONVENTION ECO TLC – REFASHION POUR LA PERIODE 2023-2028

La société Eco TLC, de nom commercial Refashion, est l'organisme agréé pour satisfaire collectivement à l'obligation de responsabilité élargie des producteurs des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement (produits textiles d'habillement, chaussures, linge de maison neufs destinés aux particuliers et certains produits textiles neufs pour la maison).

L'Eco-organisme Eco-TLC (devenu Eco TLC - Refashion) a été créé en décembre 2008 afin de redistribuer les fonds issus de la contribution des établissements mettant sur le marché des textiles neufs en France.

Il est à noter que la Communautés de communes du Pays Fléchois adhère à cet éco-organisme depuis 2011.
La précédente convention arrive à son terme, il y a lieu de signer une nouvelle convention qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2028.

La Convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Collectivité collecte des TLC Usagés, mène des Actions de Communication relative à la collecte séparée des TLC Usagés, et permet à Eco TLC – Refashion ou à un Opérateur de Collecte ou de Tri en relation avec l'éco-organisme, de traiter l'intégralité des TLC Usagés collectés

Cette convention ouvre le droit à des soutiens financiers en matière de communication sur le tri et le recyclage des textiles ainsi qu'un soutien au déploiement de points de collecte.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la présente convention ;
- D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer la convention et les éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Re_fashion
L'éco-organisme de la Filière Textile

Projet de convention

CONVENTION TYPE

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société Eco TLC[1], Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 € ayant son siège social 4, cité Paradis 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro

[1] La société de raison sociale Eco TLC a pour dénomination commerciale Refashion.

4 cité Paradis
75010 Paris, France
+ 33 (0)1 85 08 42 40
www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

509 292 801, représentée par sa Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes en cette qualité,

ci-après dénommée « Eco TLC - Refashion **»**

D'une part,

Et :

La Communauté de Communes du Pays Fléchois, dont le siège est situé Centre administratif Jean Virlogeux – Espace Pierre Mendès France – 72200 La Flèche, et le n° de SIREN est 247 200 348 représentée par Nadine GRELET-CERTENAIS, dûment habilité en vertu d'une délibération de son organe délibérant du 06/04/2022 à l'effet de conclure les présentes

ci-après dénommée « **la Collectivité** »

Il a été décidé ce qui suit :

Projet de convention

Refashion appartient à la société Eco TLC - N°TVA intra-communautaire : FR 84 509 292 801 - RCS : 509 292 801 - Capital : 40 000 €

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

CHAPITRE I : CONDITIONS PARTICULIERES

I.1.- Déchèteries et le cas échéant Points de reprise pour lesquelles s'applique la convention

Seules les déchèteries et le cas échéant les Points de reprise ayant un équipement de collecte des TLC Usagés implantés sur le périmètre de la collectivité signataire sont éligibles à la présente convention.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

CHAPITRE II : CONDITIONS GENERALES

Table des matières

Préambule
II.A Définitions, objet, éligibilité, entrée en vigueur, modifications
Article 1er : Définitions
Article 2 : Objet
Article 3 : Eligibilité et demande de Convention-Type
Article 4 : Entrée en vigueur, durée, dénonciation et résiliation, fin de la convention, suspension
Article 5 : Intégralité, modification de la Convention
II.B Dispositions relatives à la collecte et à la reprise des TLC Usagés
Article 6 : Modalités alternatives de gestion des TLC Usagés
Article 7 : Garde et détention des TLC Usagés, garde des TLC d'Occasion, propriété des TLC Usagés
Article 8 : Collecte
Article 9 : Détermination des soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise
Article 10 : Actions de communication relative à la collecte séparée des déchets de TLC
Article 11 : Liquidation et versement des soutiens financiers
Article 12 : Remise des TLC Usagés
Article 13 : Assistance à l'identification des PAV
II.C Dispositions finales
Article 14 : Contrôle
Article 15 : Propriété intellectuelle
Article 16 : Dispositions diverses
Article 17 : Loi applicable – Compétence
Article 18 : Dématérialisation des échanges
Article 19 : Conservation des données
Annexe n°1 : Périmètre de la Collectivité et modèle d'avenant
Annexe n°2 : Consignes et signalétique harmonisées
Annexe n°3 : Délais d'Enlèvement, volume minimal par Enlèvement et autres modalités d'Enlèvement
Annexe n°4 : Actions de Communication
Annexe n°5 : Les 5 messages clés de sensibilisation obligatoires

(Les termes commençant par une majuscule sont définis à l'article 1er**)**

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Préambule

La société Eco TLC, de nom commercial Refashion, est l'organisme agréé pour satisfaire collectivement à l'obligation de responsabilité élargie des producteurs des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement (produits textiles d'habillement, chaussures, linge de maison neufs destinés aux particuliers et certains produits textiles neufs pour la maison).

Eco TLC - Refashion propose plusieurs contrats-types pour la collecte des déchets de TLC, dont une convention-type exclusivement à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'exercice de leurs compétences par les établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes étant régi par les principes de spécialité et d'exclusivité, l'article 3.3 du Cahier des Charges bénéficie aux collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de collecte des déchets. Par cohérence, il convient de faire bénéficier ces mêmes collectivités territoriales et leurs groupements de la prise en charge des coûts d'actions de communication relative à la collecte séparée des déchets de TLC de l'article 7.2 du Cahier des Charges. La Convention offre aux collectivités territoriales un fonctionnement qui suit l'évolution de l'agrément de l'éco-organisme (option de l'article 6.1 a). A cela s'ajoute le nouveau fonctionnement avec reprise par Eco TLC – Refashion des TLC Usagés (option de l'article 6.1 b), en application du nouveau Cahier des Charges.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE II.A : DEFINITIONS, OBJET, ELIGIBILITE, ENTREE EN VIGUEUR, MODIFICATIONS

Article 1 : Définitions

« Actions de Communication », désigne des animations, opérations de communication, d'information ou de sensibilisation relatives à la collecte séparée des déchets de TLC.

« *Cahier des Charges* » désigne les dispositions applicables aux éco-organismes dans l'arrêté en vigueur mentionné à l'article L.541-10 II du code de l'environnement, pour les produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement.

« ***Convention*** » désigne la Convention-Type une fois conclue par les Parties.

« ***Collecte Conjointe*** » désigne une collecte où sont collectés ensemble exclusivement des déchets issus des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement.

« ***Convention-Type*** » désigne le présent document vierge, ou rempli par la personne demanderesse à la conclure, mais pas encore accepté par Eco TLC - Refashion.

« *Extranet Refashion* » désigne l'interface électronique de communication et d'échanges de documents et d'informations avec accès sécurisé entre la Collectivité et Eco TLC- Refashion via l'URL https://extranet.refashion.fr/.

« *Enlèvement* », « *Enlever* » désigne une opération de ramassage de déchets auprès d'un détenteur qui n'est pas le producteur de ces déchets.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

« *Filière des TLC* » désigne tous les acteurs concernés par l'ensemble des phases du cycle de vie des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement, et notamment la conception, la production, la diffusion, l'utilisation, la collecte, le réemploi, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des produits et matières en fin de vie.

« *Kit de communication Refashion* » désigne les outils de communication dont les consignes de tri à la source et signalétiques mises à disposition des personnes exploitant un point d'apport volontaire par Eco TLC – Refashion.

« ***Membre*** » désigne toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales membre ou adhérente de la Collectivité.

« *Modalités de Déploiement* » a le sens qui lui est donné à l'article 3.5.1 du Cahier des Charges.

« ***Opérateur de Collecte ou de Tri*** » désigne les personnes en relation avec Eco TLC – Refashion via le contrat mentionné à l'article 3.4 du Cahier des Charges et dont le contrat est en cours d'exécution.

« *Partie* » désigne au singulier la Collectivité ou Eco TLC - Refashion, au pluriel la Collectivité et Eco TLC - Refashion.

« Point d'Apport Volontaire (PAV) » désigne un dispositif collectif où les ménages peuvent déposer leurs TLC Usagés

« Point de reprise » désigne un lieu où, dans le cadre du service public des déchets ménagers, les usagers peuvent rapporter plusieurs flux de déchets pour une collecte séparée ou Conjointe.

« ***Se Défaire*** » a le sens qui lui est donné à l'article L.541-1-1 du code de l'environnement et l'article 3§1 de la directive n°2008/98.

« *Territeo* » désigne l'interface administrative électronique sécurisée commune entre les éco-organismes et les collectivités territoriales, accessible via l'URL www.territeo.com. Territeo n'est pas mandaté par Eco TLC – Refashion pour la conclusion ou l'exécution de la Convention.

« *Territoire National* » désigne la France métropolitaine, les collectivités territoriales de l'article 73 de la Constitution, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

« *TLC* » désigne les produits relevant du principe de responsabilité élargie du producteur mentionnés à l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement, hors leurs emballages.

*« **TLC d'Occasion** »* désigne des TLC qui, bien qu'ils ne soient pas neufs, ne sont pas des déchets.

« ***TLC Usagés*** » désigne des TLC dont les particuliers se Défont ou ont l'intention de Se Défaire, quel que soit leur état ou leur valeur. Les TLC Usagés sont des déchets.

Sont des TLC Usagés des TLC qui sont l'objet d'une opération de gestion de déchets au sens de l'article L.541-1-1 du code de l'environnement, tel qu'une collecte, un tri à la source ou un tri.

Sont présumés être des déchets, sauf à rapporter la preuve inverse par un faisceau d'indices, de l'absence d'intention de Se Défaire des TLC :

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

a) Les TLC que le producteur gère avec l'apparence de déchets (par exemple TLC rapportés en déchèterie ou en Point de reprise, rapportés en vrac, sans soin, non nettoyés, déposés en libre-service dans des contenants de collecte ou bornes, déposés sans sélection lors de la reprise).

b) Les TLC issus d'une opération de débarras à domicile.

c) Les TLC destinés à être exportés (absence de marché en France, nécessitant de Se Défaire des TLC à l'export).

Le fait que les TLC soient donnés ou rapportés dans une « *zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés* » au sens de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales n'exclut pas que ces TLC soient des déchets, dès lors qu'il n'est pas rapporté la preuve que le don ou le dépôt des TLC exclut l'intention de S'en Défaire.

« ***Traçabilité*** » désigne les informations et procédures nécessaires pour assurer, de manière objective et probante, un suivi du devenir des TLC Usagés tout au long des différentes phases de leur gestion (collecte et traitement) : origine des TLC Usagés (identification de la déchèterie ou en Point de reprise); en aval du tri, la destination des TLC Usagés triés (débouchés et pays de destination).

Article 2 : Objet

La Convention constitue le contrat-type exigé par les articles R.541-102, R.541-104 du code de l'environnement pour satisfaire aux obligations d'Eco TLC – Refashion édictées les articles 3.3 et 7. du Cahier des Charges. La Convention constitue également le contrat-type établi en application de l'article R.541-105 du code de l'environnement lorsqu'Eco-TLC – Refashion pourvoit à tout ou partie de la gestion des TLC Usagés en application de l'article L.541-10-27 du code de l'environnement.

La Convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Collectivité collecte des TLC Usagés, mène des Actions de Communication relative à la collecte séparée des TLC Usagés, et permet à Eco TLC – Refashion ou à un Opérateur de Collecte ou de Tri en relation avec l'éco-organisme, de traiter l'intégralité des TLC Usagés collectés.

La gestion des TLC Usagés incombant de plein droit aux producteurs ou à leur éco-organisme en conséquence des articles L.541-10 et L.541-10-1 11° du code de l'environnement, la Convention n'a pas pour objet de confier à Eco TLC – Refashion l'exécution du service public des déchets ménagers ni de l'y faire participer.

La Convention a pour objet exclusivement la collecte de TLC Usagés en déchèterie ou Point de reprise exploités par la Collectivité ou pour son compte, à l'exclusion de toute autre collecte même réalisée dans l'espace public ou sur le domaine privé de la Collectivité ou de ses Membres[2].

Sont également exclues la collecte de déchets de TLC Usagés abandonnés ou déposés en méconnaissance de la Règlementation en des lieux privés ou sur le domaine public, et la collecte de déchets issus de la résorption de dépôts illégaux de déchets qui relèvent du régime particulier des articles R.541-111 et suivants du code de l'environnement.

[2] Ces autres collectes sont l'objet de deux autres conventions-types : la convention-type « ESS » et la convention-type « détenteur de points d'apport volontaire »

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Projet de convention

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Article 3 : Eligibilité et demande de la Convention-Type

3.1.- Sont éligibles à conclure la Convention-Type les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes qui ont la compétence ou auxquels a été transférée la compétence pour collecter les déchets ménagers en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Paris et la Métropole de Lyon, sans que les personnes publiques susvisées aient elles-mêmes transféré cette compétence.

Toute personne publique susvisée doit de plus, pour être éligible, être inscrite dans Territeo et demander à conclure la Convention-Type en complétant le formulaire de demande de Convention-Type sur l'Extranet Refashion et joindre la délibération l'autorisant à conclure la Convention-Type sans modifications, réserves ou conditions.

A réception de la demande, Eco TLC – Refashion vérifie sa recevabilité. Si la demande n'est pas recevable, Eco TLC – Refashion en informe la personne publique demanderesse dans les meilleurs délais et l'invite à compléter ou rectifier sa demande.

3.2.- Lorsque la personne publique demanderesse a précédemment conclu la Convention et que la Convention a été résiliée par Eco TLC – Refashion en application de l'article 4.6.1 a), la demande de Convention-Type n'est recevable que si la personne publique demanderesse communique une expertise réalisée par un sachant indépendant et rapportant la preuve qu'elle a mis durablement fin aux méconnaissances de la Convention à l'origine de la résiliation. Si un contrôle a mis en évidence une rectification en application de l'article 17, la demande de Convention-Type n'est recevable que si la personne publique susvisée s'est acquittée de sa dette envers Eco TLC – Refashion.

3.3.- La Convention ne peut faire l'objet de la part de la Collectivité d'aucune cession ou transmission à titre particulier.

Article 4 : Entrée en vigueur, durée, dénonciation et résiliation, fin de la Convention, suspension

4.1.- La Convention entre en vigueur à la date fixée dans les conditions particulières.

Toutefois, à la demande de la Collectivité, la Convention peut entrer en vigueur rétroactivement au 1er janvier de l'année de la demande de Conventionnement de la Collectivité sans pouvoir entrer en vigueur avant l'entrée en vigueur de l'agrément d'Eco TLC – Refashion, dès lors que la délibération de la Collectivité pour conclure la Convention intervient avant le 30 novembre 2023, hormis l'article 13 de la Convention qui n'entre jamais en vigueur rétroactivement.

4.2.- La Convention prend fin au 31 décembre de chaque année civile, sauf

i) si l'agrément d'Eco TLC – Refashion prend fin, pour quelque raison que ce soit (retrait, etc…), avant le 31 décembre de ladite année civile, en conséquence de quoi la Convention prend fin le même jour où l'agrément d'Eco TLC – Refashion prend fin ;

ii) si la Convention est résiliée en cours d'année, auquel cas la Convention prend fin au jour où la résiliation prend effet ;

iii) si la Convention devient caduque, auquel cas la Convention prend fin au jour de la caducité de la Convention ;

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

iv) si la Convention est reconduite tacitement selon les modalités de l'article 4.3.

4.3.- Sauf résiliation par l'une des Parties intervenue au plus tard le 31 octobre de chaque année civile (date de réception de la notification de la résiliation par l'autre Partie), la Convention est reconduite tacitement à l'expiration de la période initiale, puis de toute période successive, pour une durée de douze mois, sauf application des cas 4.2 i), ii) ou iii) et tant que l'agrément d'Eco-TLC – Refashion est renouvelé sans interruption.

La reconduction même tacite de la Convention entraîne l'application des conditions générales applicables pour la nouvelle période et qui auraient été portées à la connaissance de la Collectivité conformément à l'article 5.

4.4.- La Convention est aussi précaire que l'agrément d'Eco TLC – Refashion et prend fin, pour quelque cause que ce soit, sans donner droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit d'une des Parties envers l'autre. La présente disposition s'applique sans préjudice du dispositif financier de l'article L.541-10-7 du code de l'environnement.

4.5.- La Convention est caduque et prend fin de plein droit lorsque l'agrément d'Eco TLC – Refashion n'est pas renouvelé, ou est renouvelé mais avec une interruption entre l'expiration d'un agrément et l'entrée en vigueur du nouvel agrément, ou si l'agrément est retiré, abrogé ou annulé.

La Convention est également caduque de plein droit lorsque la Collectivité n'exerce plus la compétence pour collecter les déchets ménagers en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales

Chaque Partie informe dans les meilleurs délais et par écrit l'autre Partie de la caducité de la Convention, avec les justifications nécessaires.

4.6. -Résiliation

4.6.1. - Résiliation par Eco TLC – Refashion

Eco TLC – Refashion peut résilier de plein droit et sans autre préavis la Convention, trente jours après qu'Eco TLC – Refashion ait mis en demeure la Collectivité, sans que cette dernière ait remédié aux manquements énoncés dans la mise en demeure.

4.6.2. - Résiliation par la Collectivité

La Collectivité peut résilier de plein droit la Convention sans pénalité et sans préavis, dans un délai d'au plus 30 (trente) jours à compter de la date de réception par la Collectivité de l'information par Eco TLC – Refashion d'une modification des Conditions Générales de la Convention. La Convention prend fin à réception par Eco TLC – Refashion de la notification de la résiliation.

La Collectivité peut résilier de plein droit et sans autre préavis la Convention, trente jours après que la Collectivité ait mis en demeure Eco-TLC - Refashion, sans que cette dernière ait remédié aux manquements énoncés dans la mise en demeure.

4.6.3. - Modalités de la résiliation

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

La résiliation par l'une des Parties doit être notifiée à l'autre Partie. A défaut, la résiliation n'est pas effective, sauf si la Partie qui résilie rapporte la preuve que l'autre Partie a eu connaissance de cette résiliation, ainsi que de la date à laquelle l'autre Partie en a eu connaissance si la résiliation devait intervenir avant l'expiration d'un délai.

4.6.4. - Fin de la Convention

Les Parties peuvent conserver les informations relatives à l'exécution de la Convention pendant une durée de cinq années à compter de la fin de la Convention.

Les obligations de l'article 17 survit pendant une durée de 12 mois à l'issue de la fin de la Convention qu'elle qu'en soit la cause, ce délai étant prolongée de toute retard causé par la Collectivité pour permettre la réalisation du contrôle.

4.7. -Suspension

La Convention est suspendue sans ouvrir droit à indemnité pour la Collectivité, en cas de suspension de l'agrément d'Eco TLC – Refashion.

Article 5 : Intégralité, modification de la convention

5.1.- La Convention comprenant d'une part ses conditions particulières et d'autre part ses conditions générales (y compris ses annexes), représentent l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant l'objet des présentes, et se substitue à tout accord antérieur ou concomitant, écrit ou oral, concernant cet objet.

Les guides, communiqués et informations, quel qu'en soit le support, qu'Eco TLC – Refashion est susceptible de mettre à disposition de la Collectivité, la demande d'agrément d'Eco TLC – Refashion et les avis consultatifs, de toute nature, institués par le code de l'environnement (ci-après les « *Documents hors Convention* ») ne s'incorporent pas à la Convention.

En conséquence de quoi chaque Partie renonce à faire usage des Documents Hors Convention pour l'exécution ou l'interprétation de la Convention.

5.2.- Les Parties s'engagent à mettre à jour dans les meilleurs délais toute modification relative à l'adresse de leur siège social et aux coordonnées auxquels ils peuvent être contactés.

La Collectivité s'engage également à mettre à jour dans les plus brefs délais les informations nécessaires à la gestion administrative de la Convention, en particulier la compétence, les Membres, les adresses de ses déchèteries, via Territeo. A la demande d'Eco TLC – Refashion, elle lui communique les actes administratifs relatifs à ces modifications.

Les modifications communiquées à Eco TLC - Refashion après le 15 décembre de l'année N seront prises en compte pour l'application de la Convention en année N+1.

5.3.- Sans préjudice des dispositions pertinentes du décret n°2020-1455, Eco TLC – Refashion informe la Collectivité, via l'Extranet Refashion et au moins deux mois avant leur entrée en vigueur, de toute modification des Conditions Générales de la Convention.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

A défaut de résiliation par la Collectivité selon les modalités de l'article 4, les nouvelles Conditions Générales s'appliquent de plein droit à la Convention.

5.4.- Toute modification des Conditions Particulières, hormis celle de l'article 5.2, exige l'accord écrit et préalable des Parties prenant la forme d'un avenant aux Conditions Particulières de la Convention.

CHAPITRE II.B : DISPOSITIONS RELATIVES A LA COLLECTE ET A LA REPRISE DES TLC USAGES

Article 6 : Modalités alternatives de gestion des TLC Usagés

La Convention s'applique selon l'une des deux modalités suivantes, en conformité avec les Modalités de Déploiement, et ainsi qu'il est par ailleurs mentionné dans la Convention :

a) Soit la Collectivité pourvoit à la collecte et s'engage à remettre les déchets collectés intégralement à un Opérateur de Collecte ou de Tri Conventionné.

b) Soit la Collectivité pourvoit à la collecte et remet les déchets collectés intégralement à Eco TLC – Refashion en application de l'article L.541-10-27 du code de l'environnement.

Chaque modalité d'application de la Convention s'applique à l'ensemble des déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise de la Collectivité mentionnées dans les conditions particulières de la Convention.

Article 7 : Garde et détention des TLC Usagés, garde des TLC d'Occasion, propriété des TLC Usagés

Eco TLC – Refashion n'est détenteur des TLC Usagés collectés que lorsqu'Eco TLC - Refashion, en vue de pourvoir à leur traitement, se fait remettre les TLC Usagés collectés ou désigne un tiers qui se fait remettre les TLC Usagés pour le compte d'Eco TLC – Refashion.

La Collectivité a la garde des TLC Usagés jusqu'à leur remise à Eco TLC – Refashion. Lorsqu'Eco TLC – Refashion se fait remettre les TLC Usagés, le transfert de risque, de la garde et de leur propriété a lieu lorsque les TLC Usagés sont remis au transporteur diligenté par Eco TLC – Refashion pour l'Enlèvement.

Article 8 : Collecte

8.1.- La Collectivité s'engage à collecter en Collecte Conjointe exclusivement des TLC Usagés, quel que soit leur état à l'exception de ceux qui sont mouillés ou souillés, sans restriction sur le type, la marque ou le producteur des TLC dont sont issus les TLC Usagés.

Ne constitue pas une collecte effectuée par la Collectivité une collecte réalisée au moyen d'un contenant de collecte installé en déchèterie ou Point de Reprise par un tiers sur le seul fondement d'une autorisation unilatérale ou d'un contrat d'occupation du domaine public, sans que la Collectivité organise la collecte des TLC Usagés, n'en devienne détenteur et n'en assure la Traçabilité.

8.2.- La collecte des déchets de l'article 8.1 est effectuée par apport dans les déchèteries et le cas échéant dans les Points de reprise mentionnés dans les conditions particulières, sans frais pour le particulier.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Au regard de la nature des TLC Usagés et des collectes réalisées par ailleurs en libre-service dans des points d'apport volontaire hors déchèteries, le service de collecte des TLC Usagés présentant un bon rapport coût-efficacité est une collecte où les usagers de la déchèterie déposent leurs TLC Usagés dans des contenants en libre-service sur lesquels sont apposés les consignes et les éléments de signalétique harmonisées en annexe n°2.

8.3.- Lorsqu'Eco TLC – Refashion pourvoit au traitement des TLC Usagés collectés par la Collectivité :

- Eco-TLC – Refashion met à disposition gratuitement un ou des contenants de collecte lorsque la Collectivité en fait la demande. Ces contenants demeurent alors sous la garde de la Collectivité.

- Eco TLC – Refashion fournit des équipements de protection individuels pour la collecte des TLC Usagés lorsque la Collectivité rapporte la preuve que la collecte de TLC Usagés par dépôt par les usagers dans des contenants de collecte en libre-service nécessiterait, à elle seule, de tels équipements. La fourniture de ces équipements est faite sans préjudice des obligations de l'employeur du personnel des déchèteries et le cas échéant des Points de reprise.

8.4.- La Collectivité s'assure que les Opérateurs de Collecte ou de Tri apposent sur chaque contenant de collecte des TLC Usagés l'ensemble des consignes et éléments de signalétique harmonisées en annexe n°2 et selon les modalités mentionnées dans cette même annexe.

8.5.-Lorsque cela est nécessaire pour une collecte en libre-service, Eco TLC – Refashion met à disposition de la Collectivité sur l'Extranet Refashion des outils, méthodes et actions destinées à la formation des agents de la Collectivité.

Article 9 : Détermination des soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise

9.1.- En contrepartie de la collecte telle que mentionnée à l'article 8, Eco TLC – Refashion s'engage à verser à la Collectivité des soutiens financiers, établis selon les modalités du présent article.

9.2.- Les TLC d'Occasion, qui ne sont pas des déchets au moment où ils sont remis à la Collectivité, et qui ne peuvent ainsi pas être collectés au sens de l'article L.541-1-1 du code de l'environnement, ne sont pas éligibles à des soutiens financiers à la collecte.

9.3.- Les soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise ne sont pas appréciés de manière individuelle, mais par rapport au coût de la fourniture d'un service de collecte présentant un bon rapport coût-efficacité.

9.4.- Les soutiens financiers sont déterminés forfaitairement comme suit, par déchèterie ou Point de reprise :

-forfait pour une déchèterie déjà équipée d'un ou de plusieurs contenants de collecte de TLC Usagés : 250 € par an

-forfait versée une seule fois pour une nouvelle installation d'un (de) contenants de collecte de TLC Usagés sur une déchèterie non équipée : 500€

Ces forfaits incluent toutes sujétions, impôts et taxes hormis la TVA.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Le montant du forfait est réévalué au 1er janvier de chaque année après avis avec le Comité des Parties Prenantes.

Article 10 : Actions de Communication

10.1.- Eco TLC – Refashion s'engage à apporter un soutien financier à la Collectivité en contrepartie d'Actions de Communication qu'entreprend volontairement la Collectivité.

Eco TLC – Refashion contribue exclusivement à :

a) des Actions de Communication harmonisées mentionnées en annexe n°4 ;

b) des Actions de Communication réalisées après sélection par Eco TLC – Refashion de la Collectivité, dans le cadre d'appels à projet sur des modes de collecte innovants mis en place par d'autres acteurs de la collecte. Les appels à projet font l'objet d'un règlement d'appel à projet publié ultérieurement par Eco TLC – Refashion.

10.2.- Les Actions de Communication harmonisées en annexe n°4 sont soutenues financièrement dans les limites de l'annexe n°4, et sous condition de respecter l'annexe n°4, de mettre à jour leur site internet et/ou leur journal local et/ou leur guide du tri avec l'ensemble des messages clés présentés en annexe n°5, et de communiquer les justificatifs de la réalisation de chaque Action de Communication, dans la limite d'un budget annuel fonction de la population légale la plus récemment publiée par l'INSEE au 1er janvier de chaque année.

10.3.- Les Actions de Communication réalisées sur appels à projet sont financées selon les modalités mentionnées dans le règlement d'appel à projet.

10.4.- Eco TLC – Refashion met gratuitement à la disposition de la Collectivité sur l'Extranet Refashion:

a) Des guides pratiques, le Kit de communication Refashion

b) Les consignes et signalétique harmonisés (annexe n°2).

Article 11 : Liquidation et versement des soutiens financiers

Les soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise sont liquidés annuellement par Eco TLC – Refashion, sur base des déclarations faites par les détenteurs des PAV dans l'extranet au 15 décembre de chaque année.

Les soutiens financiers pour les Actions de Communication sont liquidés par Eco TLC – Refashion selon les dispositions de l'annexe n°4.

Les montants de soutiens financiers liquidés sont mis à disposition de la Collectivité via l'Extranet Refashion, afin que la Collectivité puisse émettre un titre de recette.

Les titres de recette sont payés dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de leur réception par Eco TLC – Refashion.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Article 12 : Remise des TLC Usagés

12.1.- La Collectivité s'engage à remettre l'intégralité de la collecte de l'article 8 soit à un Opérateur de Collecte ou de Tri, soit à Eco TLC – Refashion.

La Collectivité exige que l'Opérateur de Collecte ou de Tri l'informe immédiatement s'il n'est plus conventionné par Eco TLC – Refashion et cesse alors dans les meilleurs délais de lui remettre la collecte.

12.2.- La Collectivité s'interdit de permettre ou laisser un tiers détourner une partie de la collecte par quelque moyen que ce soit, directement en extrayant une partie des TLC Usagés des contenants de la collecte, ou indirectement par un tri à la source au moment de l'apport ou via un dispositif concurrent de dépôt de TLC Usagés ou de TLC d'Occasion dans les déchèteries et le cas échéant des Points de reprise mentionnés aux conditions particulières.

12.3.- Lorsqu'après avoir contacté tous les Opérateurs de Tri Conventionnés et qu'aucun n'accepte de reprendre gratuitement l'intégralité de la collecte de l'article 8, la Collectivité informe Eco TLC - Refashion des Opérateurs de Tri Conventionnés qu'elle a contactés, des raisons de leur refus, et de son intention de demander à Eco TLC – Refashion de reprendre les TLC Usagés collectés par la Collectivité.

Eu égard aux Modalités de Déploiement de l'article 3.5.1 du Cahier des Charges, Eco TLC – Refashion dispose d'un délai de 6 semaines pour se rapprocher de la Collectivité et des Opérateurs de Tri susceptibles de reprendre la collecte de la Collectivité.

A défaut d'alternative, Eco TLC – Refashion s'engage à reprendre les TLC Usagés collectés en application de l'article 8, avec un préavis de 6 mois. Eco TLC – Refashion pourvoit alors pour une durée minimale de 3 ans.

En contrepartie, la Collectivité s'engage alors à remettre et à céder gratuitement à Eco TLC – Refashion l'intégralité des TLC Usagés qu'elle collecte. Eco TLC – Refashion s'engage à Enlever gratuitement les TLC Usagés collectés par la Collectivité selon les délais, les volumes minimaux par Enlèvement et autres modalités de présentation des TLC Usagés mentionnés en annexe n°3, sur demande d'Enlèvement de la Collectivité.

Eco TLC – Refashion s'engage :

a) à traiter à ses frais les TLC Usagés Enlevés, dans le respect de la Règlementation.

b) à transmettre à ses frais à l'issue de chaque année civile les informations relatives aux quantités de TLC Usagés Enlevés et aux conditions dans lesquelles ils ont été traités.

Sauf dysfonctionnement, les demandes d'Enlèvement sont exclusivement réalisées via un formulaire spécifique mis en place par Refashion sur une plateforme dédiée.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Le Collectivité s'engage à :

a) Réaliser à ses frais les formalités d'Enlèvement, telles que la prise de rendez-vous avec le transporteur diligenté par Eco TLC – Refashion, l'accueil du transporteur y compris les formalités Règlementaires en matière de sécurité du travail des intervenants extérieurs incombant au chef d'établissement et à l'expéditeur de marchandises.

b) Mettre à disposition du transporteur les TLC Usagés à Enlever dans la plage horaire convenue selon les modalités de l'annexe n°3.

Dans l'hypothèse où la Collectivité décide d'entreposer provisoirement les TLC Usagés en vrac hors du contenant de collecte, elle s'engage à les entreposer dans un endroit sec à l'abri des intempéries.

Article 13 : Assistance à l'identification des PAV

Afin d'améliorer la coordination de la collecte des TLC Usagés sur son territoire ainsi que leur Traçabilité, la Collectivité s'engage à :

a) Recenser les détenteurs de PAV présents sur son territoire mais non identifiés dans la cartographie nationale des PAV, par exemple les implantations sur des propriétés privées, celles des associations locales exploitant des PAV ;

b) Faire ses meilleurs efforts pour que les exploitants de PAV sur son territoire demandent leur conventionnement avec Eco TLC – Refashion.

c) S'assurer que les exploitants de PAV sur les domaines publics sur le territoire de la Collectivité disposent de titres les autorisant à installer leur PAV et y apposent les éléments de signalétique harmonisée et les consignes de la Filière des TLC.

CHAPITRE II.C : DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : Contrôle

14.1.- Lorsque la Collectivité remet l'intégralité des TLC Usagés à un ou des Opérateurs de Collecte ou de Tri, Eco TLC - Refashion ne procède au contrôle de la Collectivité que pour les obligations de la Collectivité qui ne peuvent être contrôlés d'après les informations disponibles chez le ou les Opérateurs de Collecte ou de Tri.

14.2.- Eco TLC - Refashion peut faire réaliser, à sa demande, des audits visant à contrôler l'exécution des obligations contractuelles de la Collectivité.

L'audit porte sur l'année civile ou les années civiles précédant la demande d'audit, dans la limite de trois années civiles d'exécution de la Convention.

L'audit est réalisé à une date ou aux dates convenues entre les Parties. Lorsque les Parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la date ou sur les dates de l'audit dans un délai de trente jours à compter de la demande d'audit d'Eco TLC - Refashion, l'audit a lieu à la date fixée par Eco TLC

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

- Refashion, cette date ne pouvant être fixée moins de 30 jours et plus de 60 jours à compter de la notification à la Collectivité de la date d'audit fixé par Eco TLC - Refashion.

L'audit est réalisé par un prestataire mandaté et rétribué par Eco TLC - Refashion. L'auditeur est soumis à l'égard des tiers à une obligation totale de confidentialité. L'auditeur peut porter à la connaissance d'Eco TLC – Refashion tous les éléments d'explication et justificatifs relatifs à la méconnaissance de la Convention par la Collectivité ou nécessaires à la rectification des soutiens financiers versés ou dus en application de la Convention.

La Collectivité s'engage à permettre à l'auditeur de consulter les documents et informations nécessaires à sa mission, quel qu'en soit le support, ainsi qu'à réaliser les copies nécessaires permettant à l'auditeur de procéder aux analyses et calculs qui seraient nécessaires. Afin de faciliter l'audit et réduire sa durée en présentiel chez la Collectivité, l'auditeur peut communiquer, préalablement à sa venue, une liste de documents à préparer en consultation sur place ou à lui communiquer préalablement. La Collectivité doit disposer du temps suffisant pour préparer ces documents. La Collectivité autorise l'auditeur à accéder, en sa présence, aux locaux où sont gérés, manipulés ou stockés les TLC Usagés ou les TLC d'Occasion.

14.3.- Eco TLC - Refashion communique à la Collectivité le projet de conclusions qu'il reçoit de l'auditeur. La Collectivité dispose d'un délai de 30 (trente) jours pour faire part à Eco TLC - Refashion de ses observations écrites, qui seront annexées au rapport d'audit. L'auditeur tient compte des observations de la Collectivité s'il l'estime justifié avant d'établir son rapport de finalisation de l'audit. Ce rapport est communiqué par Eco TLC - Refashion à la Collectivité.

14.4. Toute vérification aboutissant à la mise en évidence d'une rectification de soutiens financiers en faveur de l'une quelconque des Parties donne lieu à régularisation de la somme correspondante.

14.5.- La Collectivité s'engage à exiger de tout tiers, personne publique ou privée autre qu'un particulier à laquelle il remet ou cède les TLC Usagés en vue de leur traitement, qu'Eco TLC - Refashion puisse disposer, avec tous les tiers détenant successivement les TLC Usagés, des mêmes droits de contrôle que les droits de contrôle dont il dispose en application de la Convention.

Article 15 : Propriété intellectuelle

15.1.- Eco TLC - Refashion est titulaire des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle attachés au Kit de Communication Refashion.

Eco TLC - Refashion concède gratuitement, de manière non exclusive à la Collectivité le droit d'utiliser personnellement le Kit de Communication afin de réaliser les supports et actions d'informations de collecte sur son territoire. A l'expiration de la Convention pour quelque cause que ce soit, la Collectivité s'engage à cesser immédiatement toute utilisation du Kit de Communication.

15.2.- L'Extranet Refashion servant d'interface électronique pour les relations entre la Collectivité et Eco TLC – Refashion, l'espace sécurité, la messagerie et la base de données mis à disposition de la Collectivité pour l'exécution de la Convention sont conçus, financés et maintenus par les soins et aux frais d'Eco TLC – Refashion. La Convention n'accorde à la Collectivité qu'un droit d'usage de l'Extranet

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Refashion et de sa base de données pour la durée et dans le respect de la Convention, pour les seuls besoins de sa relation contractuelle avec Eco TLC – Refashion.

Article 16 : Dispositions diverses

La Convention ne peut faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre particulier, sous quelque forme que ce soit, par l'une quelconque des Parties, sans l'accord de l'autre Partie.

Aucun fait de tolérance par l'une des Parties, même répété, ne saurait constituer une renonciation de cette Partie à l'une quelconque des dispositions ci-dessus définies.

Si l'une des conditions ou clauses de la Convention devient invalide, illégale ou impossible à exécuter, pour quelque cause que ce soit, cette invalidité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'affectera pas les autres dispositions de la Convention. Eco TLC – Refashion y remédiera par une modification de la Convention en application de l'article 5.

Lorsque la Convention exige une notification entre les Parties, celle-ci n'est effectuée valablement que par courrier recommandé avec accusé de réception ou par message mentionnant dans son intitulé en termes apparents les mots « IMPORTANT – NOTIFICATION » et envoyé via la messagerie électronique de l'Extranet Refashion. La notification est effective à sa date de réception par l'autre Partie.

Les délais mentionnés dans la Convention sont décomptés selon les règles du code de procédure civile.

Article 17 : Loi applicable – Compétence

La Convention est soumise à tous égards au droit français.

Tout litige auquel elle pourrait donner lieu sera soumis aux juridictions de l'ordre judiciaire territorialement compétentes.

Article 18 : Dématérialisation des échanges

18.1.- Eco TLC - Refashion met à disposition de la Collectivité, sans frais, l'Extranet Refashion avec un espace et une messagerie à accès sécurisés afin de dématérialiser les échanges de données et d'informations dans le cadre de la Convention. Il s'agit d'une obligation de moyen. La Collectivité conserve la charge des frais de connexion internet et du terminal nécessaire à la connexion. L'Extranet Refashion est accessible avec un matériel et des logiciels informatiques standards.

L'Extranet Refashion est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf opérations de maintenance ou pannes. Dans ce cas, Eco TLC - Refashion s'efforce de rendre à nouveau l'Extranet Refashion dans les meilleurs délais. Toute opération de maintenance ou panne de l'Extranet Refashion à l'origine de la méconnaissance par la Collectivité d'une échéance contractuelle donne lieu à report de l'échéance contractuelle.

Chaque Partie fait son affaire d'assurer la sécurité des systèmes informatiques de l'autre Partie par la mise en œuvre de logiciels antivirus et une supervision appropriée de son personnel et de ses préposés ayant accès à l'Extranet Refashion et de leur(s) code(s) d'accès. Il s'agit d'une obligation de moyen. Eco TLC - Refashion peut prendre toute mesure de restriction ou de protection de l'accès à l'Extranet

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Refashion, tel que l'accès restreint à certains numéros d'identification de terminaux sur le réseau Internet.

Les codes d'accès à l'espace sécurisé sont personnels. La Collectivité s'engage à demander à Eco TLC - Refashion la désactivation d'un code d'accès personnel chaque fois que son attributaire quitte la Collectivité, ou qu'il a connaissance d'une divulgation du code d'accès à autrui. Il s'agit d'une obligation de résultat pour la Collectivité. Eco TLC - Refashion peut également prendre l'initiative de remplacer périodiquement tout ou partie des codes d'accès, ou lorsqu'est constaté un accès suspicieux à l'Extranet Refashion, sans notification préalable.

18.2.- Les Parties s'engagent à utiliser l'Extranet Refashion pour tout échange, déclaration, transmission de justificatifs, liquidation des soutiens dans le cadre de la Convention. Par exception, la conclusion de la Convention est réalisée sur support papier ou autre système de signature électronique. Lorsque la convention exige une notification entre les Parties, celle-ci sera effectuée par messagerie électronique avec Accusé Réception. La notification est effective à sa date de réception par l'autre partie.

Article 19 : Conservation des données

19.1.- Conservation et traitement des informations qui ne sont pas des données à caractère personnel

Les Parties peuvent conserver sur tout type de support et traiter l'ensemble des informations échangées au cours de l'exécution de la Convention et qui ne revêtent pas le caractère de données à caractère personnel au sens de l'article 4 du règlement n°2016/679.

Les Parties conviennent que les données relatives à la nature et aux quantités de déchets collectés et traités dans le cadre de la Convention ne répondent pas aux critères de l'article L.151-1 du code du commerce relatif au secret des affaires.

19.2.- Conservation et traitement des informations à caractère personnel

Dans le cadre de ses relations avec la Collectivité, ainsi que de la mise à disposition de l'Extranet par Eco TLC - Refashion au titre de la Convention, cette dernière est amenée à traiter des données à caractère personnel de la Collectivité, en particulier de ses agents et préposés (les « **Collaborateurs de la Collectivité** »).

Dans ce cadre, et pour l'ensemble des traitements de données à caractère personnel entrepris par Eco TLC - Refashion, celle-ci agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement (UE) 2016/679 (« **RGPD** »).

La Collectivité, lorsqu'elle est amenée à traiter des données à caractère personnel de Eco TLC - Refashion, ou de ses Collaborateurs, agit également en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

L'ensemble des lois et règlements applicables en matière de protection des données à caractère personnel sont dénommés communément les « **Lois de protection des données** ».

Tous les termes utilisés au sein de cet article et en lien avec la protection des données à caractère personnel prennent la définition qui leur est donnée par les Lois de protection des données.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Le présent article vise à informer la Collectivité sur les traitements de données entrepris par Eco TLC - Refashion au titre de la Convention.

19.2.1 Engagements des Parties en qualité de responsables de traitement

Sur le périmètre des traitements qu'elles sont amenées à réaliser en vertu de la Convention, les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des obligations qui leur incombent en vertu des Lois de protection des données.

En leur qualité de responsables de traitement, elles s'engagent notamment à :

- Garantir une collecte loyale et licite des données à caractère personnel qu'elles sont amenées à traiter pour les besoins de la Convention.
- Informer les personnes concernées de toutes les informations requises, le cas échéant, au titre des article 13 et 14 du RGPD. En particulier, il est convenu entre les Parties que chacune d'entre elles s'engagent à informer ses propres collaborateurs des traitements entrepris sur leurs données par l'autre Partie.
- Ne traiter les données à caractère personnel collectées que pour les fins de l'exécution de la Convention.
- Assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données à caractère personnel qu'elles traitent par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles adéquates aux risques présentés par leurs traitements.
- Respecter l'exercice des droits des personnes concernées, le cas échéant.
- Ne pas transférer les données à caractère personnel vers des destinataires situés en dehors de l'Union européenne, et dans un pays non-considéré comme adéquat au sens de la Commission européenne, en l'absence de la mise en place d'un mécanisme de transfert, au sens des Lois de protection des données, permettant d'assurer un niveau de protection élevé aux données transférées.
- Ne conserver les données à caractère personnel que pour les durées nécessaires à l'atteinte des finalités des traitements qu'elles réalisent au titre de la Convention.

19.2.2 Information de la Collectivité sur le traitement de ses données à caractère personnel

Données à caractère personnel collectées : les données des Collaborateurs de la Collectivité collectées sont celles fournies directement par la Collectivité ou ses Collaborateurs dans le cadre de l'exécution de la Convention et de la relation établie entre les Parties.

Durée de conservation des données des Collaborateurs de la Collectivité : les données de la Collectivité sont conservées pendant la durée de la relation établie entre les Parties, et donc de la présente Convention. Certaines données pourront être conservées pour une durée supérieure, en archivage intermédiaire, à des fins de gestion du précontentieux et contentieux, ou pour respecter une obligation légale (*ex : conservation des documents comptables*).

Finalités des traitements des données des Collaborateurs de la Collectivité : les traitements entrepris par Eco TLC - Refashion ont pour finalités :

- La mise à disposition de l'Extranet et la gestion du conventionnement de la Collectivité.
- La gestion de la coordination de la collecte, du détournement des TLC Usagés du flux des ordures ménagères.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

- La gestion des informations sur la collecte et le traitement des déchets de TLC à porter à la connaissance des citoyens.
- La gestion et le suivi de la relation avec la Collectivité.
- Le cas échéant, la gestion des contentieux et précontentieux.

La base légale applicable à ces traitements est l'exécution de la Convention avec la Collectivité et, le cas échéant, le respect des dispositions du Cahier des Charges.

Destinataires des données des Collaborateurs de la Collectivité : les données peuvent être communiquées à :

- Des destinataires internes, c'est-à-dire les membres du personnel d'Eco TLC - Refashion habilités à accéder aux données des Collaborateurs de la Collectivité et qui en ont strictement besoin pour l'exercice de leurs fonctions.
- Des destinataires externes qui en auraient nécessairement besoin pour l'exercice de leurs missions (*ex : cabinet comptable*).
- Des sous-traitants, tels que (i) des éditeurs de logiciels utilisés par Eco TLC - Refashion dans le cadre des finalités susmentionnées et/ou (ii) des prestataires de maintenance et d'infogérance d'Eco TLC - Refashion.
- Des autorités judiciaires, publiques ou gouvernementales, le cas échéant, lorsque Eco TLC - Refashion est tenue par une obligation légale ou doit se conformer à une demande légitime émanant d'une telle autorité, pour prévenir un délit ou procéder à une enquête, ou encore pour protéger ses droits et intérêts légitimes.

Droits des Collaborateurs de la Collectivité : les Collaborateurs de la Collectivité disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel qui les concernent. Ils peuvent également demander la limitation du traitement de leurs données à caractère personnel ou s'y opposer dans les conditions prévues par les Lois de protection des données.

Pour se faire, les Collaborateurs de la Collectivité peuvent adresser leurs demandes aux adresses de contact suivantes

- Par courrier électronique à l'adresse dédiée : rgpd@refashion.fr.
- Par courrier postal à l'adresse REFASHION, 4 Cité Paradis, 75010 PARIS.

En tout état de cause, les Collaborateurs de la Collectivité conservent le droit de déposer plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'ils considèrent qu'Eco TLC - Refashion ne respecte pas ses obligations légales en matière de protection des données à caractère personnel.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

LISTES DES ANNEXES :

Annexe n°1 : Périmètre de la Collectivité et modèle d'avenant

Annexe n°2 : Consignes et signalétiques harmonisées

Annexe n°3 : Délais d'Enlèvement, volume minimal par Enlèvement et autres modalités d'Enlèvement

Annexe n°4 : Actions de Communication

Annexe n °5 : Les 5 messages clés de sensibilisation obligatoires

Fait à Paris, le , en deux exemplaires originaux.

Pour l'Eco-organisme	Pour la Collectivité
Maud Hardy	*nom*
Directrice Générale	*fonction*
Mention écrite Lu & Approuvé + cachet	*Mention écrite Lu & Approuvé + cachet*

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Annexe n°1 : Périmètre de la Collectivité et modèle d'avenant

Ici apparait la liste des communes comprises dans le périmètre de la Collectivité tel que renseignée lors de son inscription, via Territeo, sur l'Extranet de l'éco-organisme ; cette annexe est générée automatiquement par l'Extranet lors de l'édition de la Convention

Pour chaque commune :

Code Insee / Code postal / Commune / Population municipale (dernier chiffre INSEE connu)

Toute modification du périmètre (ajout ou suppression de communes enregistrés via Territeo) de la Collectivité aura pour conséquence la régularisation d'un avenant à l'annexe 2 qui prendra la forme décrite ci-après :

AVENANT N° XXXXXXXX/1 A L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION N° XXXXXXXX DU JJ-MM-ANNEE

Actualisation de la liste des communes comprises dans le périmètre de la Collectivité entrant en vigueur à compter du 1er janvier 20XX :

Code Insee / Code postal / Commune / Population municipale (dernier chiffre INSEE connu)

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Annexe n°2 : Consignes et signalétique harmonisées pour les Points d'Apport Volontaire

Les éléments de signalétique ont été développés afin de faciliter la reconnaissance des PAV de détenteurs conventionnés en harmonisant le message transmis aux citoyens.

Les éléments visuels sont en cours de modification pour être en accord avec les consignes et éléments d'information listés ci-dessous.

Les consignes et signalétiques harmonisées sont les suivantes :

1. Signalétique Logo Repère

Elle permet de repérer les PAV identifiés dans la cartographie de la Filière Textiles & Chaussures. Elle est utilisée par Refashion sur le site https://refashion.fr/citoyen/fr pour localiser les PAV et par les collectivités territoriales pour renforcer la visibilité des acteurs partenaires. Il doit faire un **diamètre minimum de 21 cm**.

Pour les PAV conteneurs, il doit être placé sur la face avant du conteneur et être placé à hauteur de lecture.

2. Les Consignes de tri

Elles précisent le geste à effectuer et visent à réduire les erreurs de tri. Elles doivent être placées à hauteur de lecture afin d'assurer une meilleure lisibilité et de préférence (mais non obligatoire) sur la face avant du PAV conteneur.

Les consignes positives

« Vous pouvez déposer :

- **Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)**
- **Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)**
- **Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%. »**

Les consignes négatives

« Ne déposez pas :

- **D'articles humides ni souillés. »**

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

3. Signalétique d''information sur le traitement des TLC Usagés collectés

L'information sur le traitement des TLC Usagés déposés (orientés vers la réutilisation et/ou recyclage) et la cartographie des points d'apport sont essentielles pour une parfaite information du citoyen.

Information sur le traitement à faire figurer : **« Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront majoritairement reportés ou recyclés »**

Elle permet au citoyen de comprendre que son geste de tri offre sur le plan collectif un bénéfice environnemental, économique et social important.

4. Signalétique de renvoi vers la cartographie nationale des adresses de PAV

Pour plus d'information du citoyen sur la seconde vie des Textiles & Chaussures déposés, le lien internet vers la cartographie est : www.refashion.fr/citoyen

Il est aussi possible d'apposer en plus un QR Code.

Projet Convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Annexe n°3 : Délais d'Enlèvement, volume minimal par Enlèvement et autres modalités d'Enlèvement

Toute demande d'enlèvement devra être réalisée via un formulaire spécifique sur une plateforme dédiée et devra respecter les conditions suivantes :

- Volume minimal par demande d'enlèvement et par déchèterie : une tonne de TLC Usagés

- Modalités de présentation des TLC usagés : mise à disposition en vrac (sac utilisé lors du dépôt), en conteneur ou en roll, au pied du véhicule de transport diligenté par Eco TLC – Refashion.

- Délai d'enlèvement : Une fois la demande réceptionnée par Refashion, l'enlèvement des TLC usagés aura lieu dans les 10 jours ouvrés suivants la demande.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Annexe n°4 : Actions de Communication harmonisées

Le soutien financier versé par Eco TLC – Refashion varie selon la taille de la collectivité qui met en place l'Action. Pour cela, 4 catégories de collectivités sont définies en fonction de leur population :

Classification de la Collectivité pour l'application du barème

Classification	Population de la Collectivité (en nb d'habitants)
TLC 1	**≥ 350 000 hab.**
TLC 2	**[80 000 hab. ; 350 000 hab. [**
TLC 3	**[20 000 hab. ; 80 000 hab. [**
TLC 4	**< 20 000 hab.**

Quatre Actions de Communication sont éligibles au soutien financier de Eco TLC – Refashion. Le catalogue d'Actions pourra être enrichi tout au long de l'agrément, par la mise en place d'Actions complémentaires (appel à projets, appel à manifestations d'intérêt, exposition, etc.).

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet :
- La liste des Opérateurs de Collecte ou de Tri ;
- Un support type de promotion de l'évènement, personnalisable par la Collectivité.

ACTION DE COMMUNICATION 2 : COMMUNICATION CIBLE JEUNESSE	
Objectif	Mettre en place une animation de sensibilisation et diffuser les kits jeunesse de Eco TLC - Refashion dans les écoles, les centres de loisirs, ou structures d'accueil d'activités périscolaires destinées à un public familial.
Entrée en vigueur	Dès disponibilité du kit jeunesse, prévue à partir de septembre 2023.
Modalités de mise en œuvre	- L'animation doit être réalisée auprès de groupes scolaires et/ou périscolaires, par des animateurs de la collectivité ou des éducateurs, sur une ou plusieurs journées consécutives ; - La collectivité a la possibilité d'organiser une **collecte évènementielle** pendant l'animation (qui donne lieu à un soutien financier complémentaire), **avec un Opérateur de Collecte ou Tri.**

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet :

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

Projet de convention

ACTION DE COMMUNICATION 1 : COLLECTE EVENEMENTIELLE	AVANT L'EVENEMENT	APRES L'EVENEMENT
Objectif	Réaliser des collectes évènementielles avec un Opérateur de Collecte ou de Tri, pour sensibiliser les citoyens au bon geste de tri et leur offrir un service de collecte de textiles / linge de maison / chaussures ponctuels adapté.	
Entrée en vigueur	A partir du T2 2023. Eco TLC - Refashion **vérifie l'éligibilité** du projet :	
Modalités de mise en œuvre	**AVANT L'EVENEMENT** La collectivité **déclare son projet** sur l'Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard **1 mois avant l'évènement** ;	**APRES L'EVENEMENT** La collectivité s'engage à **déclarer** sur l'Extranet Eco TLC - Refashion un **bilan semestriel** des Actions menées sur son territoire : 1. Nombre de classes / centres de loisirs / structures périscolaires ayant bénéficié d'une animation de sensibilisation sur la période ; 2. Tonnages collectés sur la période, attestés par l'Opérateur de Collecte ou de Tri (le cas échéant), 3. Attestation sur l'honneur signé par le signataire de la présente convention que les animations ont eu lieu et que les messages clés ont été diffusés ;
Barème des soutiens - Forfait	Eco TLC - Refashion **vérifie l'éligibilité** du projet : 1. Support prévisionnel de promotion de l'événement intégrant les messages clés, 2. SIRET de l'Opérateur de Collecte ou de Tri, 3. Justificatif attestant du partenariat mis en place entre la Collectivité et l'Opérateur de Collecte ou de Tri ;	La collectivité s'engage à **finaliser sa déclaration** sur l'Extranet Eco TLC - Refashion dans les 2 mois suivant la clôture de l'évènement : 1. Support de communication intégrant les messages clés, 2. Estimation de la population sensibilisée pendant l'évènement, 3.Tonnages collectés attestés par l'Opérateur de Collecte ou de Tri. Si une collecte de TLC est mise en place dans le cadre de l'animation, En contrat avec un Opérateur de Collecte ou Tri, Eco TLC - Refashion s'engage **à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.**
Barèmes des soutiens – Forfait par catégorie	**2 000 € par Action** - Si la Collectivité est de catégorie **TLC 1** OU - Si la Collectivité a **collecté > 15 tonnes** pendant l'Action.	**1 500 € par Action** - Si la Collectivité est de catégorie **TLC 2** OU - Si la Collectivité a **collecté > 10 tonnes** pendant l'Action.	**1 000 € par Action** - Si la Collectivité est de catégorie **TLC 3** OU - Si la Collectivité a **collecté > 5 tonnes** pendant l'Action.	**500 € par Action** - Si la Collectivité est de catégorie **TLC 4.**
	Les soutiens sont plafonnés à 6 Actions pour la Collectivité par an.		**Les soutiens sont plafonnés à 4 Actions pour la Collectivité par an.**	

Dans la limite de **100 classes ou groupes soutenus par an** pour les catégories **TLC 1**	Dans la limite de **50 classes ou groupes soutenus par an** pour les catégories **TLC 2**	Dans la limite de **20 classes ou groupes soutenus par an** pour les catégories **TLC 3**	Dans la limite de **10 classes ou groupes soutenus par an** pour les catégories **TLC 4**
+ 50 € versés par classe ou par groupe périscolaire			

- Un kit jeunesse ;
- Une attestation sur l'honneur type ;
- La liste des Opérateurs de Collecte ou de Tri.

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet :

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

<table>
<tr><th colspan="5">ACTION DE COMMUNICATION 3 : ATELIERS CITOYENS</th></tr>
<tr><td><u>Objectif</u></td><td colspan="4">Mettre en place une action de sensibilisation des citoyens lors d'animations pratiques autour du réemploi, de la réparation, et de l'entretien des textiles, linge de maison et chaussures.</td></tr>
<tr><td><u>Entrée en vigueur</u></td><td colspan="4">A partir du T2 2023.</td></tr>
<tr><td><u>Modalités de mise en œuvre</u></td><td colspan="4">- L'animation doit être réalisée par des animateurs de la collectivité ou des associations, sur une ou plusieurs journées consécutives ;
- La liste des acteurs labellisés par le Fond Réparation est diffusée pendant l'évènement ;
- La collectivité a la possibilité d'organiser une collecte évènementielle avec un Opérateur de Collecte ou Tri pendant l'animation (qui donne lieu à un soutien financier complémentaire).</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">AVANT L'EVENEMENT

La collectivité déclare son projet sur l'Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard 1 mois avant l'évènement ;

Eco TLC - Refashion vérifie l'éligibilité du projet :
1. Support prévisionnel de promotion de l'évènement intégrant les messages clés,
2. SIRET de l'Opérateur de Collecte out de Tri (le cas échéant),
3. Justificatif attestant du partenariat mis en place entre la collectivité et l'Opérateur de Collecte ou de Tri (le cas échéant).</td><td colspan="2">APRES L'EVENEMENT

La collectivité s'engage à finaliser sa déclaration sur l'Extranet Eco TLC - Refashion dans les 2 mois suivant la clôture de l'évènement :
1. Supports de communication intégrant les messages clés,
2. Estimation de la population sensibilisée pendant l'évènement,
3. Tonnages collectés attestés par l'Opérateur de Collecte ou de Tri (le cas échéant).

Eco TLC - Refashion s'engage à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.</td></tr>
<tr><td rowspan="2"><u>Barème des soutiens - Forfait</u></td><td colspan="4">300 € versés par groupe sensibilisé</td></tr>
<tr><td>Dans la limite de 20 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 1</td><td>Dans la limite de 12 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 2</td><td>Dans la limite de 8 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 3</td><td>Dans la limite de 4 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 4</td></tr>
<tr><td colspan="4">+ 50 € versés par groupe
Si une collecte de TLC est mise en place dans le cadre de l'atelier,
En contrat avec un opérateur de collecte ou tri conventionné.</td></tr>
</table>

- La liste des acteurs labellisé par le Fonds Réparation ;
- La liste des Opérateurs de Collecte ou de Tri.

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet des éléments graphiques pouvant être utilisés pour la conception de l'encart presse.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

<table>
<tr><th colspan="3">ACTION DE COMMUNICATION 4 : SOUTIEN COMMUNICATION PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE / PRESSE QUOTIDIENNE DEPARTEMENTALE (PQR / PQD)</th></tr>
<tr><td><u>Objectif</u></td><td colspan="2">Réaliser une à deux fois par an, une campagne de communication sur la collecte des textiles, linge de maison et chaussures, pour sensibiliser les citoyens au geste de tri et améliorer leur connaissance du dispositif de collecte existant sur le territoire.</td></tr>
<tr><td><u>Entrée en vigueur</u></td><td colspan="2">A partir du T2 2023.</td></tr>
<tr><td rowspan="2"><u>Modalités de mise en œuvre</u></td><td colspan="2">- Ce soutien concerne une liste de publications dans la PQR / PQD identifiée par Eco TLC – Refashion ;
- La parution de l’encart presse doit avoir lieu entre le 15 avril et le 30 juin ou entre le 15 septembre et le 30 novembre.</td></tr>
<tr><td>AVANT L’EVENEMENT

La collectivité déclare son projet sur l’Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard 1 mois avant l’évènement ;

Eco TLC - Refashion vérifie l’éligibilité du projet :
1. Devis et BAT de l’encart presse,
2. Nom de la publication,
3. Type d’emplacement choisi (1/8 de page, 1/4 de page, 1/2 page, ou 1 page).</td><td>APRES L’EVENEMENT

La collectivité s’engage à finaliser sa déclaration sur l’Extranet Eco TLC - Refashion dans les 2 mois suivant la clôture de l’évènement :
1. Encart presse intégrant les messages clés,
2. Nombre de tirages,
3. Facture de l’encart presse.

Eco TLC - Refashion s’engage à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.</td></tr>
<tr><td><u>Barème des soutiens</u></td><td colspan="2">- Eco TLC – Refashion soutient la publication d’encarts presse :
• A hauteur de 70% des coûts pour la publication d’un encart ;
• Jusqu’à 80% des coûts de publication pour un encart couplé à une autre Action du catalogue d’Action ;
- Le soutien financé par Eco TLC – Refashion est plafonné à :
• 3 000 € si la Collectivité est de catégorie les TLC 1 ;
• 2 000 € si la Collectivités est de catégorie TLC 2 ;
• 1 000 € si la Collectivité est de catégorie TLC 3 ;
• 500 € si la Collectivité est de catégorie TLC 4.
- Eco TLC – Refashion soutient jusqu’à 2 encarts presse par an de la Collectivité.</td></tr>
</table>

Projet de convention

Annexe n °5 : Les 5 messages clés de sensibilisation obligatoires

1. Les consignes de tri : **« Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire »,**

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D020-DE

2. Présence de la Signalétique Logo Repère.

3. Les adresses (PAV) où le citoyen peut déposer ses TLC usagés ou le lien de redirection vers la cartographie des points d'apport volontaire : https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

4. Le Traitement des TLC usagés : que « **selon leur état les TLC seront majoritairement reportés ou recyclés ».**

5. L'incitation à la réparation des TLC Usagés avant de les déposer dans un PAV.

Par ailleurs, si des données chiffrées figurent parmi les messages communiqués, une mise à jour annuelle (avec les données du RA de Refashion) sera nécessaire.

Projet de convention

4 cité Paradis 75010 Paris, France + 33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D021-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D021

OBJET : DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DU CARROI

Suite à la mise en place du groupe de travail Culture, piloté par Monsieur Philippe GOUIN, il est proposé de désigner Monsieur Philippe GOUIN, représentant de la Communauté de Communes pour siéger au sein du Carroi en remplacement de Monsieur Sylvain POIRRIER.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De désigner les membres suivants :

Carroi	
1 Titulaire	1 Suppléant
Philippe GOUIN	Sylvain POIRRIER

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D022-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D022

OBJET : ADOPTION DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les explications de Madame la Présidente et sur sa proposition,

VU l'article 8 de la loi n° 79.1297 du 31 décembre 1979 sur la gestion et les libertés communautaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

Vu la délibération n° DAG200709D027 en date du 9 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué sans aucune réserve à sa Présidente et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales ;

PREND ACTE des décisions communautaires suivantes :

N°	OBJET DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES
DAG230227M002	Demande de subventions Etat – FIPD 2023
DAG230227M003	Mise en location de locaux à usage professionnel au profit du Cabinet OPHTAMAINE
DAG230227M004	Mise en place d'une ligne de trésorerie
DAG230303M005	Refacturation à la Ville de La Flèche de l'étude visant à l'optimisation d'équipements de nature touristique et de loisirs
DAG230315M006	Attribution du marché 2023CPF002 - Fourniture et pose d'un process de transfert - Déchetterie de La Flèche

Le conseil communautaire prend acte

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 072-247200348-20230406-DAG230406D023-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de VILLAINES-SOUS-MALICORNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **31/03/2023** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **32** Nbre d'absents : **13** Nbre de pouvoirs : **9** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. de SAGAZAN (pouvoir à M. CHALIGNE) - M. JARIES (pouvoir à M. DESLANDES) - Mme HERVE (pouvoir à Mme PREZELIN) - M. BOIS (pouvoir à M. GOUIN) - M. DANGREMONT (pouvoir à M. GUICHON) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme RACHET (pouvoir à Mme MENAGE) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. LANGLOIS) - M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU) - M. RICOT - Mme GAUTIER - Mme LECOMTE DENIZET - M. MASLOH
Madame Myriam PLARD, Conseillère Communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG230406D023

OBJET : VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – LOI RIST

Parce que la santé est un enjeu majeur de nos territoires, les élus du Conseil communautaire du Pays fléchois se saisissent des problématiques cruciales liées à la démographie médicale.

Aussi, les élus s'inquiètent des graves dysfonctionnements, voire de la fermeture de certains services, annoncés en raison de l'application, ce 3 avril, de la loi RIST qui impose un plafonnement strict de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics.

Si les élus de la CCPF sont favorables à une diminution du recours aux intérimaires et à un juste plafonnement des rémunérations, ils expriment néanmoins leurs vives inquiétudes quant à la situation, déjà très fragile, des hôpitaux publics du département de la Sarthe.

Pour pallier l'urgence et leurs nombreuses difficultés structurelles, nos établissements publics travaillent en partenariat étroit : l'application de la Loi Rist, sans alternative de compétences médicales, vient bouleverser le nécessaire équilibre des équipes, déjà épuisées par deux années de crise sanitaire.

Les élus expriment en outre leurs craintes de voir l'hôpital public déserté par de nombreux praticiens tentés d'arrêter leur activité ou de la réserver au secteur privé – préservé par le texte - avec pour conséquence, la fermeture de services entiers et la diminution certaine de l'offre de soins.

Au Pôle de Santé Sarthe et Loir du Bailleul par exemple, ce sont les services de maternité et de chirurgie qui pourraient être particulièrement impactés par la carence annoncée en médecins intérimaires.

Aussi, considérant :

1. Les nombreuses difficultés de nos établissements publics sarthois en général,
2. La fragilité du Pôle de Santé Sarthe et Loir en particulier,
3. Les risques de fermeture ou de lourds dysfonctionnements des services de maternité et de chirurgie,
4. La menace de concurrence déloyale entre établissements privés et publics,
5. L'absence d'alternatives en compétences médicales pour pallier le recours important à l'intérim médical,

Les élus du Conseil communautaire du Pays Fléchois demandent au Gouvernement la prise en compte en urgence de la situation du Pôle de Santé Sarthe et Loir.

Ils rappellent leur opposition à toute fermeture de services hospitaliers au PSSL et renouvellent leur engagement pour l'égalité d'accès aux soins pour tous les habitants du Pays fléchois.

Le Conseil souhaite que l'ensemble des parties prenantes puisse trouver les solutions nécessaires pour que l'offre de soins du territoire ne soit ni déstabilisée ni dégradée, dans l'intérêt des habitants du Pays fléchois qui ne peuvent être traités comme des citoyens de seconde zone.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance, La Présidente,

Myriam PLARD Nadine GRELET-CERTENAIS